

COMMUNE **PONT-DE-LARN**DEPARTEMENT **81 - TARN****PC****Permis de
Construire****HAUTERIVE****Permis de Construire valant division****Construction du quartier Hauterive**

Propriétaire : LER DEVELOPPEMENT
19 avenue de la Grande Armée, 75016 PARIS

Projet : QUARTIER HAUTERIVE
Lieu dit Hauterive le Haut, PONT-DE-LARN
Parcelle(s) cadastrales : 000 AH 18, 21, 25, 27, 29, 31, 32, 34, 36
Latitude 43° 30' 14,24"N / Longitude 2° 23' 31,52"E

Assistant à maître d'ouvrage : LER Développement, Groupe Watt & Co
19 avenue de la Grande Armée, 75116 PARIS
urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

Visa technique

Visa design



Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN PC_ind_9_CB.dwg

WATT & Co
Ingenierie

19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

Cachet et signature
Architecte :

dba
44 A Chemin de Larromet
31170 Tournefeuille
05 54 50 83 31/06 85 33 32 69
architecte@carolinebernard.fr
Siret 829 159 68 00014
N°Ordre 085730

Réservé à la mairie pour AVIS :

Permis de Construire
LER DEVELOPPEMENT

Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
Lieu dit Hauterive le Haut, PONT-DE-LARN

Cachet et signature
Propriétaire :

DocuSigned by:
Ler Développement Sas
JIMENEZ Didier
B47EA959207841

Affaire : **HAUTERIVE**

Phase : PC valant division

Indice : 9

Date : 26/03/2024

Format : A3 paysage

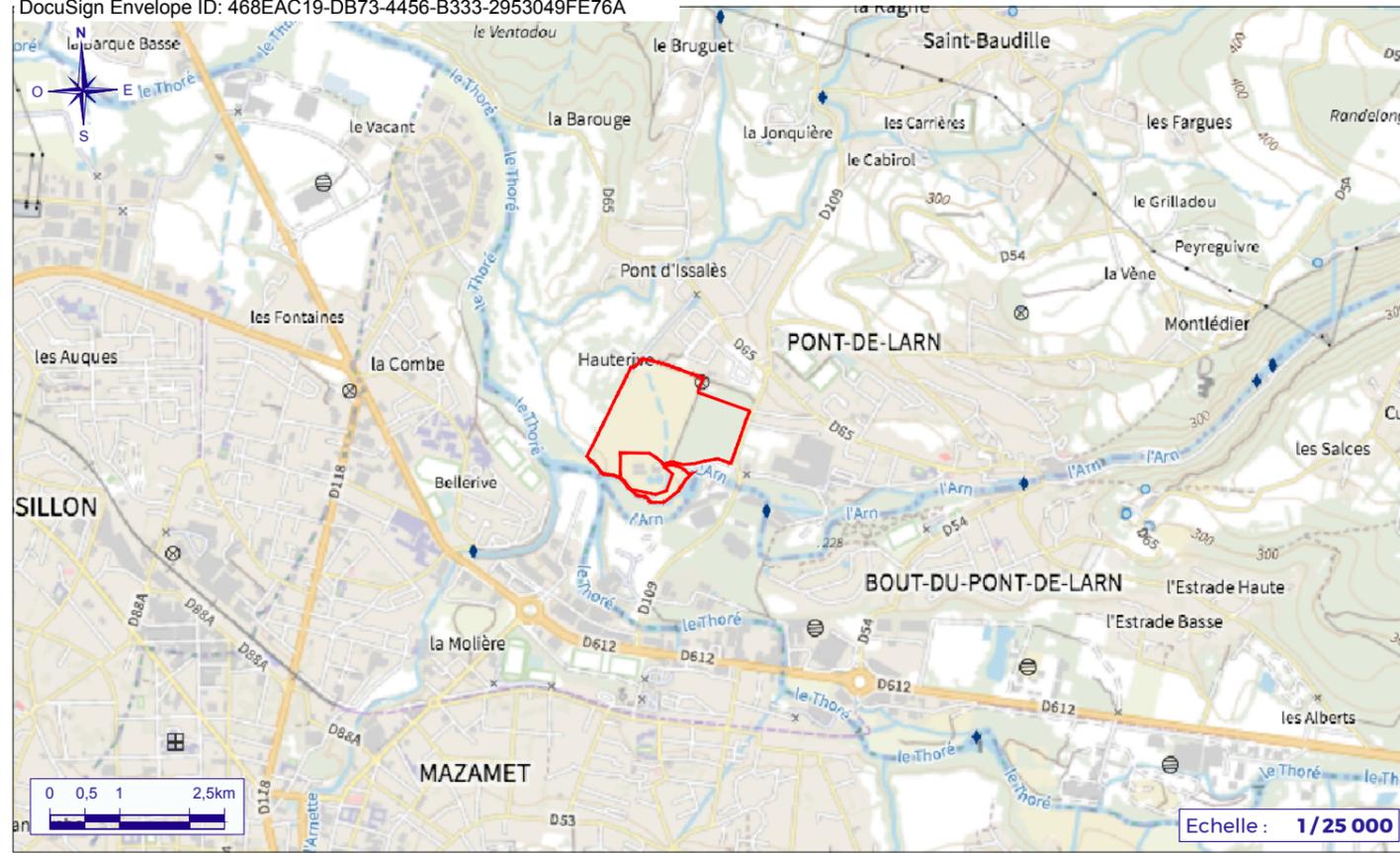
Sommaire / Nomenclature des pièces écrites et graphiques		
ID Doc.	Description du document	Echelle(s)
	Demande de permis de construire (Cerfa 13409*10)	
PC1	Plans de situation du terrain / Plan cadastral	1/ 25000, 1/ 5000, 1/5000
PC2-1	Plan de masse général état des lieux	1/2000
PC2-2	Plan de masse général projet	1/750
PC2-3/4	Plan de masse des constructions, voiries, voies mobilité douce et trottoirs	1/500
PC2-5a	Plan de masse général réseaux AEP/EU/EU	1/750
PC2-5b	Plan de masse réseaux AEP/EU/EV/EP - Zoom NORD	1/500
PC2-5c	Plan de masse réseaux AEP/EU/EV/EP - Zoom SUD	1/500
PC2-6a	Plan de masse réseau public HTA existant	1/2000
PC2-6b	Plan de masse réseau électrique Lots A, B, C	1/1000
PC2-7a	Plan de masse aménagement paysager	1/1000
PC2-7b	Plan général rez-de-chaussée	1/500
PC2-7c	Plan de principe aménagement	
PC2-8	Plan de masse avec aire de présentations containers ordures ménagères	1/500
PC3-1	Plans en coupe du terrain et des constructions A-A et B-B	1/550
PC3-2	Plans en coupe du terrain et des constructions C-C et D-D	1/550
PC3-3	Façades urbaines	1/400
PC4-1	Notice descriptive	
PC4-2	Notice descriptive	
PC4-3	Notice descriptive	
PC4-4	Notice descriptive	
PC4-5	Plan de repérage des PEI et dispositif de sécurité incendie	1/2500
PC5-1	Plan général toitures	1/ 500
PC5-2	Résidence M1 - Plan de toiture et façades	1/ 75, 1/100
PC5-3	Résidence M2 - Plan de toiture et façades	1/ 75, 1/100
PC5-4	Résidence M3 - Plan de toiture et façades	1/ 75, 1/100
PC5-5	Résidence M4 - Plan de toiture et façades	1/ 75, 1/100
PC5-6	Halle - Plan de toiture et façades	1/ 200, 1/ 100
PC5-7	Ombrières sur parkings Type A et Type B - Plan de toiture et coupes	1/ 200, 1/ 100
PC5-8	Poste transformation et poste de livraison - Plan de toiture et façades	1/ 50
PC6-1	Insertion du projet - Vue Sud	
PC6-2	Insertion du projet - Vue Est	
PC6-3	Insertion du projet - Vue Nord	
PC6-4	Vue de la Halle depuis l'avenue de Mazamet	
PC6-5	Vue des résidences depuis une rue intérieure	
PC6-6	Vue des résidences M1, M2, M3 depuis les jardins privatifs	
PC6-7	Vue du Quartier depuis l'avenue de Mazamet	
PC6-8	Vue du Quartier depuis le chemin de Hauterive	

PC7	Photos pour situer le terrain et le projet dans l'environnement proche	
PC8	Photos pour situer le terrain et le projet dans le paysage lointain	
PC11	Etude d'impact (Document joint en annexes)	
PC13	Attestation certifiant qu'une étude a été réalisée et que le projet la prend en compte	
PC16-1	Formulaire attestant la prise en compte de la réglementation environnementale RE2020 (Document joint en annexes)	
PC32	Plan de division	1/2000
PC39-40-1	Formulaire dossier spécifique relatif à la conformité du projet aux normes accessibilité et sécurité dans un ERP	
PC39-40-2	Plan de situation	1/ 25000, 1/ 5000, 1/5000
PC39-40-3	Notice de sécurité	
PC39-40-4-1	Plan de masse général	1/2000
PC39-40-4-2	Plan de masse des constructions	1/1000
PC39-40-4-3	Plan de masse des voiries, voies mobilité douces et trottoirs	1/1000
PC39-40-4-4	Plan général rez-de-chaussée	1/1000
PC39-40-5-1	Plan général aménagement	1/500
PC39-40-5-2	Halle : Plan	1/250
PC39-40-5-3	Halle : Coupe et façade Sud	1/150
PC39-40-5-4	Halle : Façades Est et Ouest	1/150
PC39-40-7	Plan général aménagement	1/500
PC39-40-8	Halle : Plan	1/250
PC39-40-10	Notice accessibilité	

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

 WATT & Co Ingenierie 19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris urbanisme@wattetco-ingenierie.fr	Cachet et signature Architecte :  dba 40 A Chemin de Larromet 31170 Tournepieu 05 34 59 81 31/06 85 33 32 69 architecte@carolinebernard.fr Siret 825 156 68 00014 N°Cofre 085730	Réservé à la mairie pour AVIS :
--	--	---------------------------------

Demande de permis de construire LER DEVELOPPEMENT	Cachet et signature Propriétaire : Ler Développement SAS  DocuSigned by: J. MENEZES B47EA959207841C	Affaire : HAUTERIVE Phase : PC valant division Index : 9 Date : 25/03/2024 Format : A3 paysage
Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn		



Plan de situation du terrain



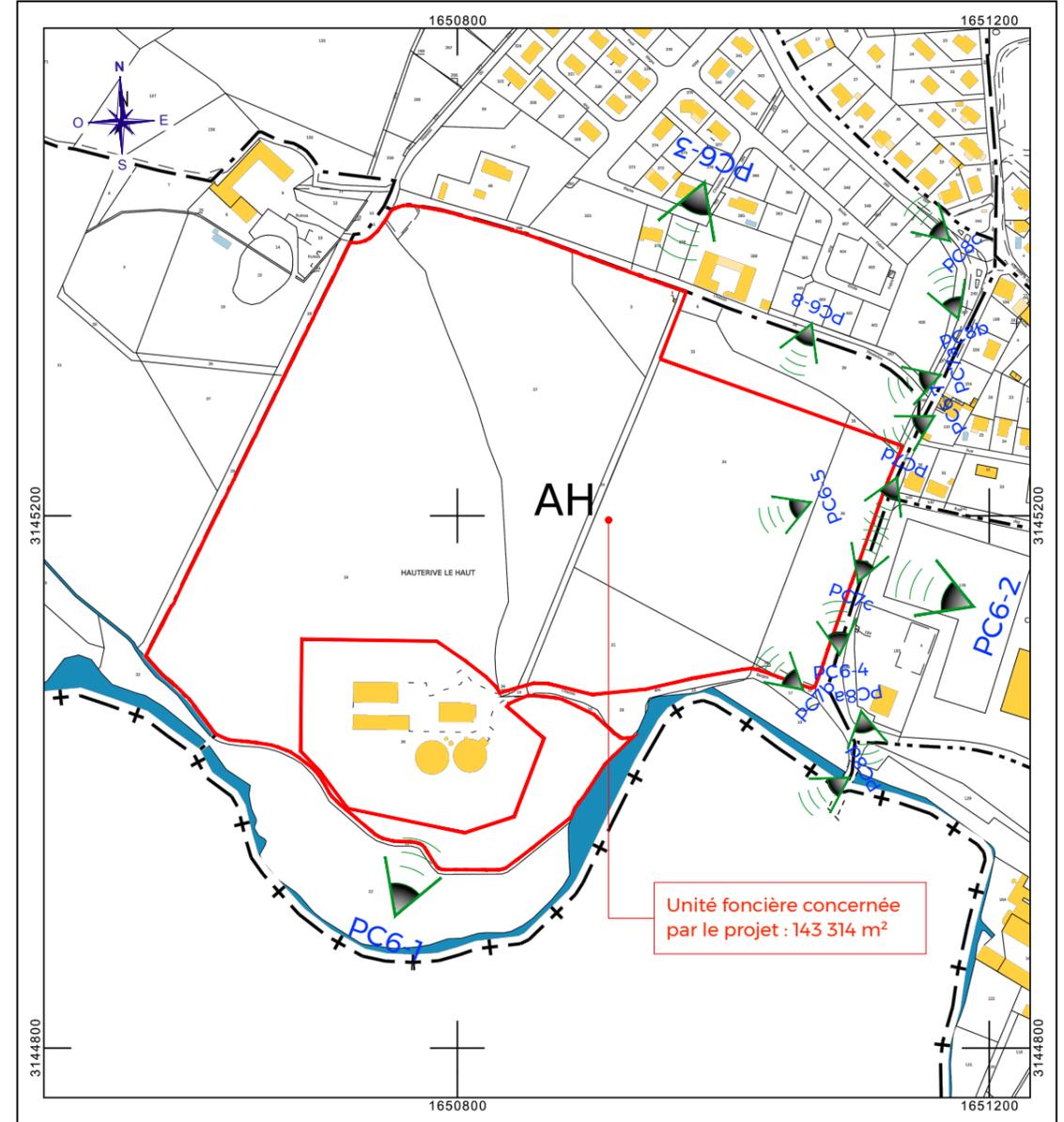
Plan de situation du terrain

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

PC1

Plans de situation du terrain / Plan cadastral

Département : TARN Commune : PONT-DE-L'ARN Section : AH Feuille : 000 AH 01 Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/4000 Date d'édition : 08/06/2022 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC44 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Feuille et Section : 000 AH Parcelle(s) : 18, 21, 25, 27, 29, 31, 32, 34, 36 Coordonnées géographiques : Latitude 43° 30' 14,24"N Longitude 2° 23' 31,52"E	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : CDIF CASTRES Pôle de Topographie et de Gestion Cadastrale 4, avenue Charles de Gaulle 81108 81108 CASTRES tél. 05 63 62 52 39 -fax ptgc.tarn@dgif.finances.gouv.fr Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr
--	---	--



Plan cadastral

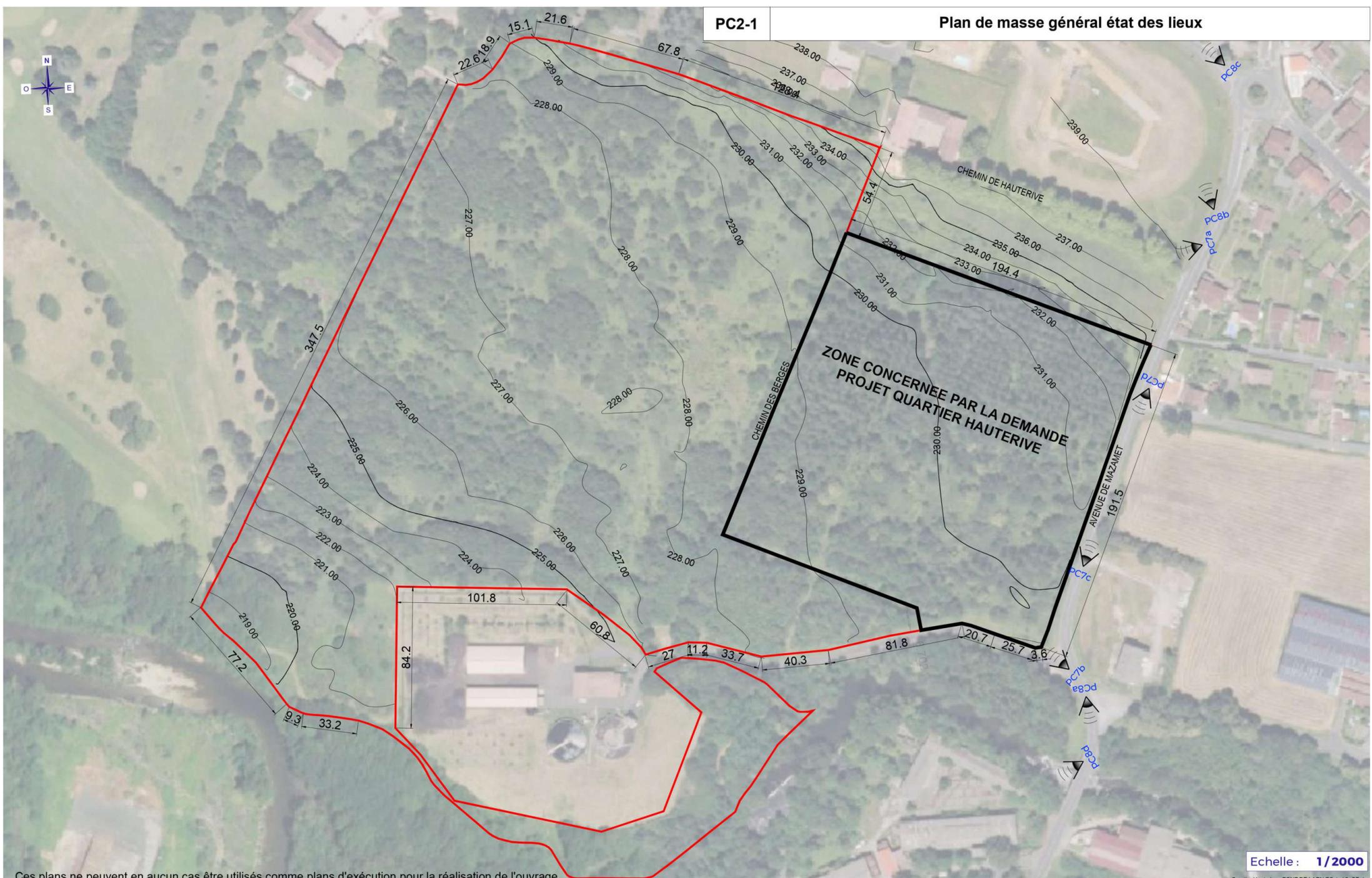
Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT

Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn

Cachet et signature
Propriétaire :

Ler Développement Sas
DocuSigned by:
JIMENEZ Didier
B47EA959207841C

Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN PC_ind_9_CB.dwg
 Affaire : **HAUTERIVE**
 Phase : PC valant division
 Indice : 9
 Date : 26/03/2024
 Format : A3 paysage



Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

Echelle : 1/2000

Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN_PC_ind.9_CB.dwg

WATT & Co
Ingenierie

19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

Cachet et signature
Architecte :

dba

44 A Chemin du Jaromet
31170 L'Isle-en-Dauphin
05 61 06 85 33 32 69
carolinedba@orange.fr
SIRET : 521 203 43 00014
N°CA : 083730

Réservé à la mairie pour AVIS :

Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT

Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn

Cachet et signature
Propriétaire :

Affaire :	HAUTERIVE
Phase :	PC valant division
Indice :	9
Date :	26/03/2024
Format :	A3 paysage



COMMUNE PONT-DE-LARN
DEPARTEMENT 81 - TARN
Permis de construire valant division
Plan de masse général projet
PC 081 209 24 B0006 - Pièces complémentaires

PC
PERMIS DE CONSTRUIRE
HAUTERIVE

HAUTEURS DE CONSTRUCTIONS

Résidence type M1	Hauteur sous toiture	+3,40m/TN
	Hauteur faîçage	+4,00m et +4,50m/TN
Résidence type M2	Hauteur sous toiture	+2,90m/TN
	Hauteur faîçage	+4,50m/TN
	Hauteur ascenseur garage	+2,70m/TN
Résidence type M3	Hauteur sous toiture	+2,90m/TN
	Hauteur faîçage	+4,50m/TN
Résidence type M4	Hauteur sous toiture	+4,00m/TN
	Hauteur faîçage	+4,50m/TN
	Hauteur ascenseur garage	+2,70m/TN
Halle	Hauteur sous toiture	+7,10m/TN
	Hauteur faîçage	+9,10m et +10,70m/TN
Ombrières parkings type A	Hauteur sous toiture	+3,70m/TN
	Hauteur faîçage	+6,75m/TN
Ombrières parkings type B	Hauteur sous toiture	+3,70m/TN
	Hauteur faîçage	+5,90m/TN

Groupe WATT & Co
 19 Avenue de la République - 31000 Toulouse
 lerdeveloppement@watt-co.com
 05 61 23 23 24

LER DEVELOPPEMENT
 Quartier Hauterive
 Lieu dit Hauterive le Haut, PONT-DE-LARN

Adresse projet
 Date
 Format

HAUTERIVE
 PC valant division
 10
 23/09/2024
 AG

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de travaux.



Echelle : 1/500

COMMUNE **PONT-DE-LARN**
 DÉPARTEMENT **81 - TARN**
Permis de construire valant division
 PC2-3/4 **Plan de masse des constructions, voiries, voies mobilité douce et trottoirs**



PC 081 209 24 B0006 - Pièces complémentaires

REVESTEMENTS ET PLANTATIONS

- ARBRES À HAUTES TIGES ESSENCES LOCALES A PLANTER
- ARBUSTES ESSENCES LOCALES A PLANTER
- PLANTATIONS EN HAIES ESSENCES LOCALES A PLANTER
- SOL ENROBE VOIRIES
- SOL STABILISÉ TENTE CLARE PARKINGS ET VOIES MOBILITÉ DOUCE
- BETON BALAYÉ TROTTOIRS
- ALTERNANCE DALLES BETON/VEGETAL (60/90) ACCÈS GARAGES RÉSIDENCES
- SURFACE DE PLEINE TERRE ENGazonnée ESPACES COMMUNS
- SURFACE DE PLEINE TERRE ENGazonnée ESPACES PRIVÉS RÉSIDENCES
- MARES EXISTANTES OU BASSIN DE RÉTENTION À CRÉER
- LIMITE DE PROPRIÉTÉ

HAUTEURS DE CONSTRUCTIONS

Résidence type M1 :
 Hauteur sous sablière +3,40m/TN
 Hauteur falltage +4,10m et +4,50m/TN

Résidence type M2 :
 Hauteur sous sablière +2,90m/TN
 Hauteur falltage +4,50m/TN
 Hauteur acrotère garage +2,70m/TN

Résidence type M3 :
 Hauteur sous sablière +2,80m/TN
 Hauteur falltage +4,00m/TN

Résidence type M4 :
 Hauteur sous sablière +3,40m/TN
 Hauteur falltage +4,50m/TN
 Hauteur acrotère garage +2,70m/TN

Halle :
 Hauteur sous sablière +7,10m/PN
 Hauteur falltage +9,10m et +10,70m/TN

Ombrières parkings type A :
 Hauteur sous sablière +3,70m/TN
 Hauteur falltage +6,75m/TN

Ombrières parkings type B :
 Hauteur sous sablière +3,70m/TN
 Hauteur falltage +5,50m/TN

Chaque plan posé en accord avec les autres plans (division pour la réalisation de l'ouvrage)

Groupe WATT & Co
 19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
 urbanisme@groupewattco.com

Permis de construire
LER DEVELOPPEMENT
 Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
 Lieu dit Hauterive le Haut, PONT-DE-LARN

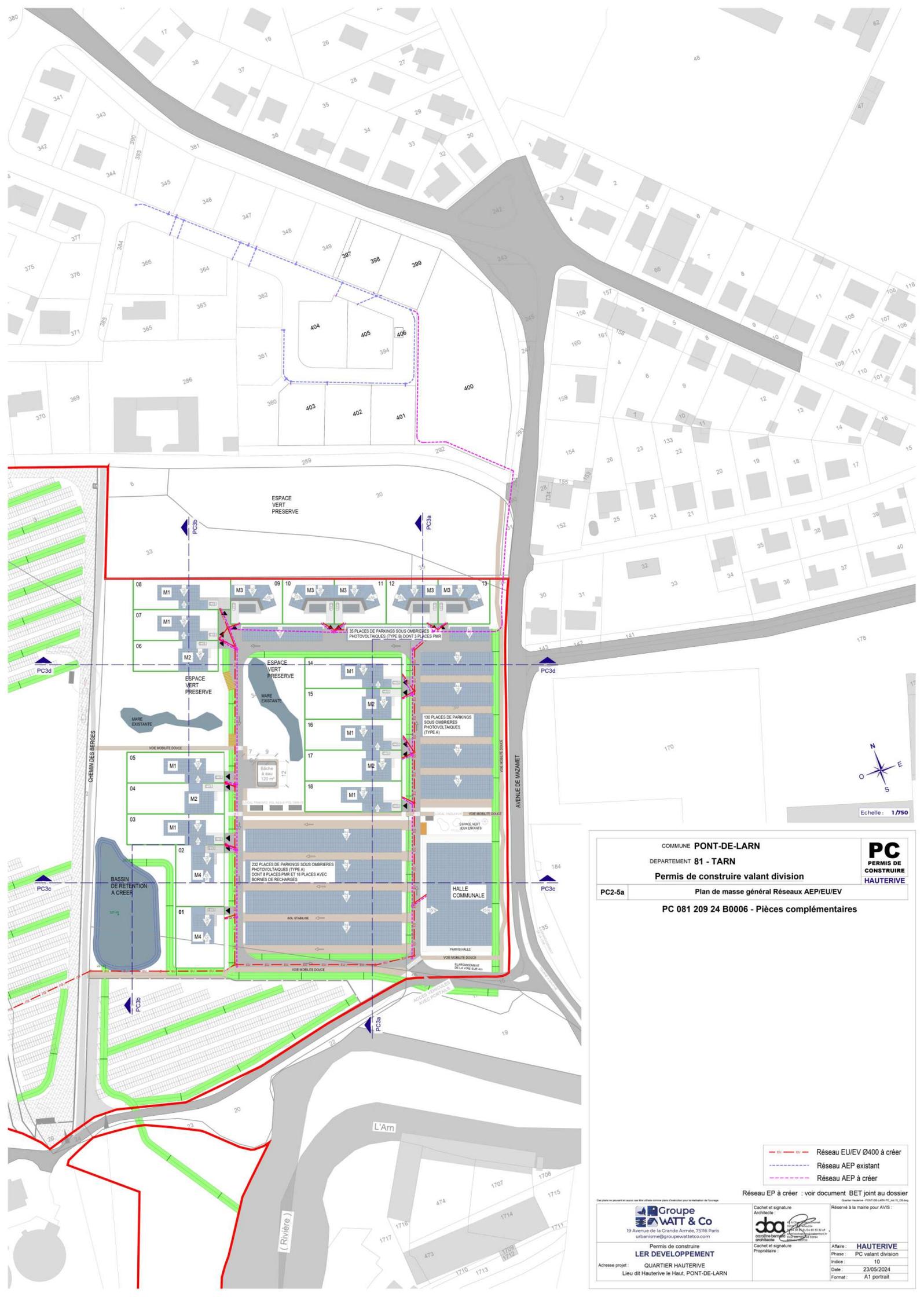
Cachet et signature
 Architecte

Cachet et signature
 Propriétaire

Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN PC_081_209_24_B0006

Révisé à la mairie pour A.V.I.S. :

Attare : **HAUTERIVE**
 Phase : PC valant division
 Indice : 1D
 Date : 23/05/2024
 Format : A1



Echelle : 1/750

COMMUNE **PONT-DE-LARN**
 DEPARTEMENT **81 - TARN**
Permis de construire valant division

PC
PERMIS DE CONSTRUIRE
HAUTERIVE

PC2-5a Plan de masse général Réseaux AEP/EU/EV
PC 081 209 24 B0006 - Pièces complémentaires

- — — — — Réseau EU/EV Ø400 à créer
- — — — — Réseau AEP existant
- — — — — Réseau AEP à créer

Réseau EP à créer : voir document BET joint au dossier

<p>Logo: Groupe WATT & Co 19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris urbanisme@groupewattetco.com</p> <p>Permis de construire LER DEVELOPPEMENT Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE Lieu dit Hauterive le Haut, PONT-DE-LARN</p>	<p>Cachet et signature Approuvé: dba 19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris urbanisme@groupewattetco.com</p>	<p>Quartier Hauterive - PONT DE LARN PC_081_24_B0006</p>
	<p>Cachet et signature Propriétaire: </p>	<p>Affaire : HAUTERIVE Phase : PC valant division Indice : 10 Date : 23/05/2024 Format : A1 portrait</p>



— EP — EP —

Réseau EP Ø400 à créer

Regard de visite EP DN 1000 mm

Regard de jonction descente toiture
40x40 cm avec tampon fonte

Grille 40x40 cm

Grille 40x40 cm sur regard

Grille avaloir sur regard

— EU — EU —

Réseau EU/EV Ø400 à créer

Regard de visite EU DN 1000 mm

Regard de jonction sortie EU
40x40 cm avec tampon fonte

Regard de visite EU existant

Regard de jonction sortie EU existant

— Réseau AEP à créer

Coffret AEP en limite de propriété

Regard de visite

PC2-5b

Plan de masse Réseaux AEP/EU/EV/EP - ZOOM NORD

PC 081 209 24 B0006 - Pièces complémentaires

— EP Proj —

RESEAU EP

— CLOISON —

CLOISON

— TETE DE BUSE —

TETE DE BUSE

— NOUE —

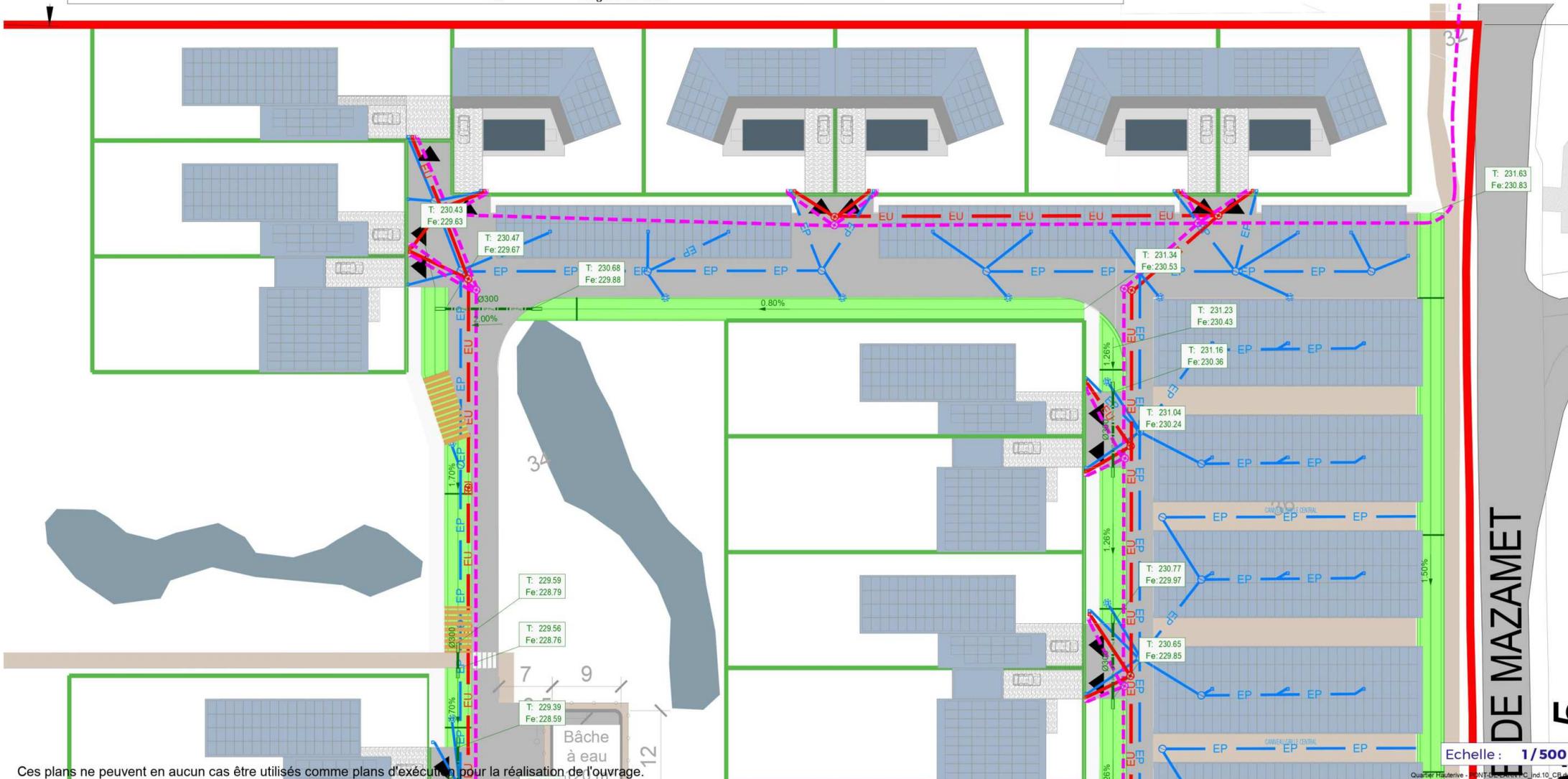
NOUE

— AIRE DE PRESENTATION CONTAINERS —

AIRE DE PRESENTATION CONTAINERS

— PASSERELLES —

PASSERELLES



Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

Echelle : 1/500



19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

Cachet et signature
Architecte :



Réservé à la mairie pour AVIS :

Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT

Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Lam

Cachet et signature
Propriétaire :

Affaire : HAUTERIVE
Phase : PC valant division
Indice : 10
Date : 23/05/2024
Format : A3 paysage



PC 081 209 24 B0006 - Pièces complémentaires

- EP — EP Réseau EP Ø400 à créer
- Regard de visite EP DN 1000 mm
- ◻ Regard de jonction descente toiture 40x40 cm avec tampon fonte
- ◻ Grille 40x40 cm
- ◻ Grille 40x40 cm sur regard
- ◻ Grille avaloir sur regard
- EU — EU Réseau EU/EV Ø400 à créer
- Regard de visite EU DN 1000 mm
- ◻ Regard de jonction sortie EU 40x40 cm avec tampon fonte
- Regard de visite EU existant
- ◻ Regard de jonction sortie EU existant
- - - Réseau AEP à créer
- ◻ Coffret AEP en limite de propriété
- ◻ Regard de visite

- - - RESEAU EP
- CLOISON
- TETE DE BUSE
- NOUE
- PASSERELLES
- AIRE DE PRESENTATION CONTAINERS



1255 m3
 Surface de contact fond bassin = 700 m²
 SURVERSE intégré à l'ouvrage de rétention dimensionné pour une pluie centennale
 REJET 2L/S vers exutoire

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

Echelle : 1/500

WATT & Co
 Ingenierie
 19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
 urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

Cachet et signature
 Architecte : **caroline bernard**
 architecte
 44 A Chemin de la Motte
 31170 L'Isle-Dieu
 05 61 95 59 81 / 06 85 53 32 69
 carol@bernardcaroline.com
 SIRET : 522 000 014
 RCS : 312 085 730

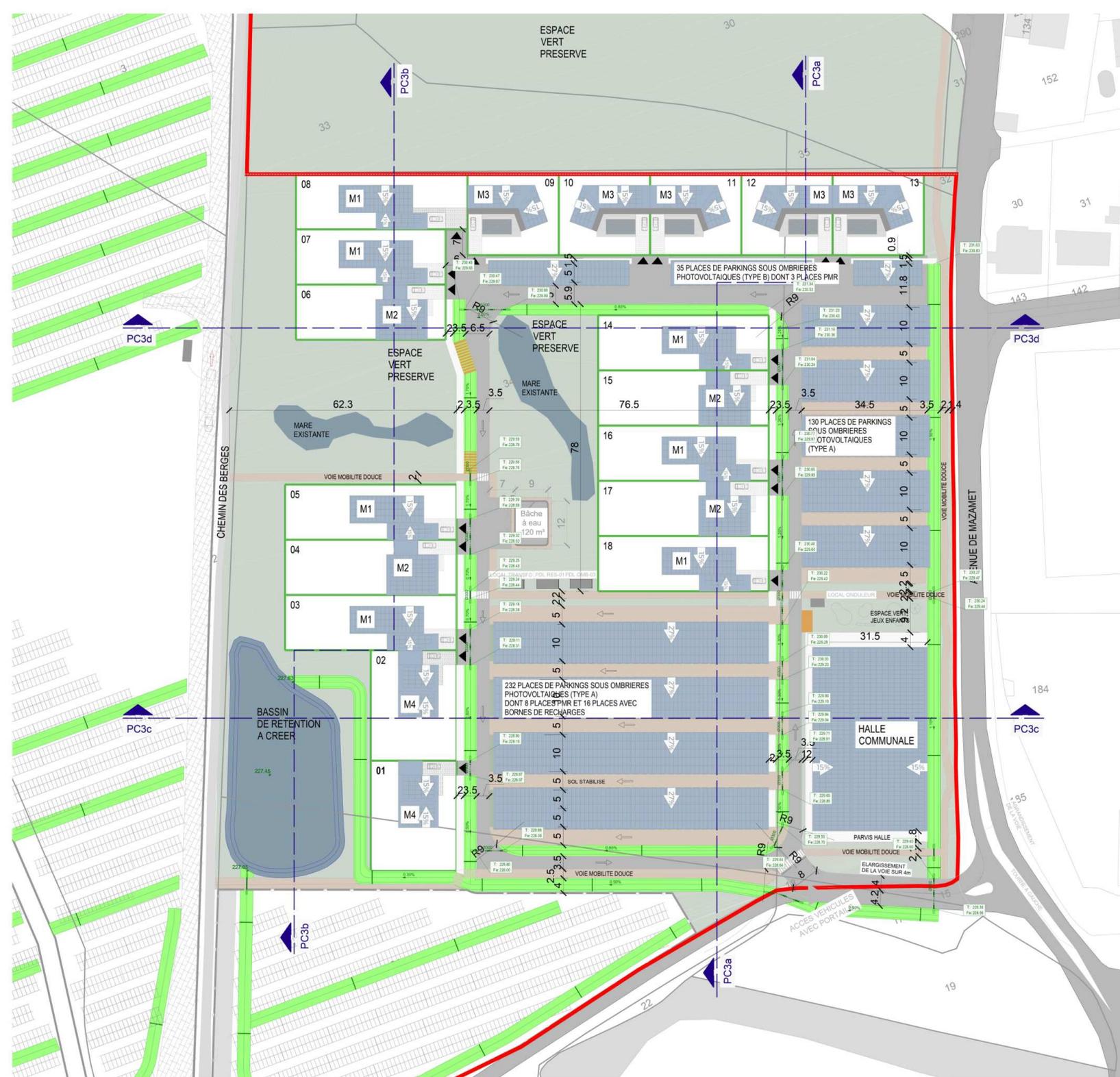
Réservé à la mairie pour AVIS :

Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT
 Adresse projet : **QUARTIER HAUTERIVE**
 Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Lam

Cachet et signature
 Propriétaire :

Affaire :	HAUTERIVE
Phase :	PC valant division
Indice :	10
Date :	23/05/2024
Format :	A3 paysage

Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN_PC_ind.10_CB.dwg



COMMUNE **PONT-DE-LARN**
 DEPARTEMENT **81 - TARN**
Permis de construire valant division
PC 081 209 24 B0006 - Pièces complémentaires



- RESEAU EP ET REVETEMENTS**
- RESEAU EP
 - CLOISON
 - TETE DE BUSE
 - NOUË
 - PASSERELLES
 - AIRE DE PRESENTATION CONTAINERS
 - SOL ENROBE VORIES
 - SOL STABILISE TENTE CLAIR PARKINGS ET VOIES MOBILITE DOUCE
 - BETON BALAYE TROTTOIRS
 - ALTERNANCE DALLES BETON/VEGETAL (50/50) ACCES DAMAGES RESIDENCES
 - SURFACE DE PLEINE TERRE ENGazonNEE ESPACES COMMUNS
 - SURFACE DE PLEINE TERRE ENGazonNEE ESPACES PRIVES RESIDENCES
 - MARES EXISTANTES OU BASSIN DE RETENTION A CREER
 - LIMITE DE PROPRIETE

Réseau EP à créer : voir document BET joint au dossier

Cachet et signature Architecte: 
 Cachet et signature Propriétaire: 

Réserve à la main pour AVIS : 
 Réserve à la main pour AVIS : 

Permis de construire
LER DEVELOPPEMENT
 Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
 Lieu dit Hauterive le Haut, PONT-DE-LARN

Bureau d'architecte
WATT & Co
 19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
 urbanisme@groupewattco.com

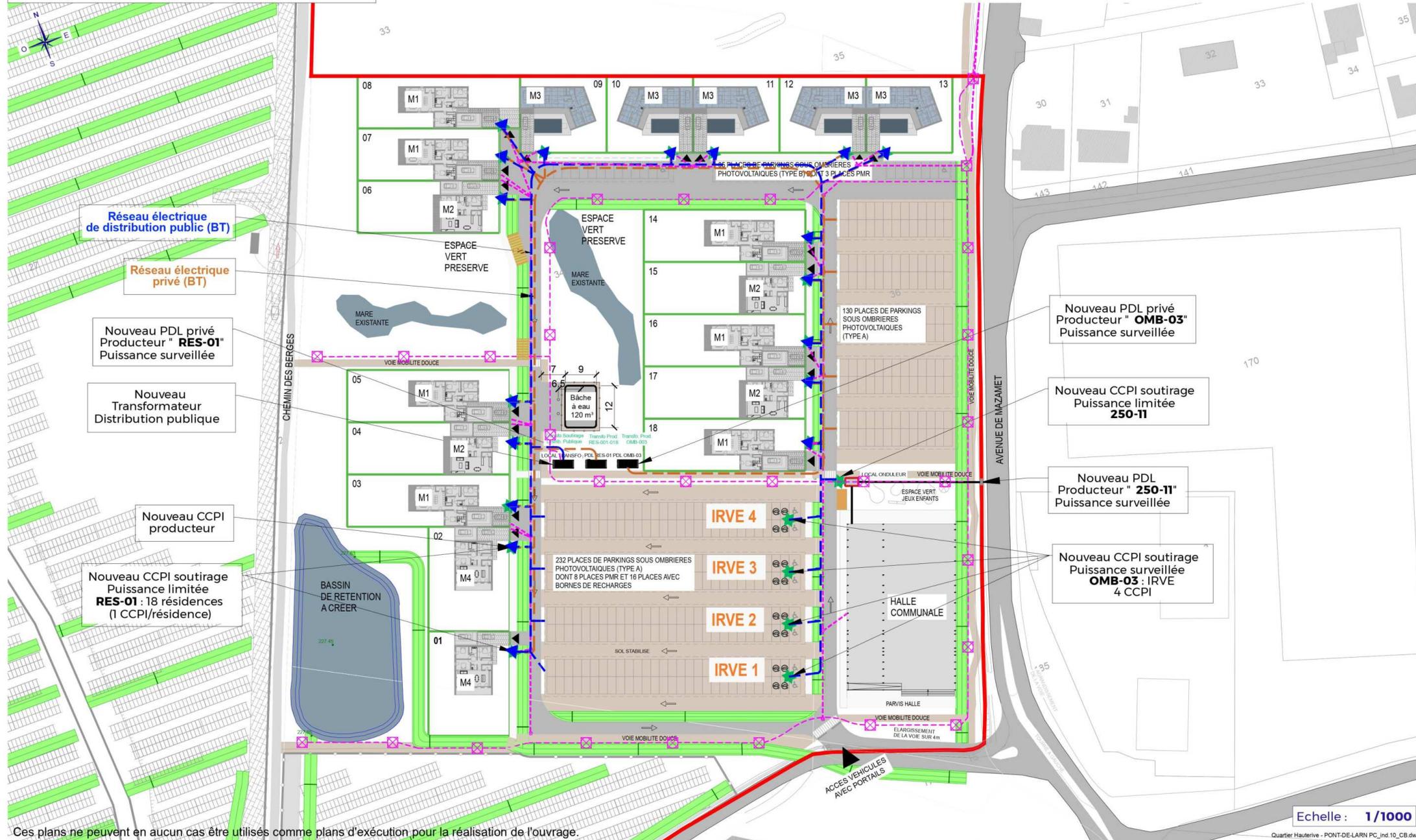
Affaire : **HAUTERIVE**
 Phase : PC valant division
 Indice : 10
 Date : 23/05/2024
 Format : A1 portrait

- ▲ Point de livraison injection (Producteur)
- ★ Point de livraison soutirage (Réseau de Distrib. Publique)
- ⊠ Candélabre éclairage public

02-6b

Plan de masse Réseaux Electriques

PC 081 209 24 B0006 - Pièces complémentaires



Réseau électrique de distribution public (BT)

Réseau électrique privé (BT)

Nouveau PDL privé Producteur "RES-01" Puissance surveillée

Nouveau Transformateur Distribution publique

Nouveau CCPI producteur

Nouveau CCPI soutirage Puissance limitée RES-01 : 18 résidences (1 CCPI/résidence)

Nouveau PDL privé Producteur "OMB-03" Puissance surveillée

Nouveau CCPI soutirage Puissance limitée 250-11

Nouveau PDL Producteur "250-11" Puissance surveillée

Nouveau CCPI soutirage Puissance surveillée OMB-03 : IRVE 4 CCPI

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

Echelle : 1/1000



19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

Cachet et signature Architecte :



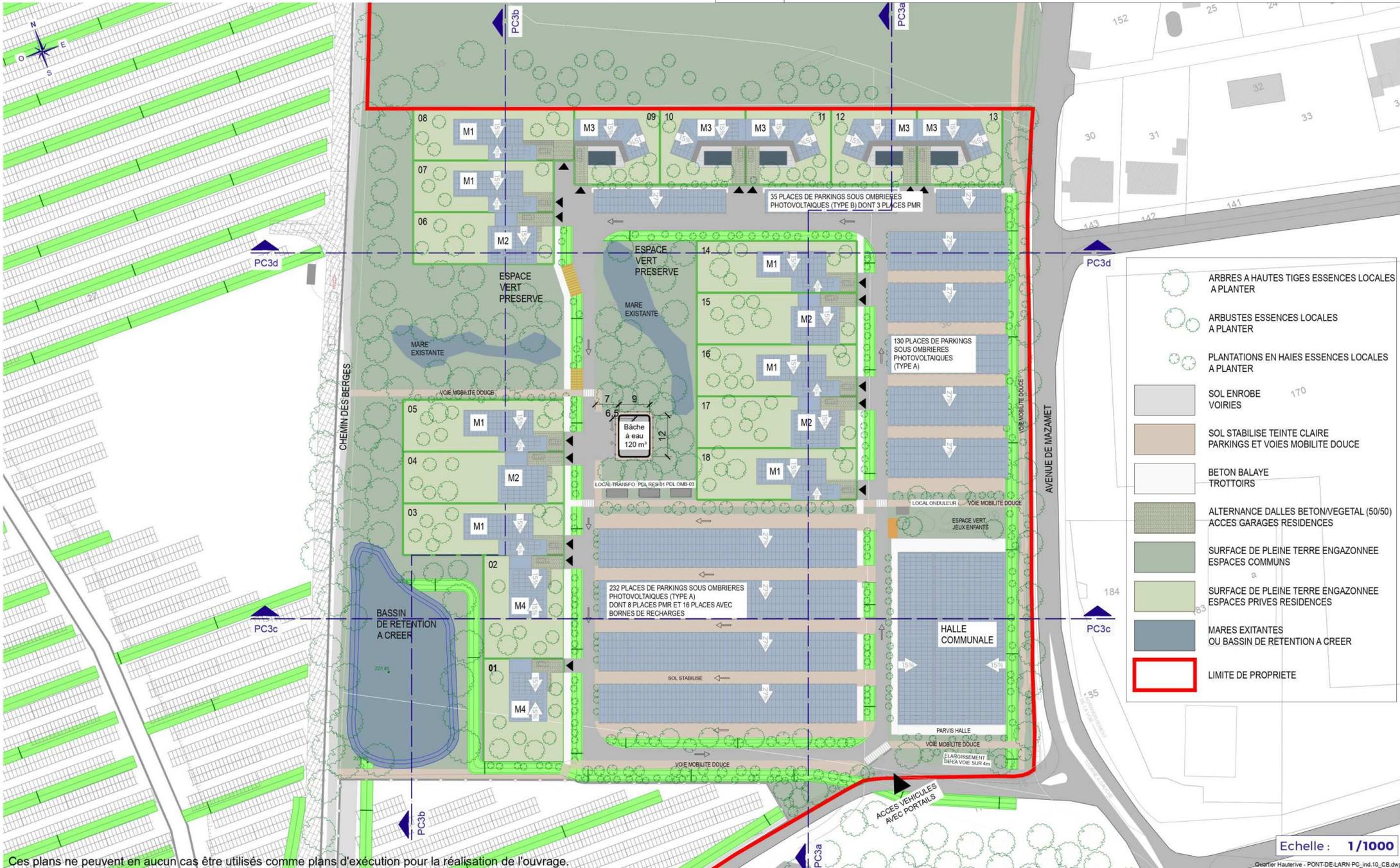
Réservé à la mairie pour AVIS :

Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT

Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Lam

Cachet et signature Propriétaire :

Affaire :	HAUTERIVE
Phase :	PC valant division
Indice :	10
Date :	23/05/2024
Format :	A3 paysage



- ARBRES A HAUTES TIGES ESSENCES LOCALES A PLANTER
- ARBUSTES ESSENCES LOCALES A PLANTER
- PLANTATIONS EN HAIES ESSENCES LOCALES A PLANTER
- SOL ENROBE VOIRIES
- SOL STABILISE TEINTE CLAIR PARKINGS ET VOIES MOBILITE DOUCE
- BETON BALAYE TROTTOIRS
- ALTERNANCE DALLES BETON/VEGETAL (50/50) ACCES GARAGES RESIDENCES
- SURFACE DE PLEINE TERRE ENGazonNEE ESPACES COMMUNS
- SURFACE DE PLEINE TERRE ENGazonNEE ESPACES PRIVES RESIDENCES
- MARES EXITANTES OU BASSIN DE RETENTION A CREER
- LIMITE DE PROPRIETE

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

Echelle : 1/1000

Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN_PC_ind.10_CB.dwg

WATT & Co
Ingenierie

19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

Cachet et signature
Architecte :

dba
caroline bernard
architecte

44 Avenue de la République
31137 Toulouse
05 61 31 06 85 33 32 69
carol@dba-architecte.com
SIRET : 452 00014 800000000
N° de profession : 085730

Réservé à la mairie pour AVIS :

Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT

Adresse projet : **QUARTIER HAUTERIVE**
Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn

Cachet et signature
Propriétaire :

Affaire : **HAUTERIVE**
Phase : PC valant division
Indice : 10
Date : 23/05/2024
Format : A3 paysage



Echelle : 1/500

COMMUNE **PONT-DE-LARN**
 DEPARTEMENT **81 - TARN**
Permis de construire valant division
 PC-27b Plan général rez-de-chaussée
PC 081 209 24 B0006 - Pièces complémentaires



- REVETEMENTS ET PLANTATIONS**
- ARBRES A HAUTES TIGES ESSENCES LOCALES A PLANTER
 - ARBUSTES ESSENCES LOCALES A PLANTER
 - PLANTATIONS EN HAIES ESSENCES LOCALES A PLANTER
 - SOL ENROBE VORRES
 - SOL STABILISE TENTE CLAIR PARKINGS ET VOIES MOBILITE DOUCE
 - BETON BALAYE TROTTOIRS
 - ALTERNANCE DALLES BETON/VEGETAL (60/50) ACCES GARAGES RESIDENCES
 - SURFACE DE PLEINE TERRE ENGazonNEE ESPACES COMMUNS
 - SURFACE DE PLEINE TERRE ENGazonNEE ESPACES PRIVES RESIDENCES
 - MARES EXISTANTES OU BASSIN DE RETENTION A CREER
 - LIMITE DE PROPRIETE

On s'engage de passer en action sur les sites cités ci-dessus pour la réalisation de l'équipement

Groupe WATT & Co
 19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
 urbanisme@groupewattco.com

Permis de construire
LER DEVELOPPEMENT
 Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
 Lieu dit Hauterive le Haut, PONT-DE-LARN

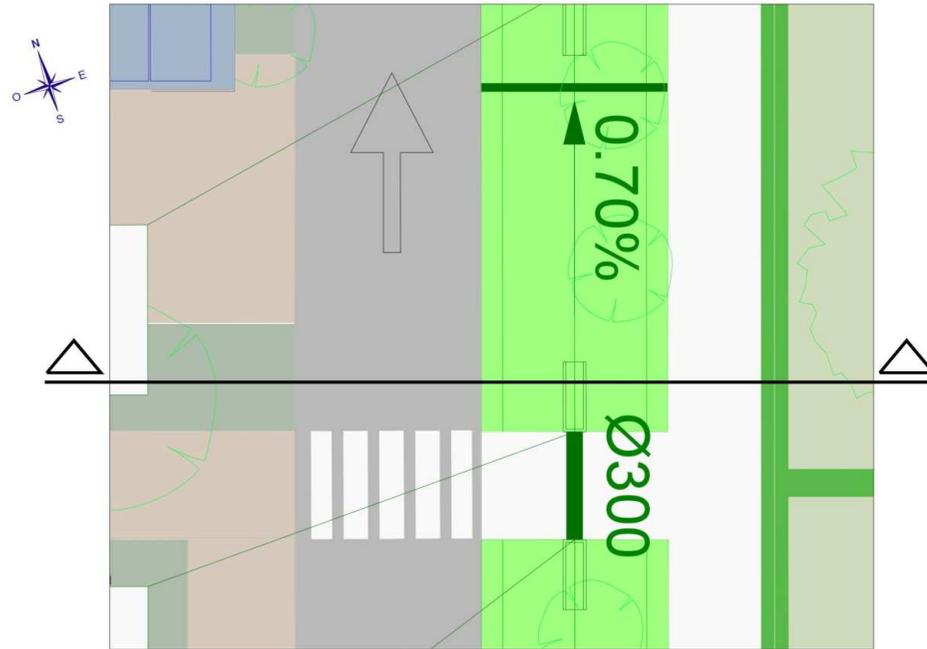
Cachet et signature Architecte

 Cachet et signature Propriétaire

Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN_PC_14_12_18_Avg

Reservé à la mairie pour AVIS :

Phase : **PC valant division**
 Indice : 1D
 Date : 23/05/2024
 Format : A1 Paysage



- 1 Espace de Stationnement sous ombrières
Sol en stabilisé clair



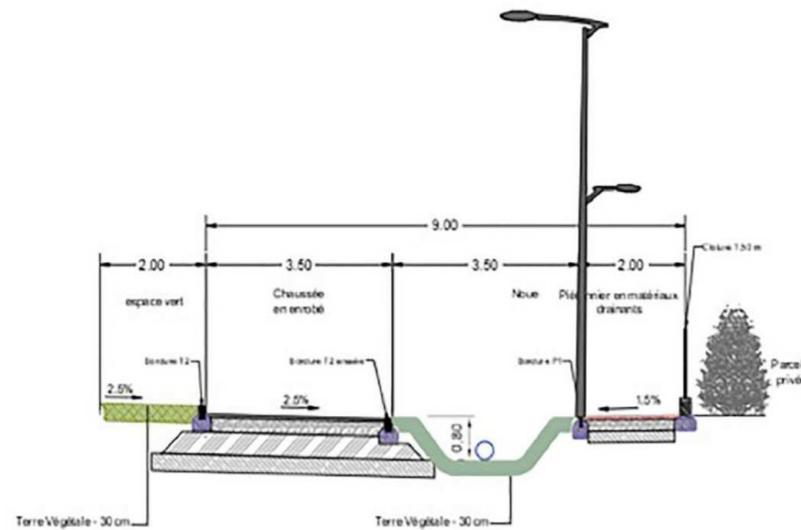
- 2 Trottoir Béton



- 3 Alternance dalle béton / végétal



- 4 Dispositif végétal, préserver l'intimité pour l'accès aux logements (arbres et arbustes locaux)



COUPE DE PRINCIPE

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN_PC_ind.10_CB.dwg



19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

Cachet et signature
Architecte :



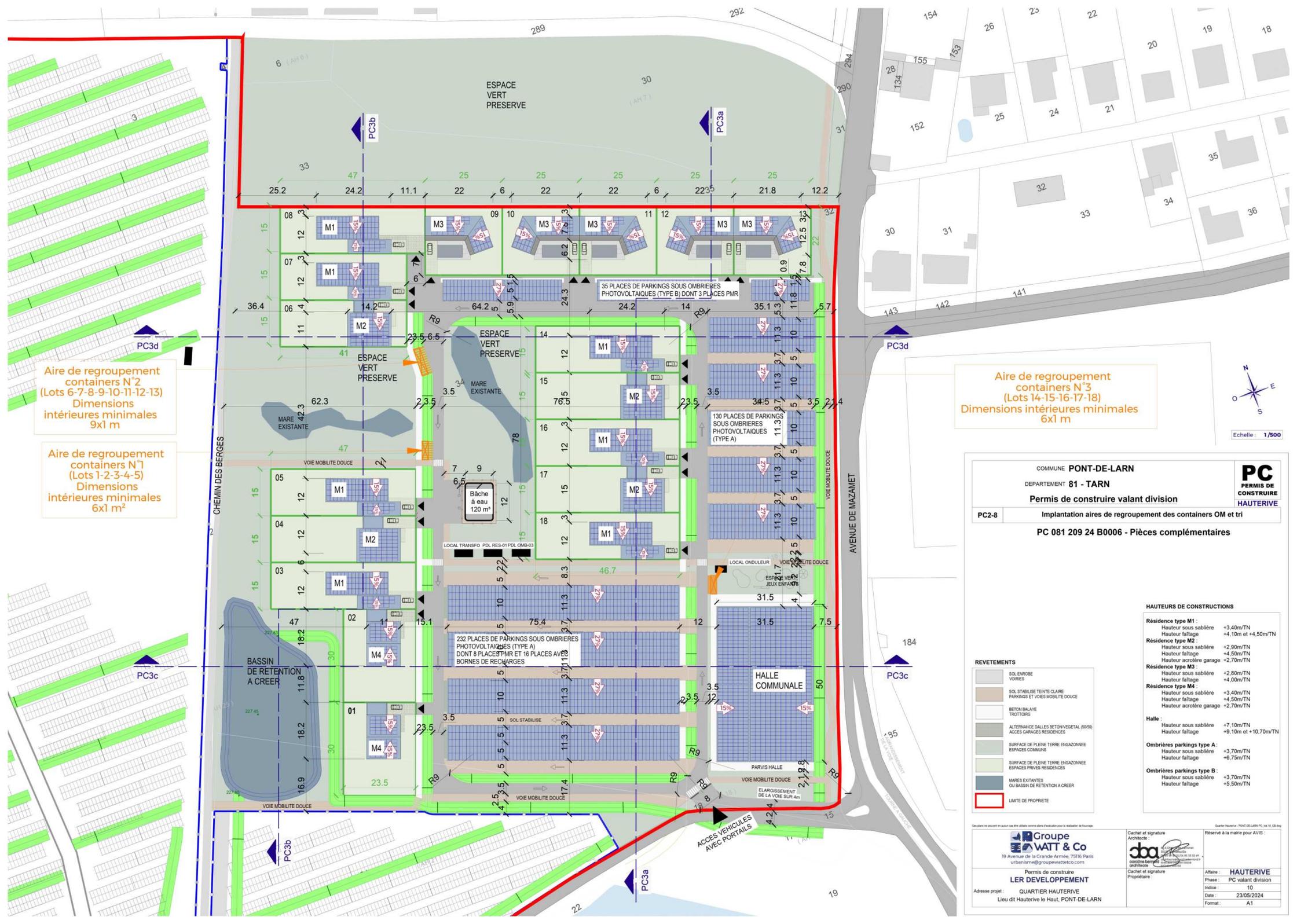
Réservé à la mairie pour AVIS :

Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT

Adresse projet : **QUARTIER HAUTERIVE**
Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn

Cachet et signature
Propriétaire :

Affaire :	HAUTERIVE
Phase :	PC valant division
Indice :	10
Date :	23/05/2024
Format :	A3 paysage



Aire de regroupement
containers N°2
(Lots 6-7-8-9-10-11-12-13)
Dimensions
intérieures minimales
9x1 m

Aire de regroupement
containers N°1
(Lots 1-2-3-4-5)
Dimensions
intérieures minimales
6x1 m²

Aire de regroupement
containers N°3
(Lots 14-15-16-17-18)
Dimensions intérieures minimales
6x1 m



COMMUNE **PONT-DE-LARN**
 DEPARTEMENT **81 - TARN**
Permis de construire valant division
PC-8 Implantation aires de regroupement des containers OM et tri



PC 081 209 24 B0006 - Pièces complémentaires

REVETEMENTS

- SOL ENROBE VORRES
- SOL STABILISE TENTE CLAIR PARKINGS ET VOIES MOBILITE DOUCE
- BETON BALAYE TROTTOIRS
- ALTERNANCE DALLES BETON/VEGETAL (60/50) ACCES GARAGES RESIDENCES
- SURFACE DE PLEINE TERRE ENGazonNEE ESPACES COMMUNS
- SURFACE DE PLEINE TERRE ENGazonNEE ESPACES PRIVES RESIDENCES
- MARES EXISTANTES OU BASSIN DE RETENTION A CREER
- LIMITE DE PROPRIETE

HAUTEURS DE CONSTRUCTIONS

Résidence type M1 :
 Hauteur sous sablière +3,40m/TN
 Hauteur falltage +4,10m et +4,50m/TN

Résidence type M2 :
 Hauteur sous sablière +2,90m/TN
 Hauteur falltage +4,50m/TN
 Hauteur acrotère garage +2,70m/TN

Résidence type M3 :
 Hauteur sous sablière +2,80m/TN
 Hauteur falltage +4,00m/TN

Résidence type M4 :
 Hauteur sous sablière +3,40m/TN
 Hauteur falltage +4,50m/TN
 Hauteur acrotère garage +2,70m/TN

Halle :
 Hauteur sous sablière +7,10m/TN
 Hauteur falltage +9,10m et +10,70m/TN

Ombrières parkings type A :
 Hauteur sous sablière +3,70m/TN
 Hauteur falltage +6,75m/TN

Ombrières parkings type B :
 Hauteur sous sablière +3,70m/TN
 Hauteur falltage +5,50m/TN

Groupe **WATT & Co**
 19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
 urbanisme@groupewattco.com

Permis de construire
LER DEVELOPPEMENT
 Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
 Lieu dit Hauterive le Haut, PONT-DE-LARN

Cachet et signature Architecte
dba

Cachet et signature Propriétaire

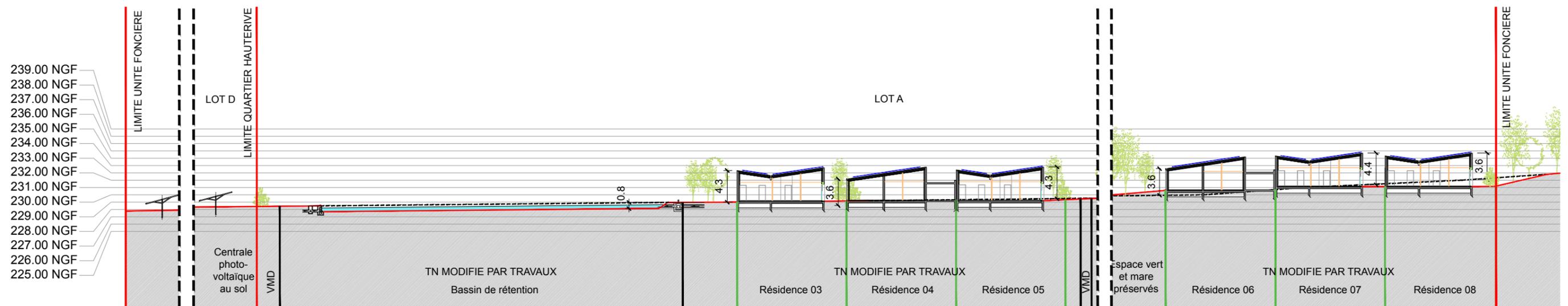
Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN_PC_081_209_24_B0006_A01

Reservé à la mairie pour A.V.I.S. :

Phase : **PC valant division**
 Index : 1D
 Date : 23/05/2024
 Format : A1



COUPE A-A



COUPE B-B

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

Echelle : 1/550

Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN PC_ind.10_CB.dwg



19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

Cachet et signature
Architecte :



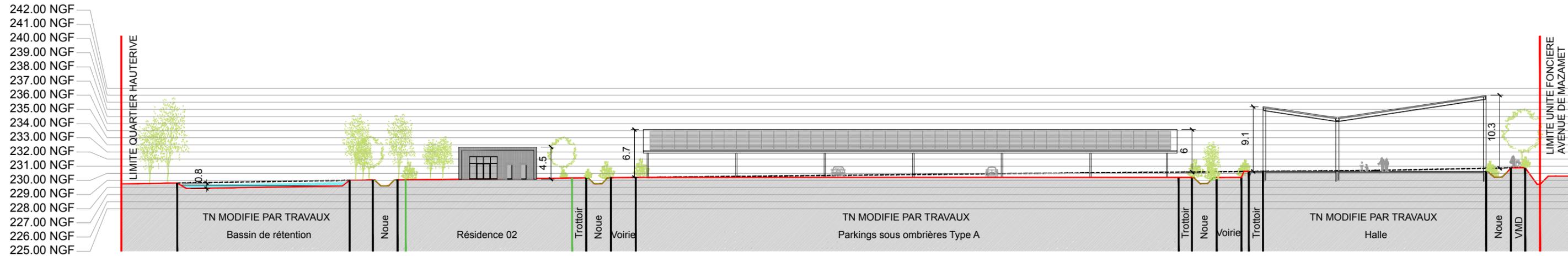
Réservé à la mairie pour AVIS :

Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT

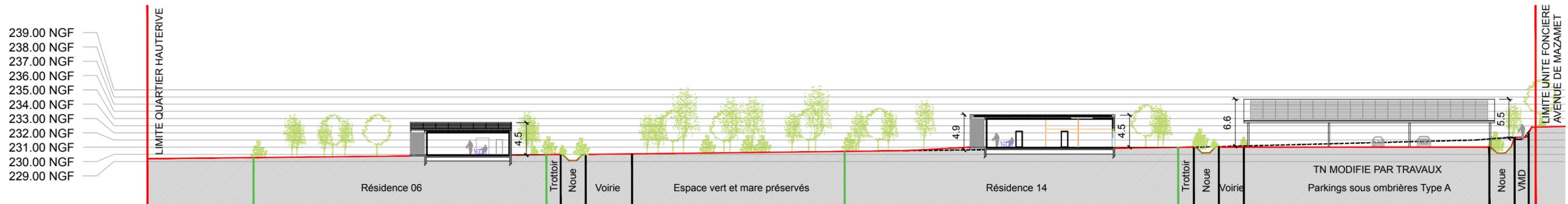
Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn

Cachet et signature
Propriétaire :

Affaire :	HAUTERIVE
Phase :	PC valant division
Indice :	10
Date :	23/05/2024
Format :	A3 paysage



COUPE C-C



COUPE D-D

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

Echelle : 1/550

Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN PC_ind_10_CB.dwg



19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

Cachet et signature
Architecte :

dba
caroline bernard
architecte

Réservé à la mairie pour AVIS :

Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT

Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn

Cachet et signature
Propriétaire :

Affaire :	HAUTERIVE
Phase :	PC valant division
Indice :	10
Date :	23/05/2024
Format :	A3 paysage



FACADES SUR AVENUE DE MAZAMET

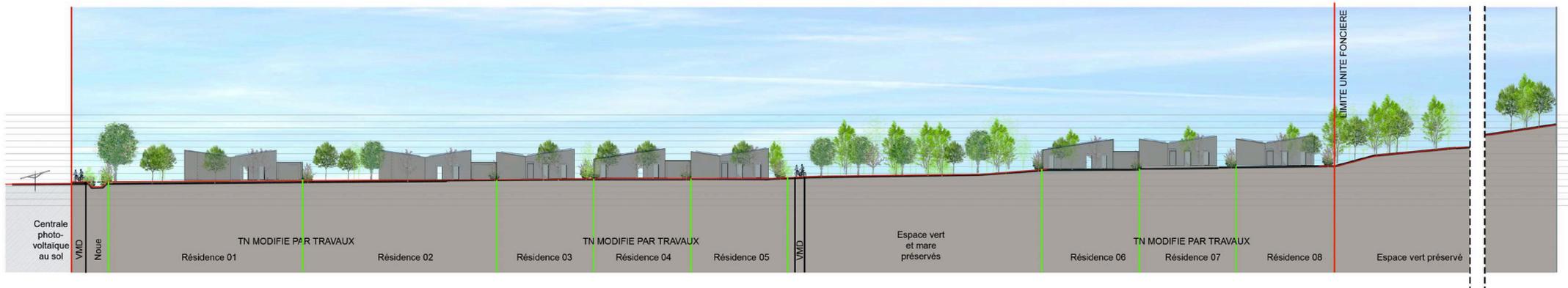


FACADES SUR RUE INTERIEURE SELON L'AXE NORD/SUD

Echelle : 1/400



FACADES SUR RUE INTERIEURE SELON L'AXE EST/OUEST



FACADES SUR RUE INTERIEURE SELON L'AXE NORD/SUD

COMMUNE PONT-DE-LARN		PC PERMIS DE CONSTRUIRE HAUTERIVE
DEPARTEMENT 81 - TARN		
Permis de construire valant division		
PC3-3	Façades urbaines projet	
PC 081 209 24 B0006 - Pièces complémentaires		
<p style="font-size: small;">Ce plan ne peut en aucun cas être utilisé comme plan d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.</p> <p style="font-size: x-small; text-align: right;">Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN_PC_081_24_B0006</p>		
<p style="font-size: small;">Groupe WATT & Co 19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris urbanisme@groupewattco.com</p>		<p style="font-size: small;">Cachet et signature Architecte : dba Caroline Berré architecte</p>
<p style="font-size: small;">Permis de construire LER DEVELOPPEMENT</p>		<p style="font-size: small;">Cachet et signature Propriétaire :</p>
<p style="font-size: x-small;">Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE Lieu dit Hauterive le Haut, PONT-DE-LARN</p>		<p style="font-size: x-small;">Réservé à la mairie pour AVIS :</p> <p>Affaire : HAUTERIVE Phase : PC valant division Indice : 10 Date : 23/05/2024 Format : A1 Paysage</p>

PRESENTATION DE L'ETAT INITIAL ET DE SES ABORDS

ANALYSE DE LA REGLEMENTATION URBAINE

SITUATION / CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

La parcelle est située à l'entrée de la commune de Pont de l'Arn, au niveau de l'Avenue de Mazamet, sur le site d'Hauterive.

La surface de l'unité foncière est de 143 314 m².

Le terrain est actuellement vierge de toute construction.

Seules des voiries publiques sont déjà réalisées au sud (pour accès à la station d'épuration) ainsi qu'au niveau du centre de la parcelle, un chemin existant arboré reliant le nord et le sud de la parcelle. En limite nord, le terrain est bordé par une allée de platanes (chemin d'Hauterive), classée, permettant l'accès à une ferme.

L'unité foncière est marquée au Nord-Est par une topographie plus prononcée, orientant le terrain vers le Sud- Ouest.

Une servitude de réseau parcourt l'ouest de l'unité foncière en diagonale, du nord ouest au sud est.

Le terrain est bordé au SUD par la rivière l'Arn, à l'EST par l'Avenue de Mazamet, à l'OUEST par le golf de la Barouge et un domaine privé, et enfin au NORD par le chemin d'Hauterive bordé par une allée de platanes centenaires, par la ferme et le lotissement haut d'Hauterive.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le site d'Hauterive fait partie de l'un des sites évoqués au sein du PADD de Pont de l'Arn, pour lequel des orientations particulières ont été définies.

D'autre part, le terrain est situé à l'interface de trois zones du PLU :

- * Il est classé dans sa majeure partie en zone U AU (Zone à Urbaniser).
- * La zone U2 concerne uniquement la partie est du terrain, côté Avenue de Mazamet.
- * La zone naturelle N concerne le bas de la parcelle, en mitoyenneté directe avec la rivière.

Il est également concerné par le PPRI et le plan de prévention visant à limiter les risques de mouvement de terrains dus au retrait gonflement des argiles.

IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION

PADD

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune de Pont de l'Arn définit des orientations pour l'ensemble de la commune et plus précisément sur le site de Hauterive.

Précisons en premier lieu que lors de la rédaction du P.A.D.D., le site d'Hauterive était une seule entité, très étendue, de 600x450m environ, qui aujourd'hui est découpée en plusieurs entités foncières bien distinctes.

Un secteur notamment, le Lotissement situé au nord du site, est d'ors et déjà urbanisé. Les liaisons viaires entre le haut et le bas du terrain, souhaitées par le P.A.D.D., ne sont plus envisageables à cause de l'urbanisation du lotissement, et le projet du nouveau quartier trouve d'autres accès principaux que ceux qui avaient été définis au nord de la parcelle par le P.A.D.D..

La démarche de projet s'appuie avant tout sur une insertion fine dans le terrain. Le projet urbain propose de ne pas considérer le paysage, la topographie, l'orientation du soleil, les vues, la biodiversité existante, l'hydrologie et le paysage comme des contraintes mais comme des éléments structurants qui construisent une armature et un cadre au projet.

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

PC4-1

Notice descriptive du projet

RESPECT DU PADD

Un espace vert avec zone humide face à la ferme au nord du terrain permettant d'absorber le dénivelé important sera préservé dans le cadre du projet. Cet espace sera une amorce de la promenade plantée piétonne reliant le nord au sud du quartier, ainsi que des espaces verts qui seront préservés jusqu'au coeur du quartier côté logements.

La partie ouest du site sera consacrée à la mise en place d'une centrale photovoltaïque au sol, clôturée, sans voiries ni espaces publics.

Un espace vert intégrant une zone humide existante sera cependant préservé au contact de la promenade centrale.

NOTA : le projet de création de la centrale photovoltaïque (Lot D) fait l'objet d'une demande de permis de construire distincte.

Cet espace vert préservé en bordure de la ferme permettra de positionner les habitations en recul de la bâtisse, et de la mettre en valeur.

Les alignements d'arbres et les massifs boisés présents sur le site seront conservés.

De plus, les grandes mares existantes situées au sein de la parcelle seront préservées et intégrées au projet d'aménagement paysager global : elles feront partie d'un grand espace vert dédié à la promenade.

En tout état de cause, l'ambition est de concevoir un projet à la hauteur des ambitions du P.A.D.D., une extension de la commune de Pont de l'Arn, mettant en œuvre une logique de parcours et d'aires plantées conservant les espaces naturels existants, de tracés des voiries adaptés et connectés qui sauront amener une vie de quartier.

PPRI

Le bas du terrain, le long de l'Arn, est classé en partie en zone rouge d'Aléas fort du PPRI et en partie en zone bleue II.

Au sein de la zone rouge, aucune construction n'est autorisée hormis des annexes (pour les cabanes) de 10m² maximum et la centrale hydroélectrique (travaux liés à l'utilisation de la rivière). Au niveau de la zone aléas bleu II, les constructions sont possibles au dessus de 30cm du TN.

CAPACITÉ A CONSTRUIRE : APPROCHE URBAINE/ PAYSAGÈRE

L'approche paysagère et la préservation de la biodiversité sont au centre de la réflexion sur ce projet. Il s'agit de se raccrocher aux éléments remarquables du site : promenade verte souhaitée la moins interrompue possible par des routes, préservation des espaces verts et des zones humides présents sur le site...

La définition des niveaux altimétriques du projet est décisive dans la mise en place du maillage viaire, elle est induite par la topographie du site, en déclivité marquée sur sa partie nord-est.

L'accès au site se fait par la voie d'accès existante au Sud-Est, qui mène également la station d'épuration.

La desserte du site est définie afin de minimiser l'impact du projet sur le terrain naturel, les logements venant se positionner sur la pente naturelle du terrain.

Les logements sont desservis par des voies qui sont mutualisées avec les accès aux parkings avec ombrières, de manière à minimiser l'imperméabilisation des sols.

Ces voies réalisent un bouclage. Ainsi, tous ces logements bénéficient de vues dégagées vers des espaces verts existants.

L'approche urbaine se base sur une organisation rationnelle et une superposition de maillages de voiries, de maillages piétons, d'une trame paysagère et de réseaux. Elle est efficace vis-à-vis de la consommation d'espace et elle est la plus connectée possible au reste de la ville.

 <p>19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris urbanisme@wattetco-ingenierie.fr</p>	<p>Cachet et signature Architecte :</p>  <p>40 A Champ de Lozramet 31170 Toulonfeuille 05 54 59 87 31/06 85 33 32 69 architecte@carolinebernard.fr Siret 025 199 68 00014 N°Ordre 083730</p>	<p>Réservé à la mairie pour AVIS :</p>
---	--	--

<p>Demande de permis de construire LER DEVELOPPEMENT</p> <p>Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE Lieu dit Hauterive le Haut, 81660 Pont de Larn</p>	<p>Cachet et signature Propriétaire :</p> <p>Ler Développement SAS</p>  <p>B47EA959207841</p>	<p>Affaire : HAUTERIVE</p> <p>Phase : PC valant division</p> <p>Indice : 9</p> <p>Date : 26/03/2024</p> <p>Format : A3 paysage</p>
---	--	---

SCHEMAS D'IMPLANTATION : DES TRACES URBAINS ISSUS DU CONTEXTE

Les voies se positionnent en fonction du nivellement du terrain, l'accès au quartier étant défini en profitant de l'accès existant qui dessert également la station d'épuration depuis l'Avenue de Mazamet, au Sud-Est du terrain.

Afin de sécuriser cette voie d'accès, elle sera élargie vers le Nord sur 4,00m.

L'entrée constitue un accès privilégié vers l'ensemble des lots du terrain, à savoir :

- un lot de 18 parcelles de logements individuels (LOT A),
- une Halle (LOT B),
- un parking de 397 places avec ombrières photovoltaïques (LOT C),
- la centrale photovoltaïque (LOT D), à l'ouest et au Sud du terrain

La Halle est localisée à proximité de l'entrée du quartier, avec un parvis ouvert vers l'une des entrées principales du village de Pont de L'Arn. L'équipement participe ainsi à qualifier l'entrée du village.

Une voirie, formant une boucle, permet de desservir la Halle, les stationnements sous ombrières et les logements. Elle sera utilisable également par les pompiers.

La mutualisation des accès aux parkings et aux maisons permet de créer moins de voiries, mais également de conserver plus d'espaces verts. Les voies des parkings avec ombrières ne sont pas traitées en enrobé mais en stabilisé pour minimiser l'imperméabilisation des sols.

Ces voies sont organisées à sens unique, bordées d'arbres et d'arbustes.

Le maillage piéton relie le haut et le bas du terrain de part et d'autre de la partie Est de la parcelle : l'un des chemins se situe le long de l'Avenue de Mazamet, au sein d'un espace végétal arboré faisant office de «barrière végétale» protectrice pour les maisons, l'autre se positionne au niveau du chemin arboré existant, au centre de la parcelle. Des voies de mobilité douce sont créées en transverse afin de relier ces chemins primaires entre eux, permettant ainsi une desserte piétonne de l'ensemble du site.

Ce maillage, reliant le nord du site à la rivière et l'avenue de Mazamet au chemin des berges, encourage la promenade des habitants du quartier. Elle est complétée par de généreux espaces verts préservés, dédiés aux habitants, qui intègrent des mares et espaces humides existants.

Les bâtiments s'orientent en fonction de l'ensoleillement de manière à pouvoir garantir un maximum de confort d'hiver et également afin de permettre l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures.

PLAN DE MASSE, PROGRAMME

Le projet du quartier d'Hauterive s'organise en différents lots, localisés de manière optimale par rapport au contexte existant et vis à vis de la topographie du terrain.

- LOT A : RESIDENCES

Le lot A, situé au nord-est du site, est dédié à des parcelles de logements individuels.

Ces derniers profitent ainsi d'une facilité d'accès depuis l'Avenue de Mazamet, ainsi que des possibilités de vues vers le paysage et la Montagne noire, en tirant parti de la déclivité du terrain. Ils sont mis à distance de l'Avenue par une barrière végétale très arborée densément, qui intègre également un cheminement piéton traversant la parcelle du nord au sud.

Grâce à ce positionnement, tous les logements sont situés à plus de 100 mètres de la station d'épuration.

18 lots sont proposés sur la totalité de la zone, avec une surface moyenne de 650 m² / parcelle. Une diversité de formes urbaines est également proposée : il est ainsi développé des maisons mitoyennes ou bien des maisons isolées sur leur parcelle. Les maisons sont dessinées de manière à accueillir des toits en pente avec panneaux photovoltaïques.

D'autre part, tous les logements bénéficient de vues qualitatives : vers les mares ou un espace vert. Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

PC4-2

Notice descriptive du projet

existant.

4 types de résidences sont proposées.

Les résidences de type M3 profitent de la topographie et se posent finement sur le terrain. La maison s'implante au plus près du garage afin d'avoir un accès de niveau avec l'entrée.

Depuis ces maisons, la vue vers le paysage de la Montagne Noire est mise en valeur, elle porte au-delà des maisons du quartier, construites en contrebas. Des piscines sont encastrées dans la pente et profitent également de la vue. Le terrain continue ensuite à décliner pour rejoindre les autres résidences.

En contrebas, les 13 autres résidences sont organisées de manière à profiter de vues dégagées au sud, ou bien de vues agréables et calmes à l'ouest vers les espaces verts existants. Ce lot s'organise avec 3 types de villas : des séquences de résidences de types M1 et M2, mitoyennes et plus urbaines, et des résidences de type M4 au Sud.

Les résidences de types M1 et M2 créent un front de rue urbain grâce à des séquences de volumétries diversifiées intégrant des garages. Elles sont composées de villas à simple RDC, qui s'avancent plus ou moins vers leur jardin de manière à rendre leurs espaces verts plus intimes et appropriables et largement ouverts vers le paysage boisé existant à l'ouest.

Les 5 villas de type M3, situées plus au nord d'altimétrie plus haute, s'orientent au sud en enveloppant leurs piscines/jardin et en ouvrant leurs pièces de vie vers le paysage.

L'ensemble des maisons sont pensées de façon à protéger au mieux les habitants des vents dominants tout en profitant de la meilleure orientation solaire possible.

Toutes les clôtures des parcelles des maisons seront traitées en serrurerie de 2m de haut et végétalisées.

- LOT B : HALLE

La Halle s'implante sur le lot B, à proximité de l'entrée du quartier, avec un parvis ouvert vers l'une des entrées principales du village de Pont de L'Arn. L'équipement participe ainsi à qualifier l'entrée du village. Elle est organisée sous une toiture à double pente inversée, qui intègre des panneaux photovoltaïques.

L'ensemble est organisé sur un plan libre grâce à une structure métallique poteaux/poutres.

Au Nord de la Halle, desservi par le maillage de mobilité douce, un espace vert intégrant des jeux pour enfants pourra être mis en place.

La parcelle dédiée à la salle polyvalente n'est pas clôturée et est directement ouverte sur les espaces mitoyens, notamment la voie existante, au Sud.

- LOT C : PARC DE STATIONNEMENT ET OMBRIERES

Le LOT C est constitué d'un parc de stationnement de 397 places (dont 11 places PMR), protégé par des ombrières photovoltaïques, et séparé en 3 entités.

Les parkings avec ombrières sont implantés dans le quartier de manière à ce qu'ils puissent être adaptés au contexte auxquels ils font face, et également moins visuellement présents.

Il est ainsi proposé 3 zones de parkings :

- l'une à l'ouest de la Halle, de 232 places.
- une deuxième de 130 places au nord de la Halle
- la troisième au nord du quartier, en contrebas des résidences M3.

L'ensemble autour de la halle est constitué d'un sol en stabilisé, minimisant l'imperméabilisation du site et intègre 16 bornes de recharges pour les véhicules électriques (proches de la halle).

Sur les côtés Ouest, Nord et Est, le pourtour du parc de stationnement est traité avec un espace planté densément arboré, qui permet de constituer entre autre un recul par rapport aux habitations.

- LOT D : CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Le projet de création de la centrale photovoltaïque fait l'objet d'une demande de permis de construire distincte.

 <p>19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris urbanisme@wattetco-ingenierie.fr</p>	<p>Cachet et signature Architecte :</p>  <p>40 A Champ de Mazamet 31170 Trèflefeuille 05 54 59 87 31/06 85 33 32 69 architecte@carolinebernard.fr Siret 025 199 68 00014 N°Ordre 083730</p>	<p>Réservé à la mairie pour AVIS :</p>
---	---	--

<p>Demande de permis de construire LER DEVELOPPEMENT</p> <p>Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE Lieu dit Hauterive le Haut, 81660 Pont de Larn</p>	<p>Cachet et signature Propriétaire :</p> <p>Ler Développement SA</p>  <p>B47EA959207841</p>	<p>Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN PC_ind_9_CB.dwg</p> <p>Affaire : HAUTERIVE</p> <p>Phase : PC valant division</p> <p>Indice : 9</p> <p>Date : 26/03/2024</p> <p>Format : A3 paysage</p>
---	---	--

VOLUMETRIE ET MATERIAUX

Les choix des systèmes constructifs, des volumétries, de la matérialité des bâtiments du nouveau quartier de Pont de l'Arn sont orientés de manière à rentrer dans des objectifs de Haute Qualité Environnementale, et proposer une architecture contemporaine mettant en valeur le paysage.

SYSTÈMES CONSTRUCTIFS

Le système constructif des résidences sera de type planchers hourdis et maçonneries traditionnelles. La construction de la Halle est, quant à elle, envisagée en structure de portiques métalliques, qui permet de grandes largeurs de portée pour les poutres sans poteau porteur intermédiaire. La structure fait par ailleurs partie du langage architectural, elle est visible et mise en valeur par la répétition de ses éléments.

MATÉRIALITÉ / ASPECT DES CONSTRUCTIONS

Le projet utilisera au maximum les ressources existantes à proximité du site : bois et pierre locale, de façon à ancrer le nouveau quartier dans son territoire. Les bardages proposés seront en bois, en pierre et en métal sombre, qui reprennent les tons du paysage de la montagne noire.

La maçonnerie sera utilisée pour les parties basses des villas, encastrées en partie dans la pente naturelle du terrain.

Les ouvertures vitrées et les terrasses des bâtiments seront carénées de bois aux teintes chaudes de manière à accentuer la domesticité de ces espaces et accentuer l'aspect confortable des habitations.

INTÉGRATION DES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

Les bâtiments sont conçus de manière à permettre l'efficacité énergétique.

Toutes les volumétries sont définies avec toitures à pentes constituées de bac acier isolés, recouverts de panneaux solaires pour les orientations sud. Seules les toitures des garages des résidences M2 et M4 sont traitées en terrasses.

Pente toiture résidences : 15%

Pente toiture Halle : 15%

Pente toiture ombrières types A et B : 27%

Leur orientation, ainsi que pour certaines, leur forme en L, permet de les protéger au mieux des vents dominants.

Des grandes baies vitrées sont orientées plein sud de manière à profiter du soleil pour un meilleur confort d'hiver, elles sont protégées par de larges débords de toiture l'été.

TRAITEMENT DES JARDINS ET CLÔTURES

Les piscines des villas et leurs terrasses viendront s'insérer finement dans les pentes du terrain, comme des « meubles paysage » en pierre.

La topographie sera peu remodelée, les bâtisses venant se positionner au plus proche du terrain naturel.

Les garages viennent s'implanter de façon décalée par rapport aux villas, cela permettant d'intimiser les jardins, au sud.

Les murs des clôtures entre jardins seront traités en murets rehaussés de serrurerie végétalisée.

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

PC4-3

Notice descriptive du projet

HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS

LOT A :

Résidence type M1 :

Hauteur sous sablière	+3,40m/TN
Hauteur faitage	+4,10m et +4,50m/TN

Résidence type M2 :

Hauteur sous sablière	+2,90m/TN
Hauteur faitage	+4,50m/TN
Hauteur acrotère garage	+2,70m/TN

Résidence type M3 :

Hauteur sous sablière	+3,35m/TN
Hauteur faitage	+4,00m/TN

Résidence type M4 :

Hauteur sous sablière	+3,40m/TN
Hauteur faitage	+4,50m/TN
Hauteur acrotère garage	+2,70m/TN

LOT B :

Halle :

Hauteur sous sablière	+7,10m/TN
Hauteur faitage	+9,10m et +10,70m/TN

LOT C :

Ombrières parkings type A (autour de la Halle) :

Hauteur sous sablière	+3,70m/TN
Hauteur faitage	+6,75m/TN

Ombrières parkings type B :

Hauteur sous sablière	+3,70m/TN
Hauteur faitage	+5,50m/TN

AMENAGEMENT PAYSAGER - TRAITEMENT DES ABORDS

AMENAGEMENT PAYSAGER

Les espaces verts, les zones humides et les mares existantes au nord et au centre du site seront préservés.

Le chemin des berges et la limite le long de l'avenue de Mazamet, déjà plantés, seront enrichis par l'ajout de végétation d'essences locales (plantations à hautes tiges et arbustes) afin d'intimiser davantage le quartier côté logements, mais aussi afin d'apporter aux promeneurs des espaces verts plus généreux et un rythme sur l'avenue de Mazamet.

L'ensemble des voiries est bordé d'espaces plantés avec arbustes et haies d'essences également locales.

Les limites des espaces privés sont séquencées, avec l'insertion systématique de plantations d'arbustes et haies, entre le jardin clôturé et l'espace public (trottoirs ou voie à mobilité douce), mettant davantage en retrait ce dernier.

Plantations d'essences locales envisagées :

Arbres à hautes tiges (> à 7 m à l'âge adulte) de types arbre de Judée, aulne, érable, frênes, micocoulier, platanes, tilleuls...

Arbustes (entre 4 et 7 m à l'âge adulte) : Arbousier, cornouiller mâle et cornouiller sanguin, églantier, laurier tin, noisetier, troène...

Arbrisseaux, haies de type prunellier, cotonéaster, weigelia...

 <p>19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris urbanisme@wattetco-ingenierie.fr</p>	<p>Cachet et signature Architecte :</p>  <p>40 A Champ de la Rampe 31170 Toulon-lez-Toulon 05 54 59 87 31/06 85 33 32 69 architecte@carolinebernard.fr Siret 025 199 68 00014 N°Ordre 083730</p>	<p>Réservé à la mairie pour AVIS :</p>
---	--	--

<p>Demande de permis de construire LER DEVELOPPEMENT</p> <p>Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE Lieu dit Hauterive le Haut, 81660 Pont de Larn</p>	<p>Cachet et signature Propriétaire :</p> <p>Ler Développement SA</p>  <p>B47EA959207841</p>	<p>Affaire : HAUTERIVE</p> <p>Phase : PC valant division</p> <p>Indice : 9</p> <p>Date : 26/03/2024</p> <p>Format : A3 paysage</p>
---	---	---

TRAITEMENTS SOLS VOIRIE, TROTTOIR ET CHEMINEMENTS

Largeur de trottoir 2 m

Voies mobilité douces largeur 2 m

Largeur de voirie commune : 3.5 m

Pente voirie, trottoirs et cheminements < 2% (Ressaut de 2 cm maximum, absence de dévers)

Dimensions stationnement : 2,50x5,00 m

Dimensions stationnement PMR : 3,30x5,00 m

Parkings sous ombrières Type A et voies de desserte ; revêtement stabilisé

Voirie et parking sous ombrières Type B : revêtement enrobé

Trottoirs : béton balayé

Voie mobilité douce : Revêtement stabilisé

Voie privée accès garage : alternance dalle béton et végétal

COLLECTE ORDURES MENAGERES

3 aires de regroupement des containers seront implantées de manière à pouvoir desservir l'ensemble des logements.

Elles seront directement accessibles depuis la voirie.

Cf positions et dimensionnements Plan PC2-8.

RESEAUX**RESEAU AEP :**

Cf plans PC2-5a, PC2-5b.

Les aspects relatifs à la propriété, l'entretien, le recouvrement et la facturation du réseau AEP sont précisés dans la convention de transfert préalable au domaine public, co-signée entre l'aménageur et les structures compétentes (Veolia et le SMAEP du Pas des bêtes).

Rétrocession jointe à la demande de permis de construire valant division.

RESEAUX EU/EV :

Les eaux usées et eaux vannes du projet seront collectées vers la station d'épuration située à proximité au sud-ouest du site.

RESEAUX EP :

Cf Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau ind.2 joint en annexes.

Réseaux ELECTRIQUE :

Dotées de toitures avec panneaux photovoltaïques, les nouvelles constructions et installations seront desservies par le réseau de distribution public BT et un réseau électrique privé (BT).

Pour cela, le projet prévoit l'installation en cœur de quartier, l'installation :

- d'un nouveau poste de transformation Distribution public (BT).
- pour les résidences, d'un nouveau poste de livraison privé PDL producteur (RES-01) puissance surveillée.
- pour les ombrières, d'un nouveau poste de livraison privé PDL Producteur (OMB -03) puissance surveillée
- pour la halle, d'un nouveau poste de livraison PDL Producteur 250-11 puissance surveillée.

Un poste de livraison est un bâtiment de faible volume (2,9 m de haut / 2,7 m de large / 9,20 m de long) permettant l'interface entre le réseau du gestionnaire de réseau électrique ainsi que les panneaux photovoltaïques. Il contient notamment des dispositifs de protection électrique et un système de comptage de l'énergie produite et consommée. Le plan de masse joint détaille l'emplacement des postes Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

PC4-4**Notice descriptive du projet**

de livraison/transformation.

Le projet prévoit également l'installation :

- pour la halle, d'un nouveau CCPI de soutirage (CCPI soutirage 250-11), abris de branchement et de comptage individuel pour l'alimentation électrique (raccordement ENEDIS) en basse tension, puissance limitée, en limite de propriété.
- pour les 18 résidences, 18 nouveaux CCPI de soutirage (CCPI soutirage RES-1), abris de branchement et de comptage individuel pour l'alimentation électrique (raccordement ENEDIS) en basse tension, puissance limitée, en limite de propriété.
- pour les ombrières, 4 nouveaux CCPI de soutirage (CCPI OMB-03 : IRVE) Puissance surveillée
- et pour les résidences, de nouveaux CCPI producteur en limite de propriété.

Le projet profite de son orientation afin d'implanter des panneaux solaires, un système de production d'énergie électrique à partir d'une source naturelle renouvelable sans aucune émission de déchets, et donc permettant une réduction considérable du CO2 et de gaz à effets de serre. L'implantation des panneaux se fera selon le strict respect des règles et normes concernées (Norme NF C15-100 et Guide UTE C15-712-1). La structure des bâtiments sera vérifiée par un bureau de contrôle. L'ensemble du système photovoltaïque fera l'objet de contrôles externes et par un bureau de contrôle avant sa mise en service, afin de garantir sa parfaite conformité. La technologie photovoltaïque présente des qualités sur le plan écologique car le produit fini est non polluant, silencieux et n'entraîne aucune perturbation du milieu. En fin de vie, les matériaux de base (cadre aluminium, verre, silicium, supports et composants électroniques) peuvent tous être réutilisés ou recyclés.

PROTECTION INCENDIE

Le SDIS 81 a été contacté au sujet du projet. LE SDIS 81 a notamment rédigé un document recensant les prescriptions à suivre dans le cadre d'un projet photovoltaïque. Les principales mesures concernées par le projet sont :

- Des mesures de prévention du risque incendie
- Des mesures facilitant l'accès des secours
- Des mesures d'organisations des secours
- Des mesures de lutte contre les risques d'espaces naturel combustible.

Ces mesures détaillées dans le document du SDIS 81 sont observées pour permettre la protection contre l'incendie.

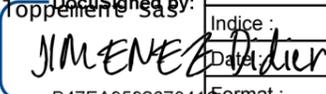
Le futur quartier se situe à moins de 100m d'un point d'aspiration ayant un volume par heure de 120 m³.

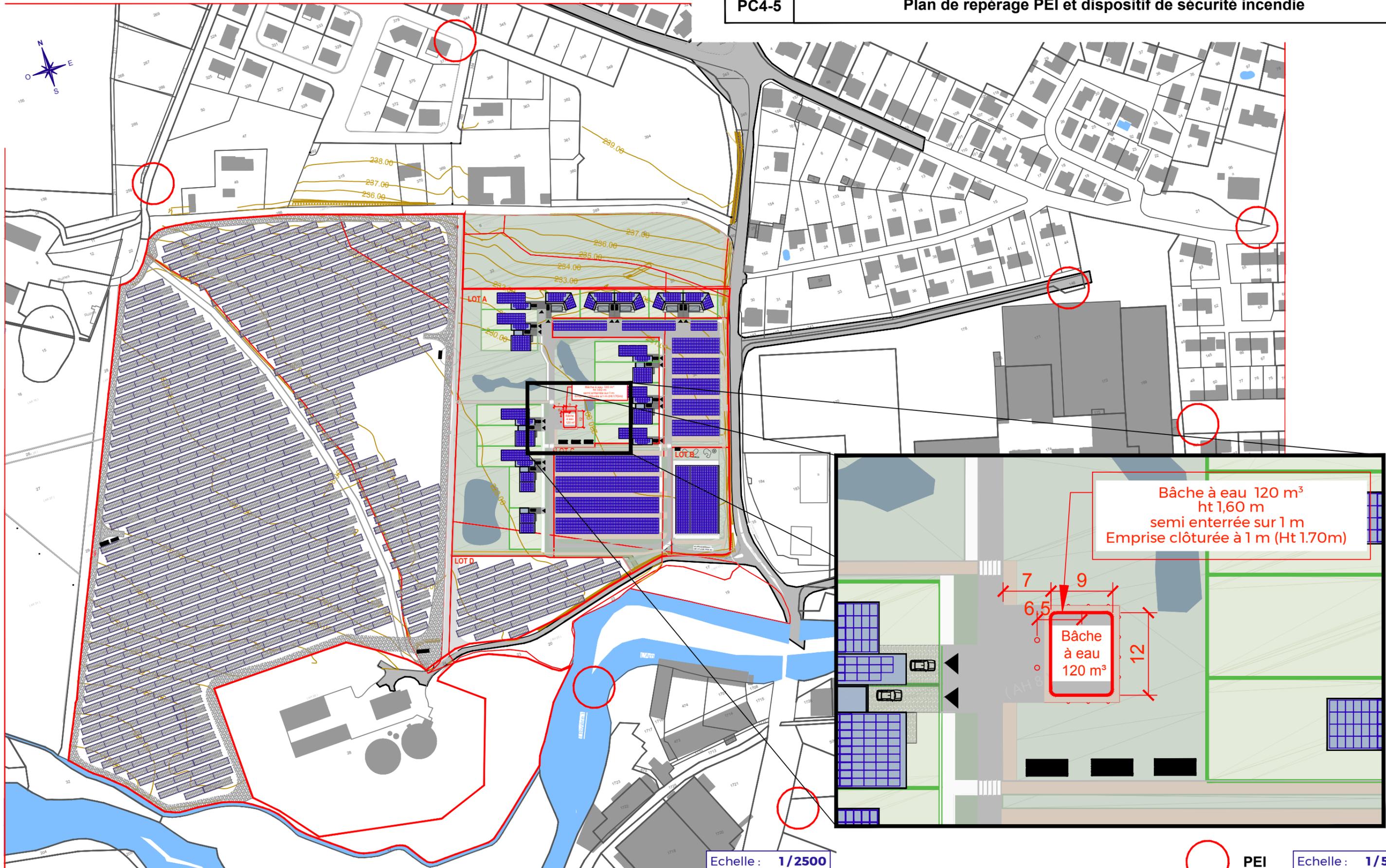
Une bache à eau de 120 m³ sera également installée en position centrale, au coeur du quartier. De 12 m de long par 9 m de large, elle sera implantée à 7 m de la voirie et les colonnes d'aspiration directement accessibles depuis cette dernière. D'une hauteur de 1,60m, elle sera semi-enterrée d'1 m. La citerne sera protégée par une clôture d'une hauteur d'1,70m laissant un passage d'1 m au pourtour. L'enceinte sera doublée par une haie vive constituée d'essences locales afin de diminuer son impact visuel.

Une voirie de 3.5m de large minimum dessert l'ensemble des constructions.

Cf plan de repérage des PEI environnants et du dispositif de sécurité incendie en page PC4-5.

 <p>19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris urbanisme@wattetco-ingenierie.fr</p>	<p>Cachet et signature Architecte :</p>  <p>40 A Champ de Latramet 31170 Toulnefeuille 05 54 59 87 31/06 85 33 32 69 architecte@carolinebernard.fr Siret 025 199 68 00014 N°Ordre 083730</p>	<p>Réservé à la mairie pour AVIS :</p>
---	--	--

<p>Demande de permis de construire LER DEVELOPPEMENT</p> <p>Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE Lieu dit Hauterive le Haut, 81660 Pont de Larn</p>	<p>Cachet et signature Propriétaire :</p> <p>Ler Développement SAS</p>  <p>B47EA959207841</p>	<p>Affaire : HAUTERIVE</p> <p>Phase : PC valant division</p> <p>Indice : 9</p> <p>Date : 26/03/2024</p> <p>Format : A3 paysage</p>
---	--	---



Echelle : 1/2500

PEI Echelle : 1/500

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

WATT & Co
Ingenierie

19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

Cachet et signature
Architecte :

dba
caroline bernard
architecte

40 A Champ de Latramet
31170 Tournefeuille
05 54 59 87 31/06 85 33 32 69
architecte@carolinebernard.fr
Siret 025 199 68 00014
N°Ordre 083730

Réservé à la mairie pour AVIS :

Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT

Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
Lieu dit Hauterive le Haut, 81660 Pont de Larn

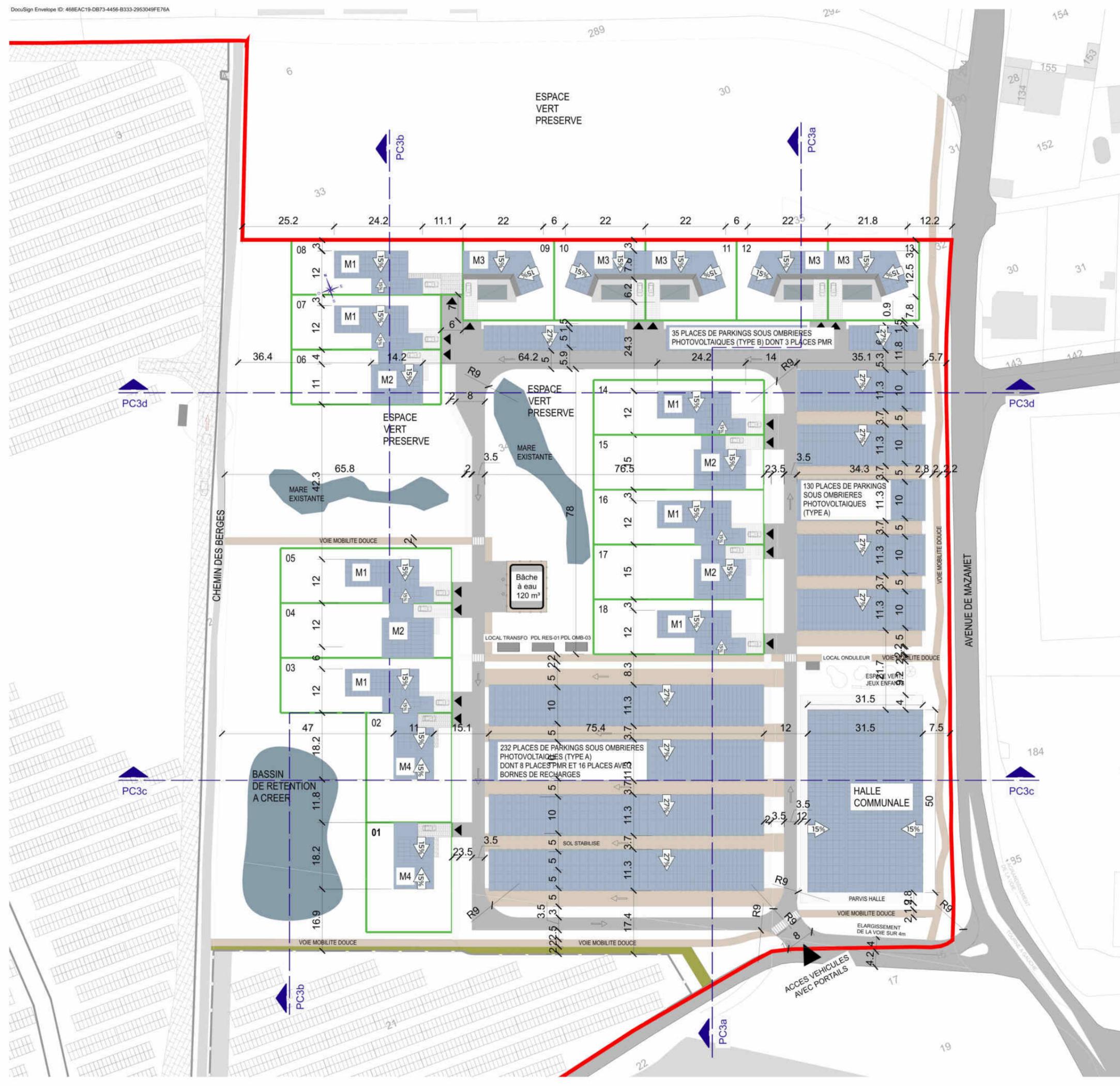
Cachet et signature
Propriétaire :

Ler Développement SAS

JIMENEZ Didier

B47EA959207841

Affaire :	HAUTERIVE
Phase :	PC valant division
Indice :	9
Date :	26/03/2024
Format :	A3 paysage



Echelle : 1/500

COMMUNE **PONT-DE-LARN**
 DEPARTEMENT **81 - TARN**
Permis de construire valant division

PC
PERMIS DE CONSTRUIRE
HAUTERIVE

PC5-1 **Plan général toitures**

HAUTEURS DE CONSTRUCTIONS

Résidence type M1 :	Hauteur sous sablière	+3,40m/TN
	Hauteur faîtage	+4,10m et +4,50m/TN
Résidence type M2 :	Hauteur sous sablière	+2,90m/TN
	Hauteur faîtage	+4,50m/TN
	Hauteur acrotère garage	+2,70m/TN
Résidence type M3 :	Hauteur sous sablière	+2,80m/TN
	Hauteur faîtage	+4,00m/TN
Résidence type M4 :	Hauteur sous sablière	+3,40m/TN
	Hauteur faîtage	+4,50m/TN
	Hauteur acrotère garage	+2,70m/TN
Halle :	Hauteur sous sablière	+7,10m/TN
	Hauteur faîtage	+9,10m et +10,70m/TN
Ombrières parkings type A :	Hauteur sous sablière	+3,70m/TN
	Hauteur faîtage	+6,75m/TN
Ombrières parkings type B :	Hauteur sous sablière	+3,70m/TN
	Hauteur faîtage	+5,50m/TN

Réseau EP à créer : voir document BET joint au dossier

Cet plan ne présente en aucun cas des utilisations prévues d'habitation pour la réalisation de logements

Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN PC5-1_03_2024

Groupe WATT & Co
 19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
 urbanisme@groupewattco.com

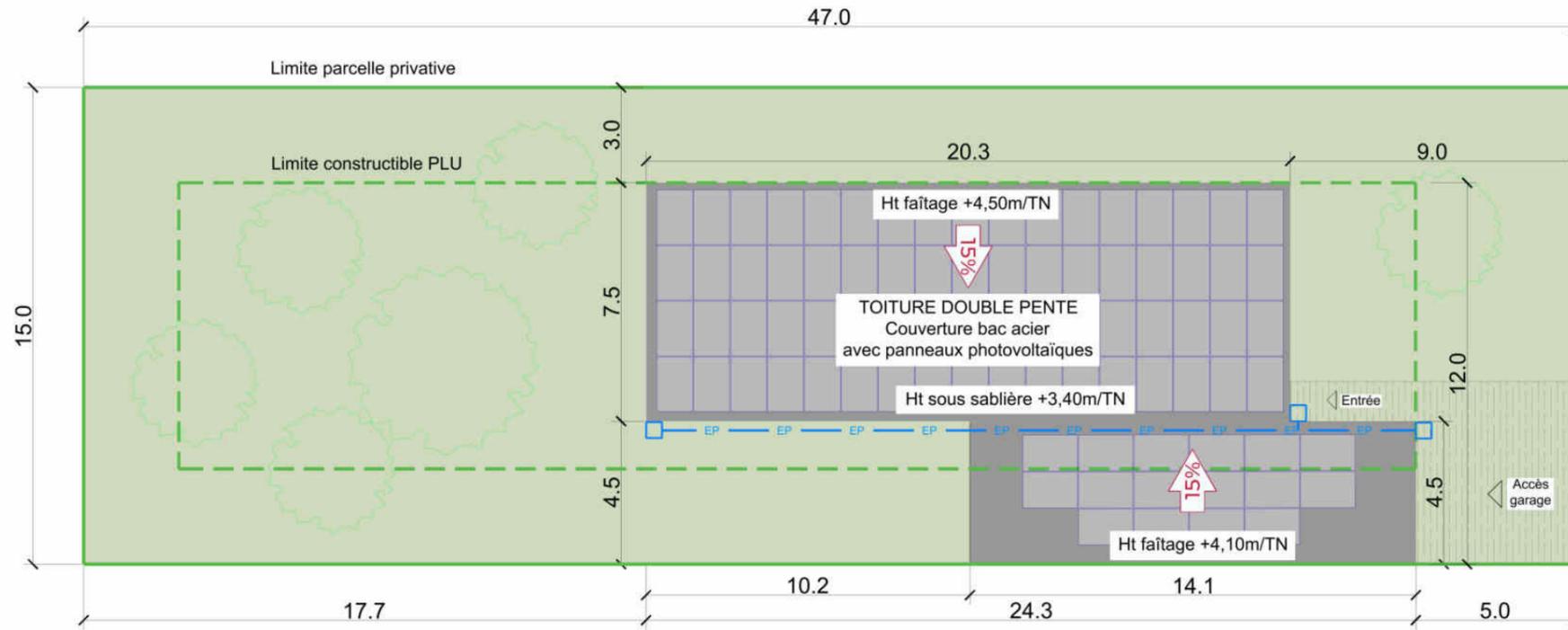
Permis de construire
LER DEVELOPEMENT

Adresse projet : **QUARTIER HAUTERIVE**
 Lieu dit Hauterive le Haut, PONT-DE-LARN

Cachet et signature Architecte : **dba**
 Caroline Bénédict
 Architecte

Cachet et signature Propriétaire : **HAUTERIVE**
 Ler Développement

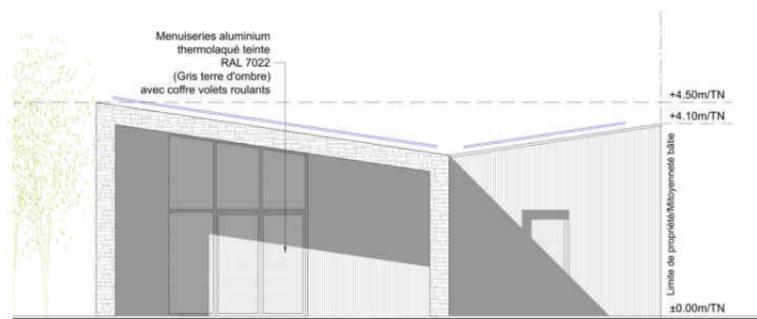
Phase : **PC valant division**
 Page : 9
 Date : 26/03/2024
 Emission : A1 Paysage



PLAN DE TOITURES



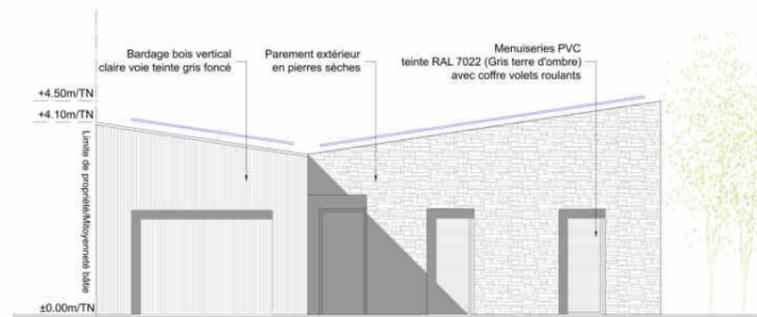
Echelle : 1/75 Echelle : 1/100



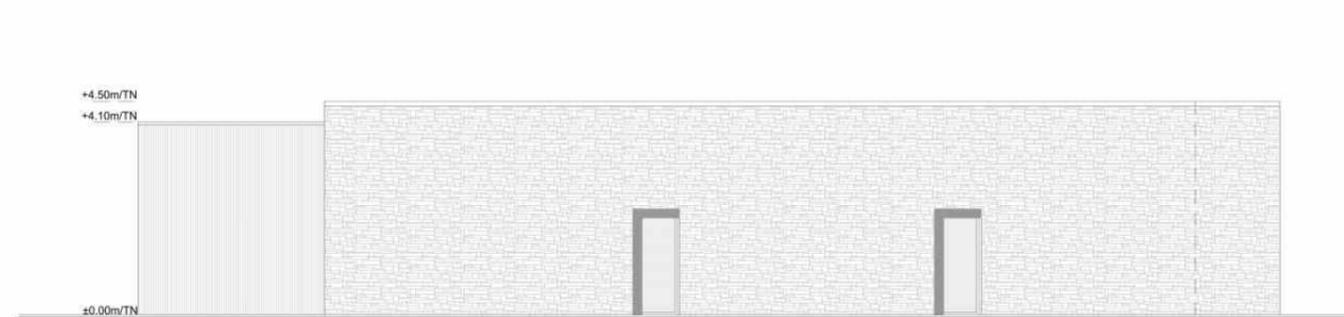
FACADE OUEST



FACADE SUD



FACADE EST



FACADE NORD

COMMUNE **PONT-DE-LARN**

DEPARTEMENT **81 - TARN**

Permis de construire valant division

PC
PERMIS DE
CONSTRUIRE
HAUTERIVE

PC5-2 **Résidence M1 - Plan de toiture et façades**

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN-PC_valant_Div-08-Avg

<p>Groupe WATT & Co 19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris urbanisme@groupewattco.com</p>	<p>Cachet et signature Architecte :</p> <p><i>Caroline Bernier</i> caroline.bernier@wattco.com 01 47 35 12 14 01 47 35 12 14</p>	<p>Réserve à la mairie pour AVIS :</p>
	<p>Cachet et signature Propriétaire :</p> <p>Ler Développement</p>	<p>Propriétaire : HAUTERIVE</p> <p>Phase : PC valant division</p> <p>Indice : 9</p> <p>Date : 26/03/2024</p> <p>Etat : A1 Paysage</p>

Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
Lieu dit Hauterive le Haut, PONT-DE-LARN

474EA959207841Etat

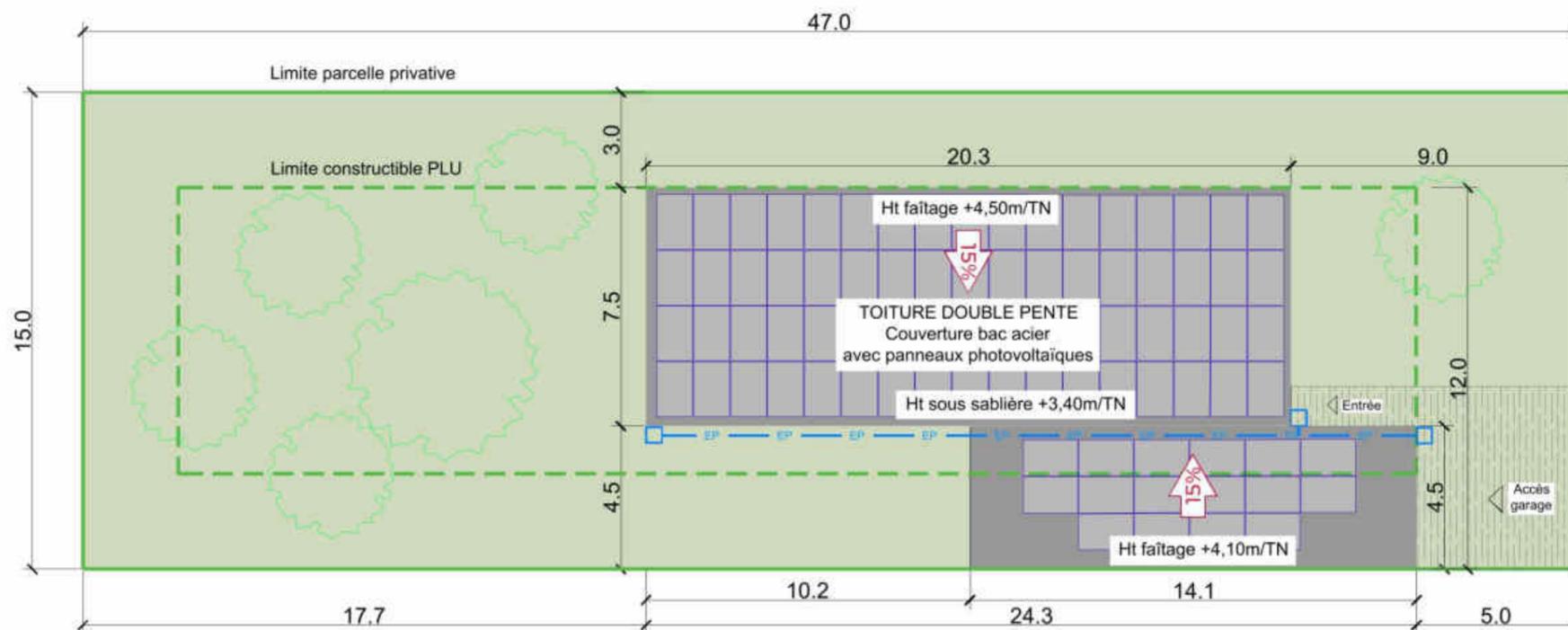
PLAN DE REPERAGE



PC5-2a

Résidence M1 - Plan de toiture

M1	
Surfaces lots	m ²
RES-03, 05, 07, 08, 14, 16, 18	705.0

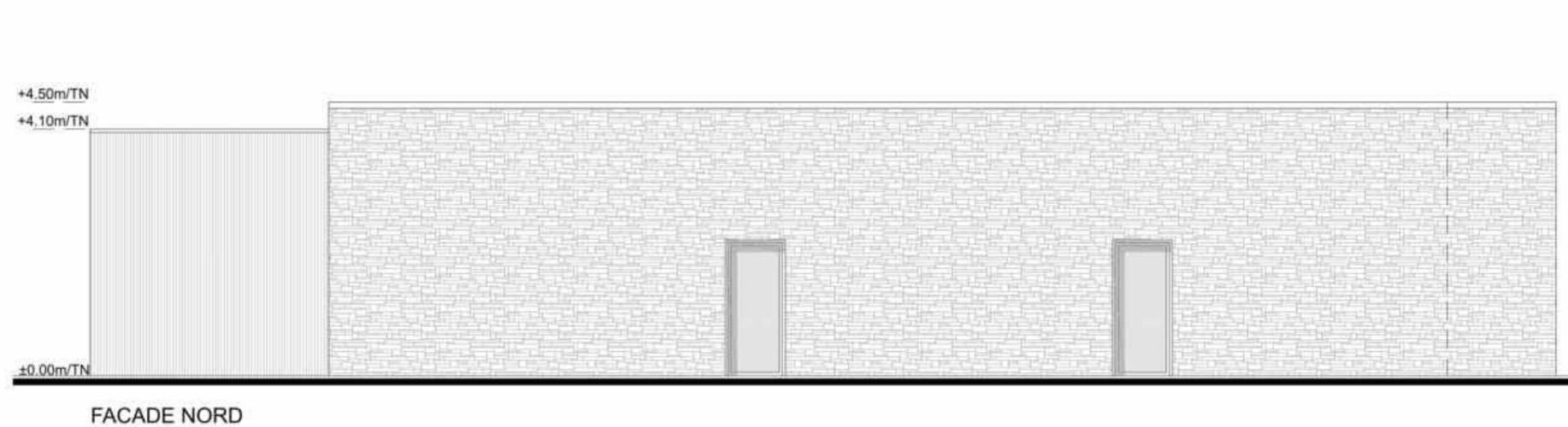
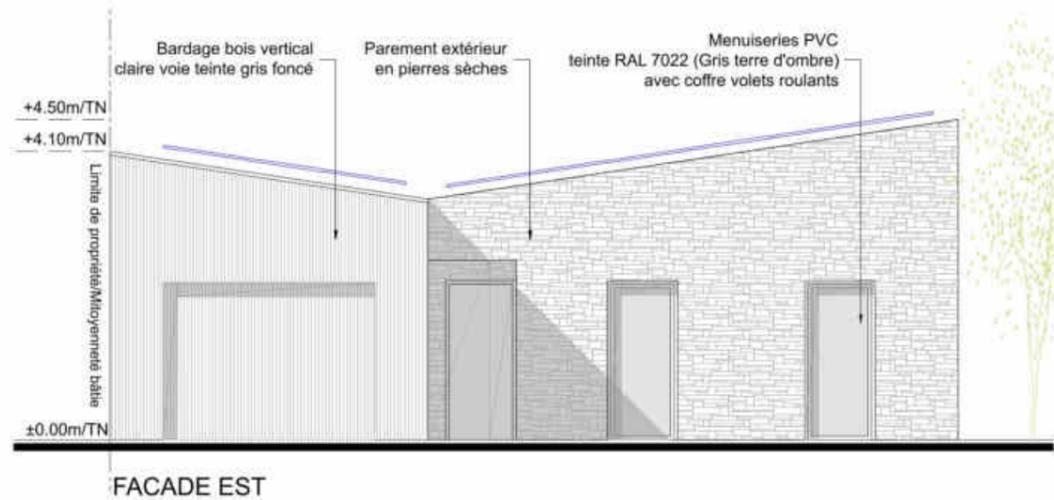
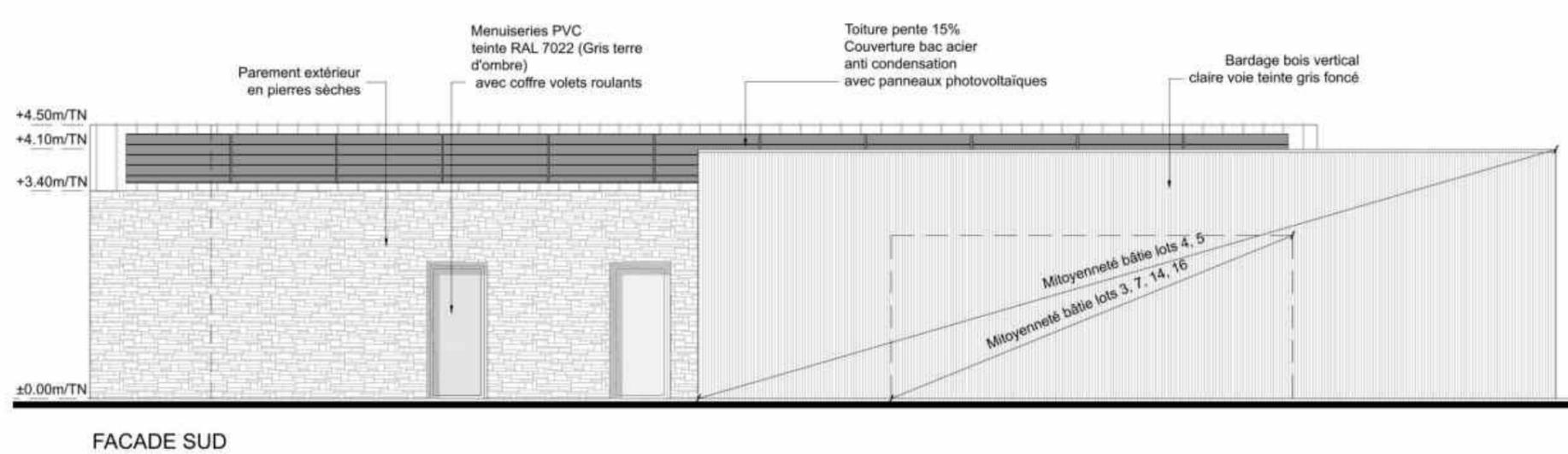
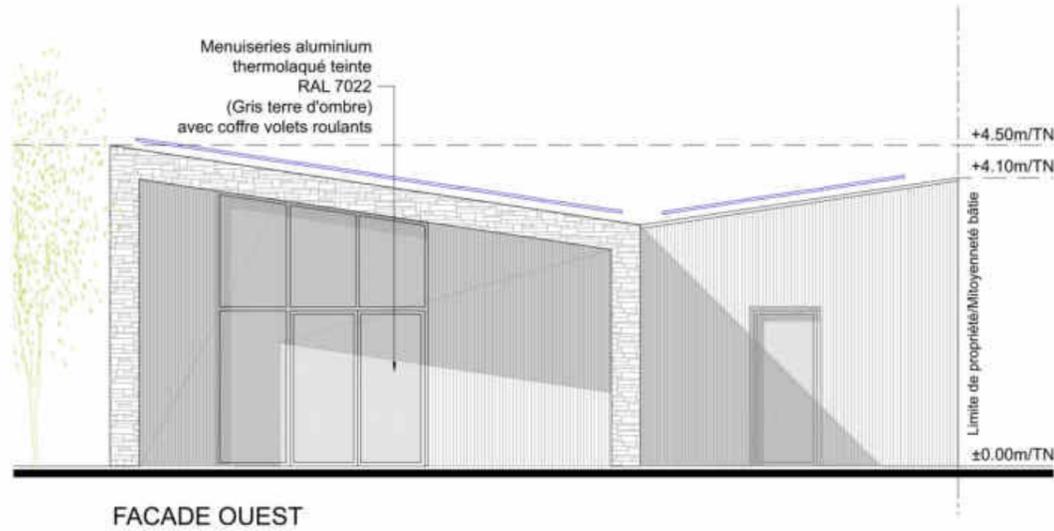


Echelle : 1/200

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

<p>19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris urbanisme@wattetco-ingenierie.fr</p>	Cachet et signature Architecte : 	Réservé à la mairie pour AVIS :
	<p>40 A Chemin de la Rampe 32120 Montfauille 05 63 58 31 06 85 33 32 69 architecte@carolinebernard.fr Siret 229 352 68 00014 N°ORF 083730</p>	

Demande de permis de construire LER DEVELOPPEMENT Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn	Cachet et signature Propriétaire : Ler Développement SAS 	Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN_PC_ind9_CB.dwg Affaire : HAUTERIVE Phase : PC valant division Indice : 9 Date : 26/03/2024 Format : A3 paysage B47EA959207841
--	--	--



Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

Echelle : 1/100

Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN PC_ind.9_CB.dwg

WATT & Co
Ingenierie
19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

Cachet et signature
Architecte : **dba**
40 A Chemin de la Rampe
33220 L'Isle-d'Espérou
05 57 59 31 06 85 33 32 69
architecte@carolinebernard.fr
Siret 825 352 68 00014
N°ORF 083730

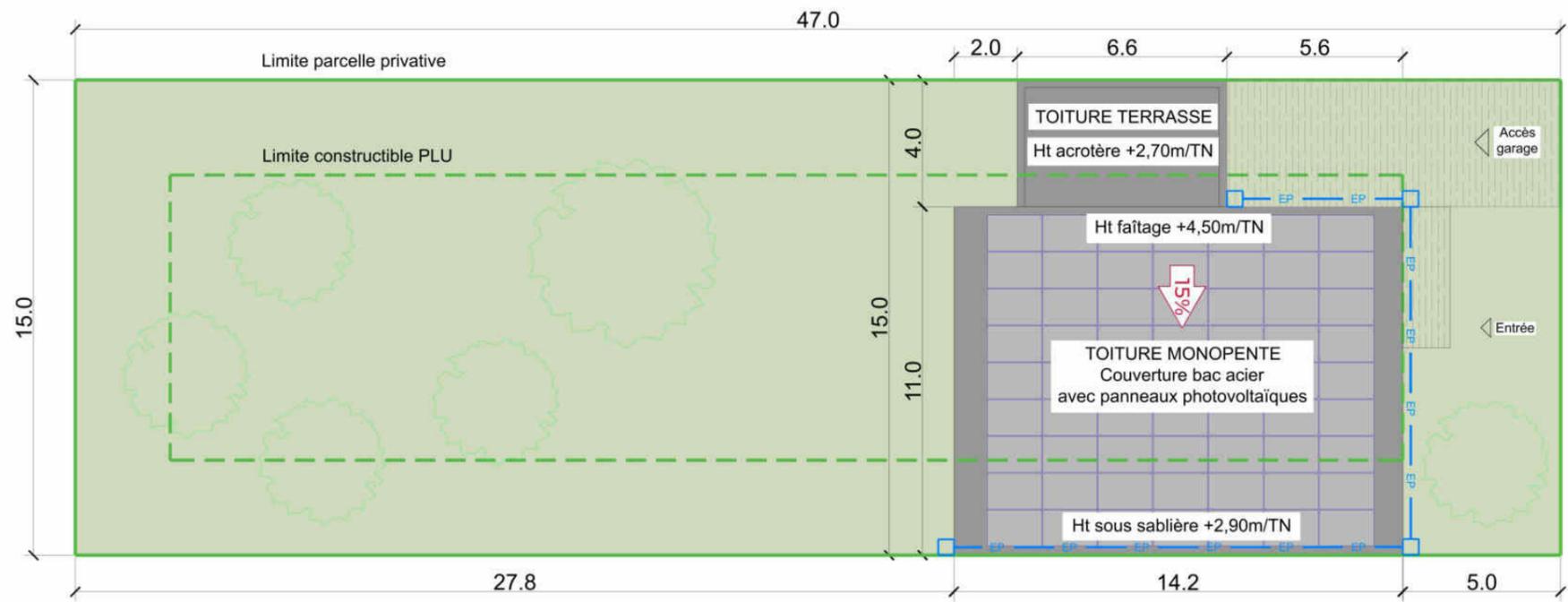
Réservé à la mairie pour AVIS :

Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT
Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn

Cachet et signature
Propriétaire : **Ler Développement SAS**
Document signé par : **JMENEZ Didier**
Date : 26/03/2024
Format : A3 paysage

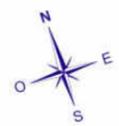
Affaire : **HAUTERIVE**
Phase : PC valant division
Indice : 9

B47EA959207841

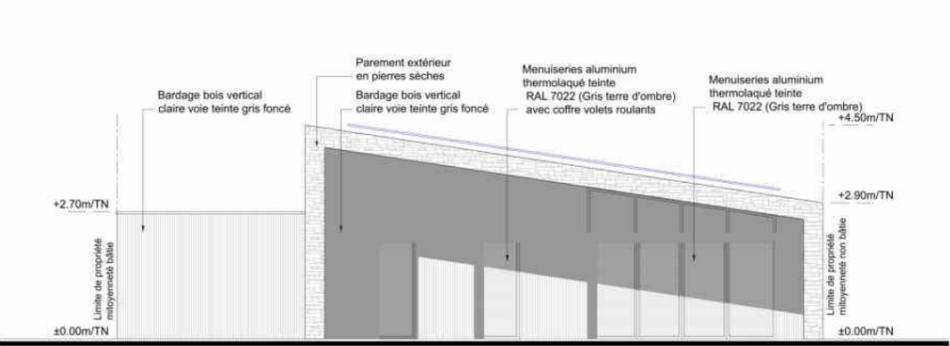


M2	
Surfaces lots	m ²
RES-04, 06, 15, 17	765,0

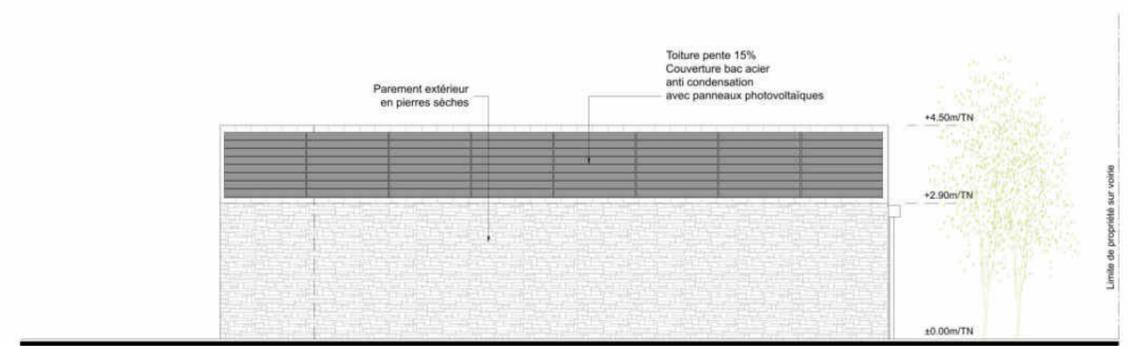
PLAN DE TOITURES



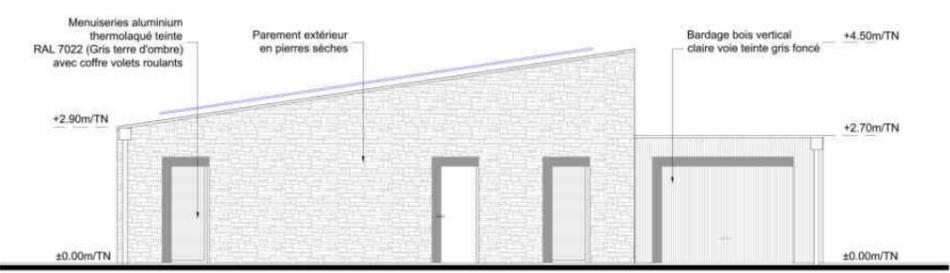
Echelle : 1/75 Echelle : 1/100



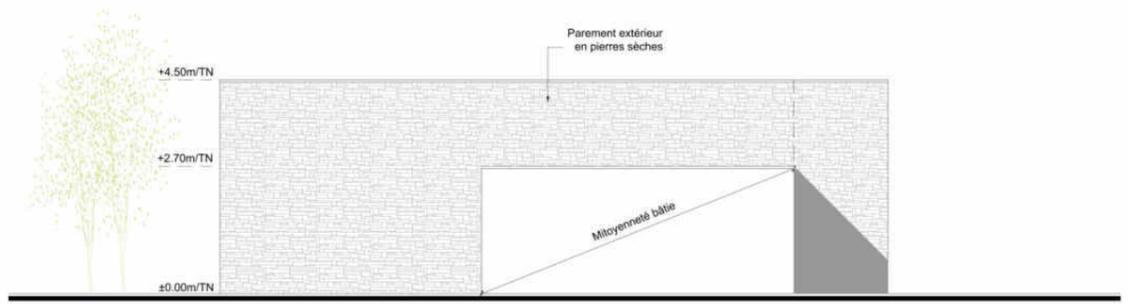
FACADE OUEST



FACADE SUD



FACADE EST



FACADE NORD

COMMUNE **PONT-DE-LARN**
 DEPARTEMENT **81 - TARN**
Permis de construire valant division

PC5-3 Résidence M2 - Plan de toiture et façades

PC PERMIS DE CONSTRUIRE HAUTERIVE

Cette planche ne présente en aucun cas des utilisations autres que prévues pour la réalisation de l'ouvrage.
 Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN-PC_valant_division_028-A04

Groupe WATT & Co
 19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
 urbanisme@groupewattco.com

Cachet et signature Architecte : *Caroline Bernier*
 Caroline Bernier
 Architecte
 19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
 01 47 36 10 00

Cachet et signature Propriétaire : *M. MENEZIEUX*
 M. MENEZIEUX
 Propriétaire
 4747E959207841Ecomat

Réserve à la mairie pour AVIS :

Permis de construire
LER DEVELOPPEMENT

Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
 Lieu dit Hauterive le Haut, PONT-DE-LARN

Affaire : **HAUTERIVE**
 Phase : PC valant division
 Page : 9
 Date : 26/03/2024
 Mat : A1 Paysage

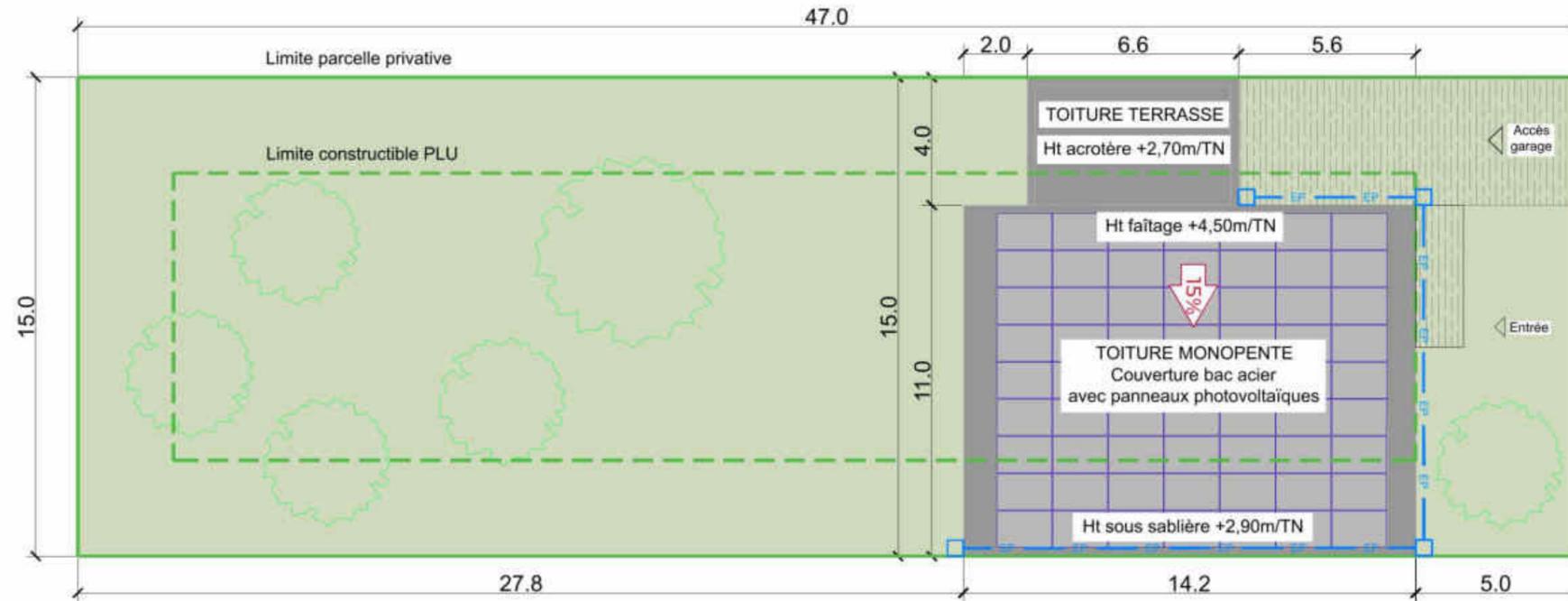
PLAN DE REPERAGE



PC5-3a

Résidence M2 - Plan de toiture

M2	
Surfaces lots	m ²
RES-04, 06, 15, 17	705.0

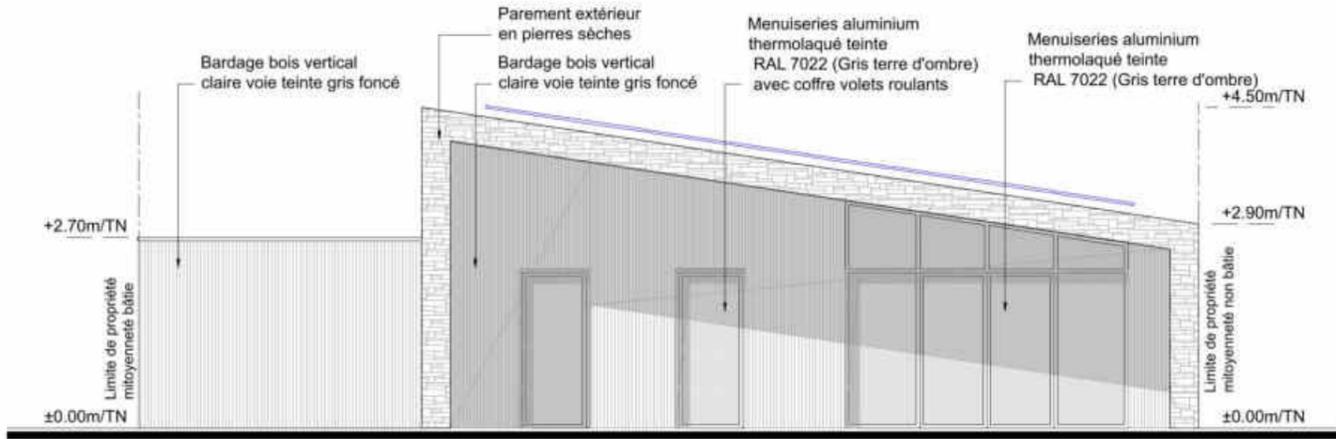


Echelle : 1/200

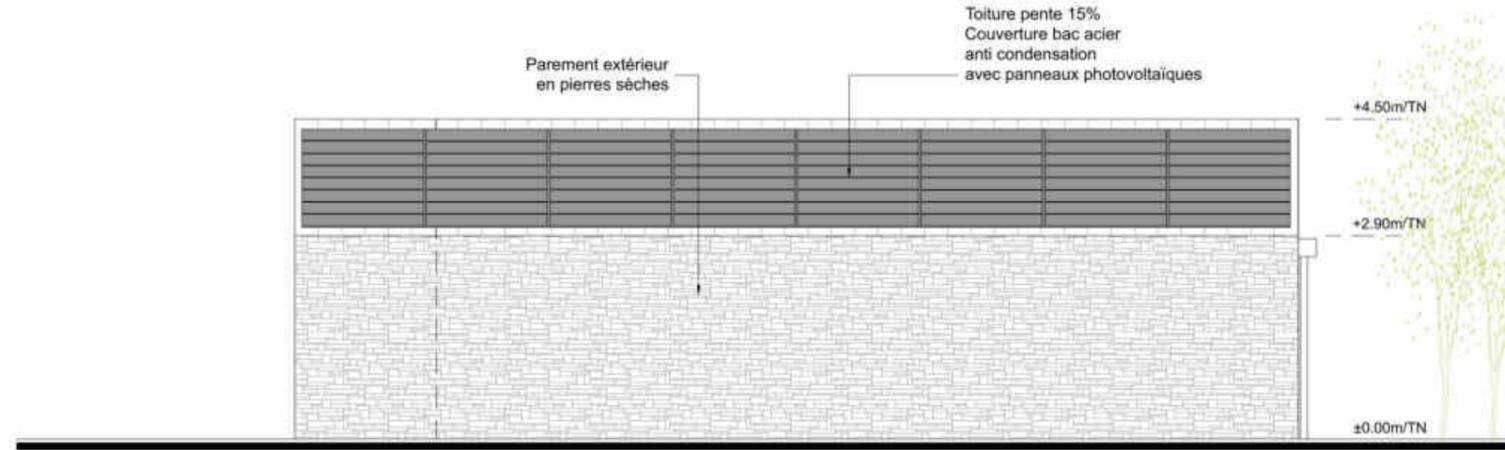
Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

<p>19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris urbanisme@wattetco-ingenierie.fr</p>	Cachet et signature Architecte :	Réservé à la mairie pour AVIS :
	<p>40 A Chemin de la Rampe 32120 Montfauille 05 64 56 81 31/06 85 33 32 69 architecte@carolinebernard.fr Siret 229 352 68 00014 N°ORF 083730</p>	

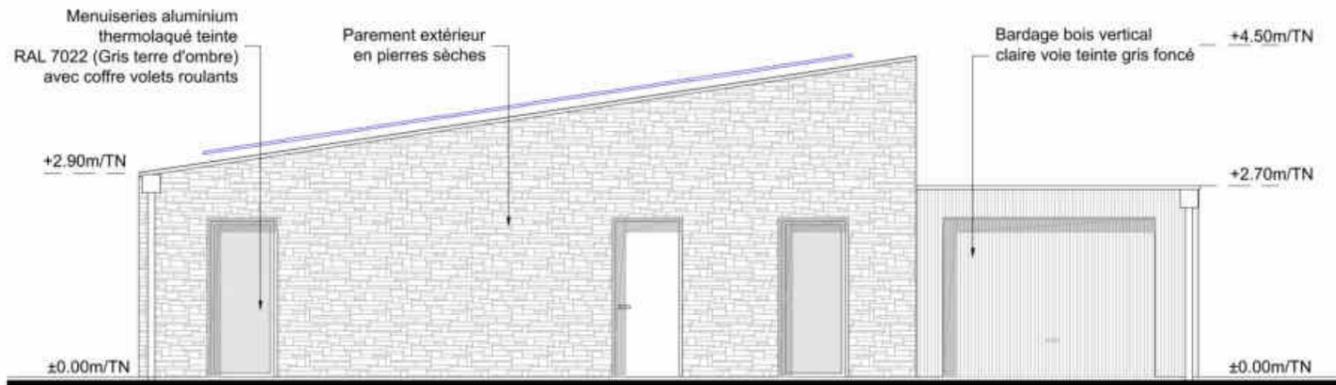
Demande de permis de construire LER DEVELOPPEMENT Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn	Cachet et signature Propriétaire : Ler Développement SAS 	Affaire : HAUTERIVE
		Phase : PC valant division
		Indice : 9
		Date : 26/03/2024
		Format : A3 paysage



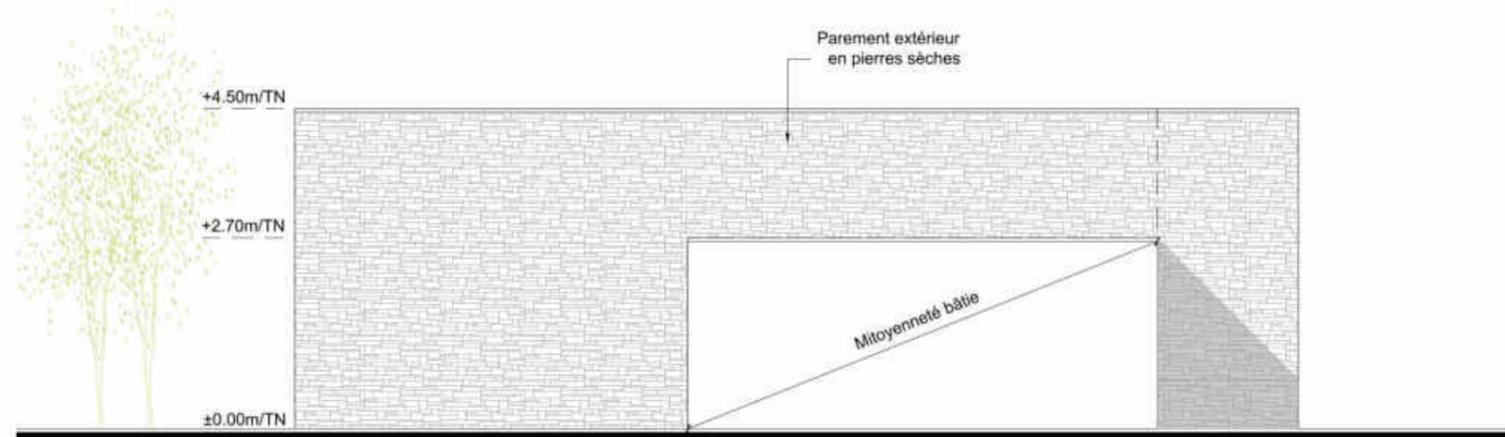
FACADE OUEST



FACADE SUD



FACADE EST



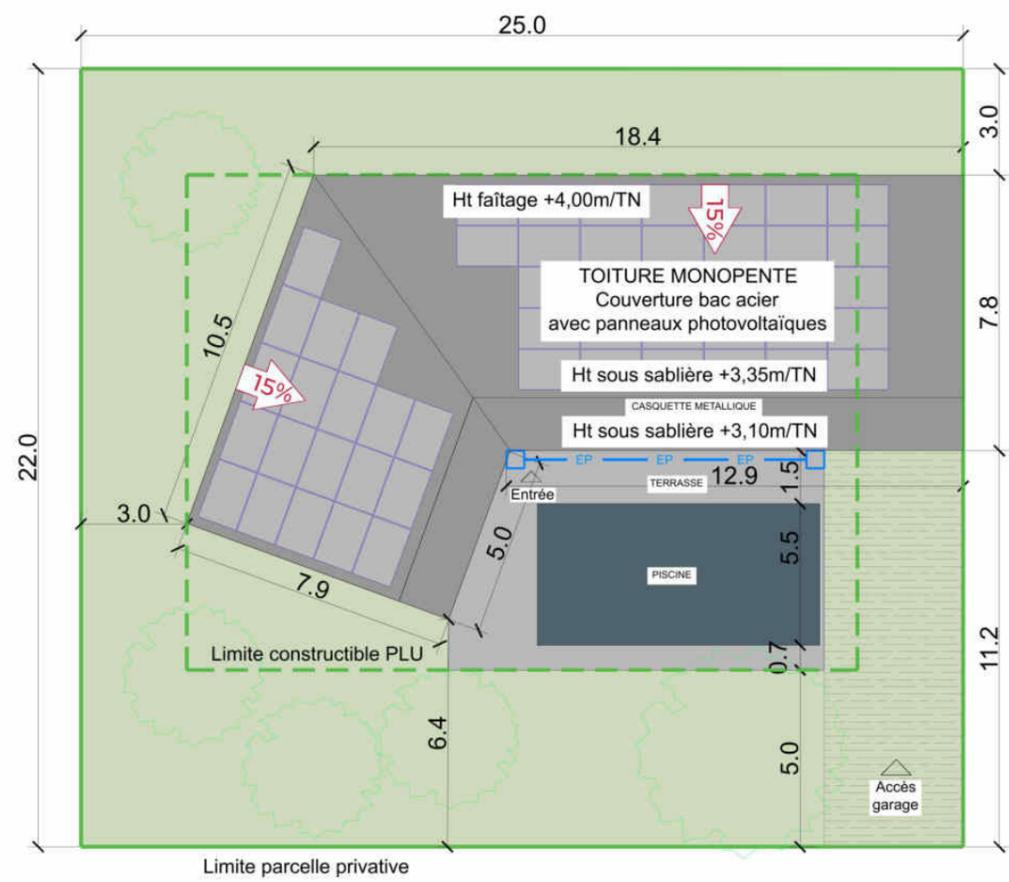
FACADE NORD

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

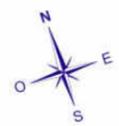
Echelle : 1/100

<p>19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris urbanisme@wattetco-ingenierie.fr</p>	<p>Cachet et signature Architecte :</p>	<p>Réservé à la mairie pour AVIS :</p>
	<p>44 A. Chevalier de Larosière 33220 St-Jean-Meurville 06 47 89 31 06 85 33 32 69 architecte@carolinebernard.fr Siret 828 135 68 00014 N°ORF 083730</p>	

<p>Demande de permis de construire LER DEVELOPPEMENT</p> <p>Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn</p>	<p>Cachet et signature Propriétaire :</p> <p>Ler Développement SAS</p>	<p>Affaire : HAUTERIVE</p> <p>Phase : PC valant division</p> <p>Indice : 9</p> <p>Date : 26/03/2024</p> <p>Format : A3 paysage</p>
---	--	---

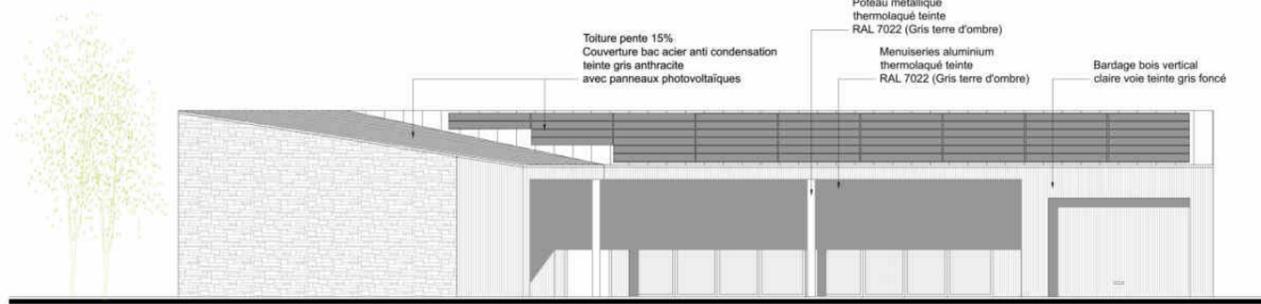
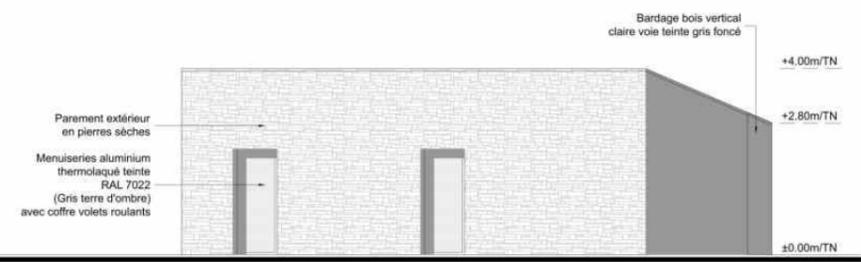


M3	
Surfaces lots	m²
RES-09, 10, 11, 12, 13	550.0



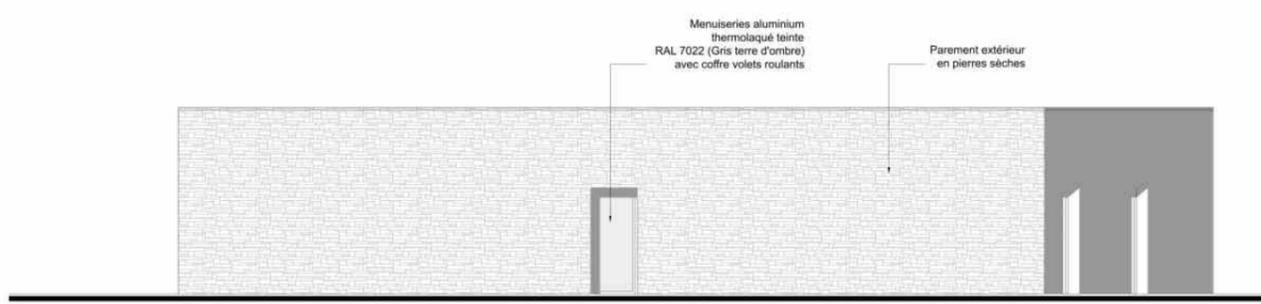
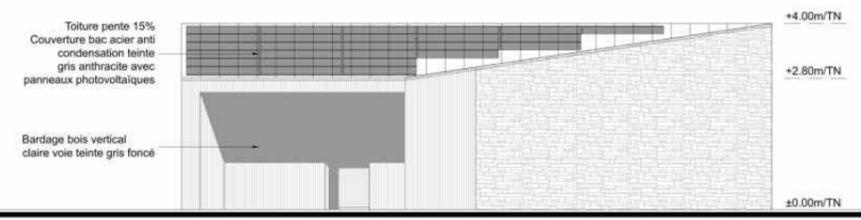
Echelle: 1/75 Echelle: 1/100

PLAN DE TOITURES



FACADE OUEST

FACADE SUD



FACADE EST

FACADE NORD

COMMUNE **PONT-DE-LARN**
 DEPARTEMENT **81 - TARN**
Permis de construire valant division

PC5-4 Résidence M3 - Plan de toiture et façades

PC PERMIS DE CONSTRUIRE HAUTERIVE

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.
 Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN-PC_valant_DIV-08-A4

Groupe WATT & Co
 19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
 urbanisme@groupewattetco.com

Architecte: **Corinne Bernier**
 19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
 corinne.bernier@orange.fr
 01 42 25 25 25

Propriétaire: **Ler Développement**
 847EA959207841@gmail.com

Reservé à la mairie pour AVIS :

Cache et signature Architecte: **Corinne Bernier**
 Cache et signature Propriétaire: **Ler Développement**

Adresse projet: **QUARTIER HAUTERIVE**
 Lieu dit Hauterive le Haut, PONT-DE-LARN

Phase: **PC valant division**
 Index: **9**
 Date: **26/03/2024**
 Format: **A1 Paysage**

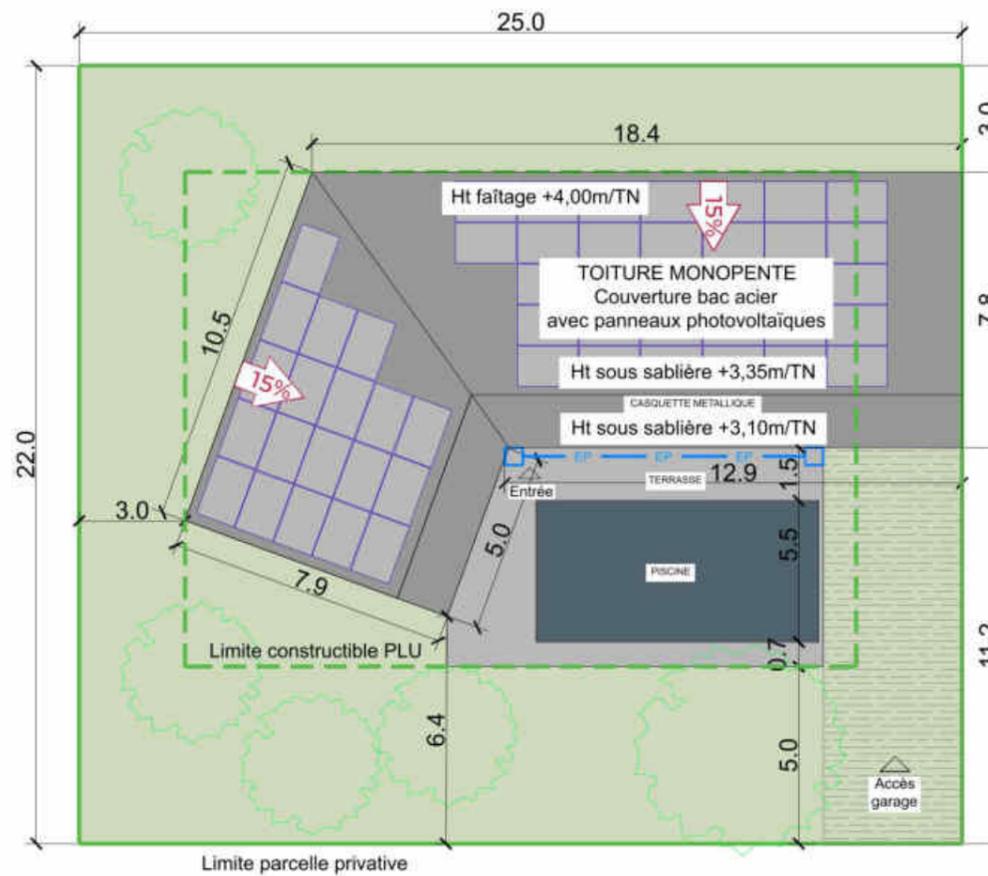
PLAN DE REPERAGE



M3	
Surfaces lots	m ²
RES-09, 10, 11, 12, 13	550.0

PC5-4a

Résidence M3 - Plan de toiture

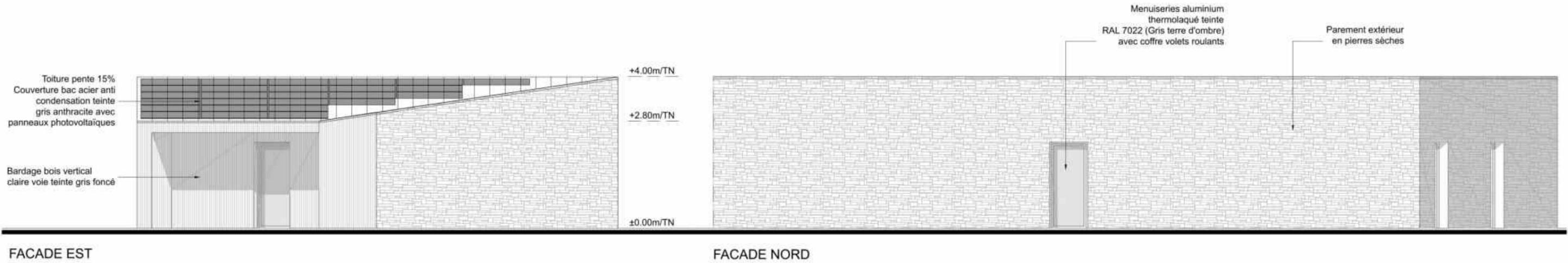
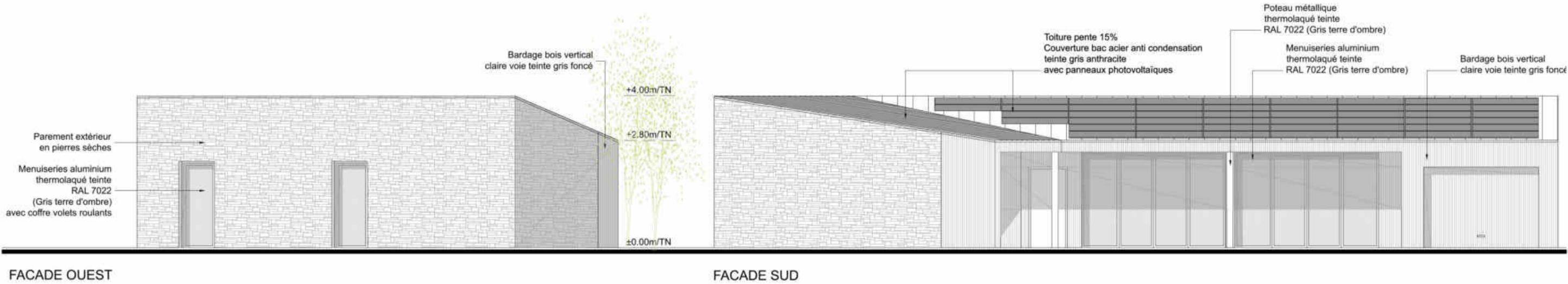


Echelle : 1/200

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

<p>WATT & Co Ingenierie</p> <p>19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris urbanisme@wattetco-ingenierie.fr</p>	<p>Cachet et signature Architecte :</p> <p>dba caroline bernard architecte</p>	<p>Réservé à la mairie pour AVIS :</p>
	<p>44 A Chemin de la Rampe 32120 Montfauille 05 64 56 31 06 85 33 32 69 architecte@carolinebernard.fr Siret 820 352 68 00014 N°ORF 083730</p>	

<p>Demande de permis de construire LER DEVELOPPEMENT</p> <p>Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn</p>	<p>Cachet et signature Propriétaire :</p> <p>Ler Développement SAS</p>	<p>Affaire : HAUTERIVE</p> <p>Phase : PC valant division</p> <p>Indice : 9</p> <p>Date : 26/03/2024</p> <p>Format : A3 paysage</p>
<p>B47EA959207841</p>		



Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

Echelle : 1/100

Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN PC_ind.9_CB.dwg

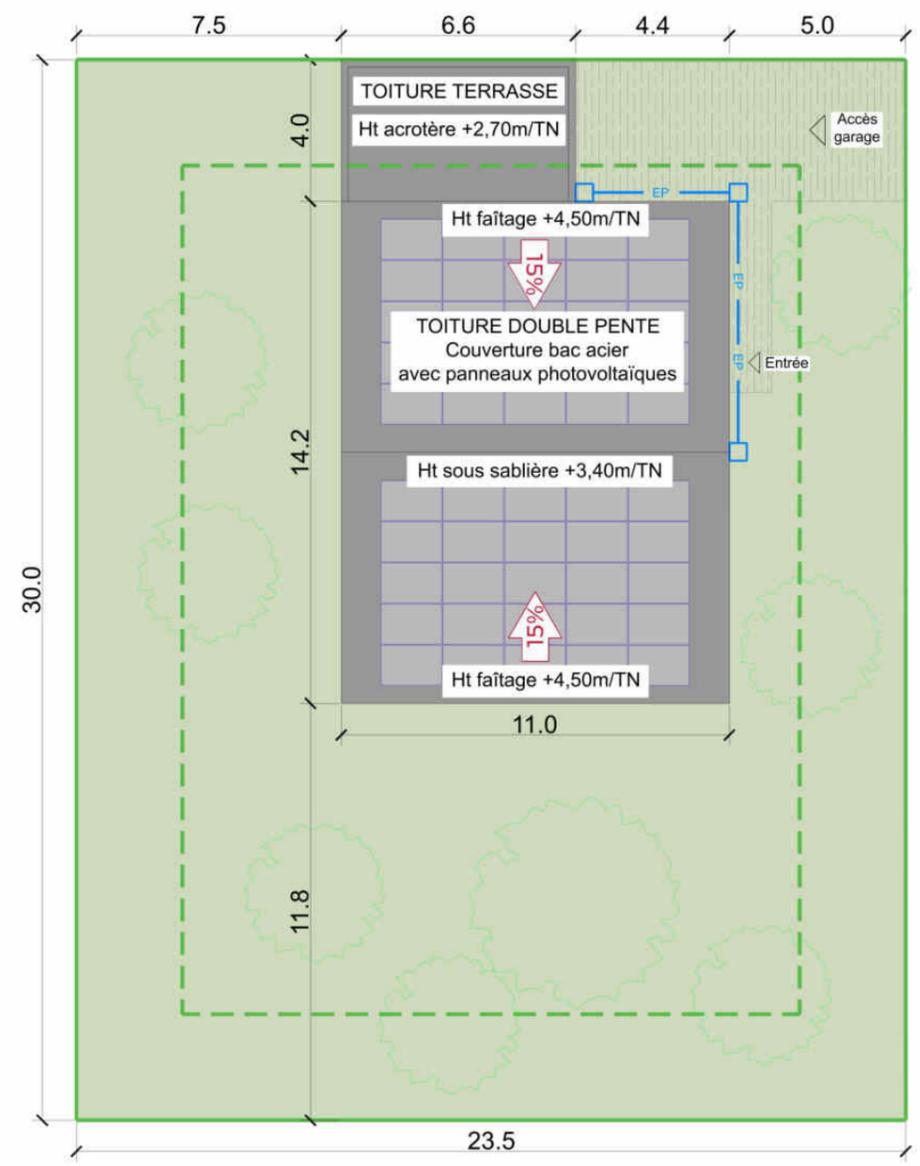
<p>WATT & Co Ingenierie</p> <p>19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris urbanisme@wattetco-ingenierie.fr</p>	Cachet et signature Architecte :	Réservé à la mairie pour AVIS :
	<p>caroline bernard architecte</p> <p>44 A Chemin de la Rampe 33220 L'Angeville 06 44 56 81 31/06 85 33 32 69 architecte@carolinebernard.fr Siret 444 332 68 00014 N°ORF 083730</p>	

Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT

Adresse projet : **QUARTIER HAUTERIVE**
Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn

Cachet et signature Propriétaire : Ler Développement SAS	Affaire : HAUTERIVE
	Phase : PC valant division
<p>Didier Jimenez</p> <p>B47EA959207841</p>	Indice : 9
	Date : 26/03/2024 Format : A3 paysage

PLAN DE TOITURES



M4	
Surfaces	m²
RES-01,02	765.0

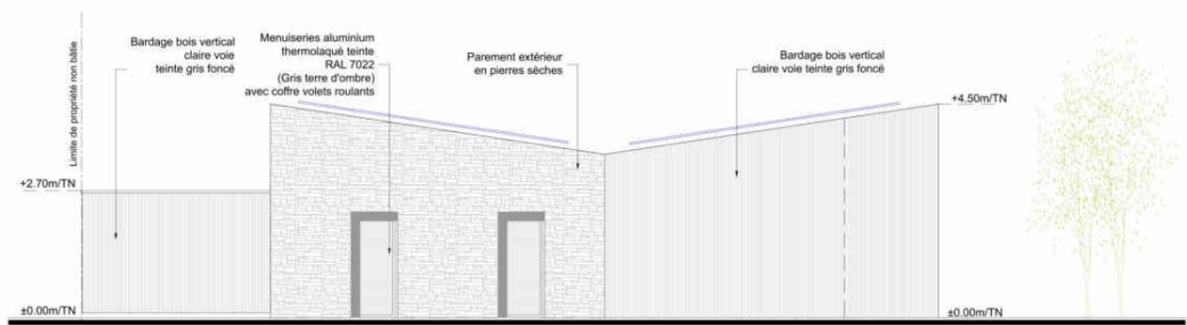


Echelle : 1/75 Echelle : 1/100

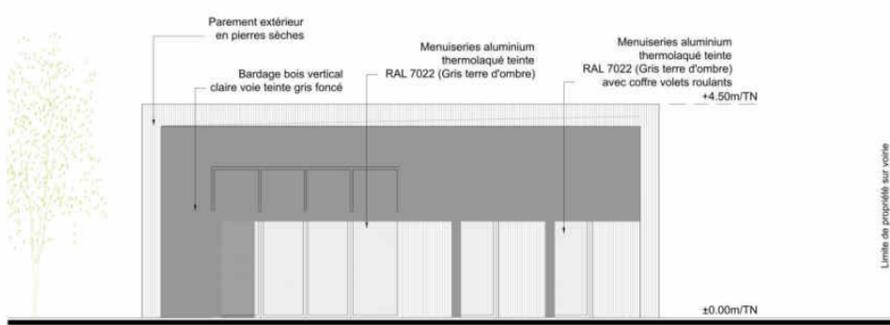
COMMUNE **PONT-DE-LARN**
 DEPARTEMENT **81 - TARN**
Permis de construire valant division

PC
PERMIS DE CONSTRUIRE
HAUTERIVE

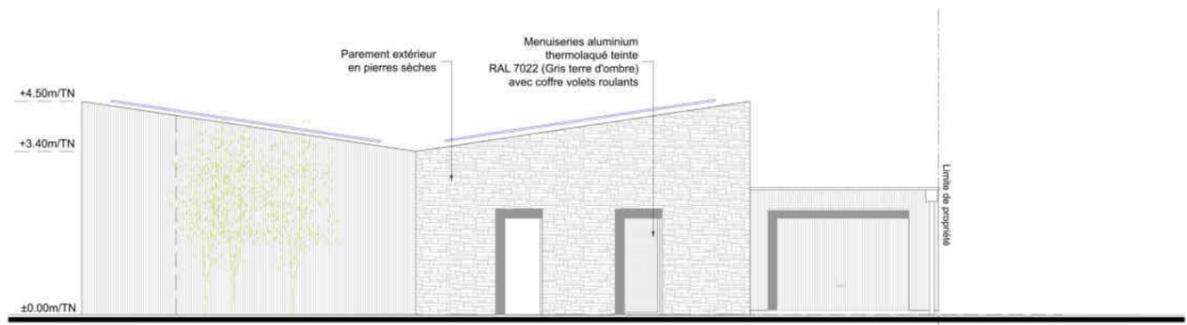
PC5-5 Résidence M4 - Plan de toiture et façades



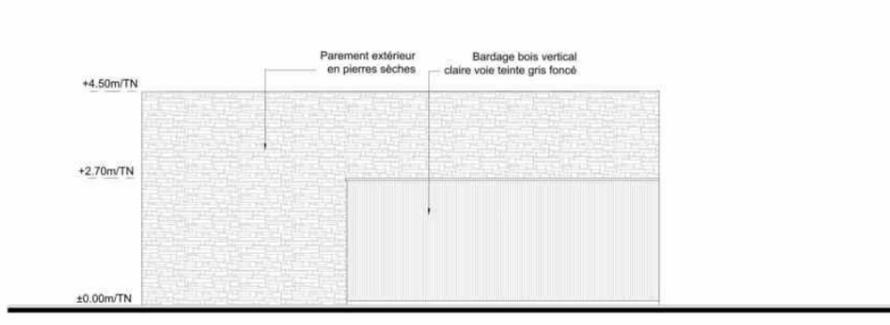
FACADE OUEST



FACADE SUD



FACADE EST



FACADE NORD

Cet plan ne présente en aucun cas des utilisations prévues d'habitation pour la réalisation de l'ouvrage.

Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN-PC_valant_Div_A1

Groupe WATT & Co
 19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
 urbanisme@groupewattetco.com

Cachet et signature Architecte : **Caroline BERTHELOT**
 Architecte

Cachet et signature Propriétaire : **LER DEVELOPPEMENT**
 Le Développeur

Permis de construire **LER DEVELOPPEMENT**

Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
 Lieu dit Hauterive le Haut, PONT-DE-LARN

Reservé à la mairie pour AVIS :

Alfaires : **HAUTERIVE**
 Phase : **PC valant division**
 Indice : **9**
 Date : **26/03/2024**
 A1 Paysage

PLAN DE REPERAGE



M4	
Surfaces	m ²
RES-01,02	705.0

PC5-5a

Résidence M4 - Plan de toiture

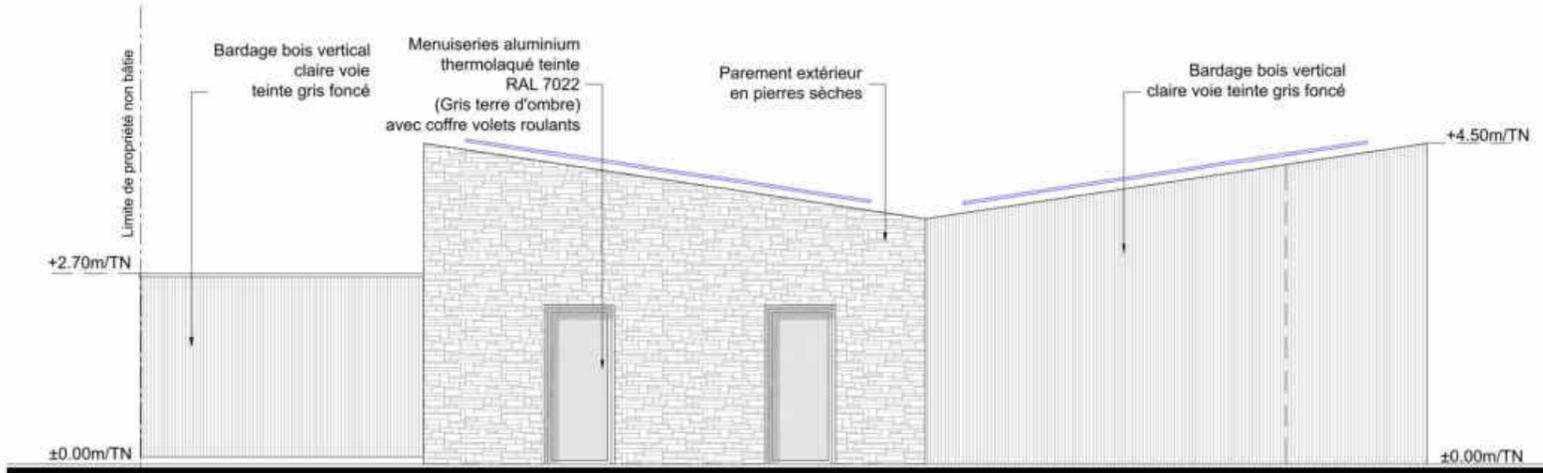


Echelle : 1/200

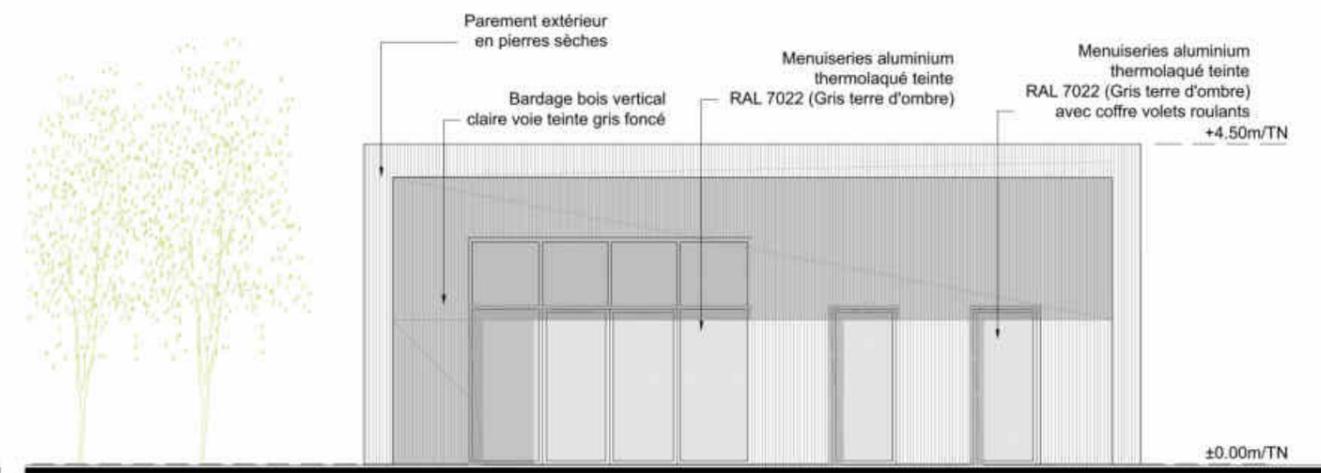
Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

<p>19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris urbanisme@wattetco-ingenierie.fr</p>	Cachet et signature Architecte :	Réservé à la mairie pour AVIS :
	<p>44 A. Chevalier de Laframet 32120 La Motteville 06 44 56 81 31/06 85 33 32 69 architecte@carolinebernard.fr Siret 829 352 68 00014 N°ORF 083730</p>	

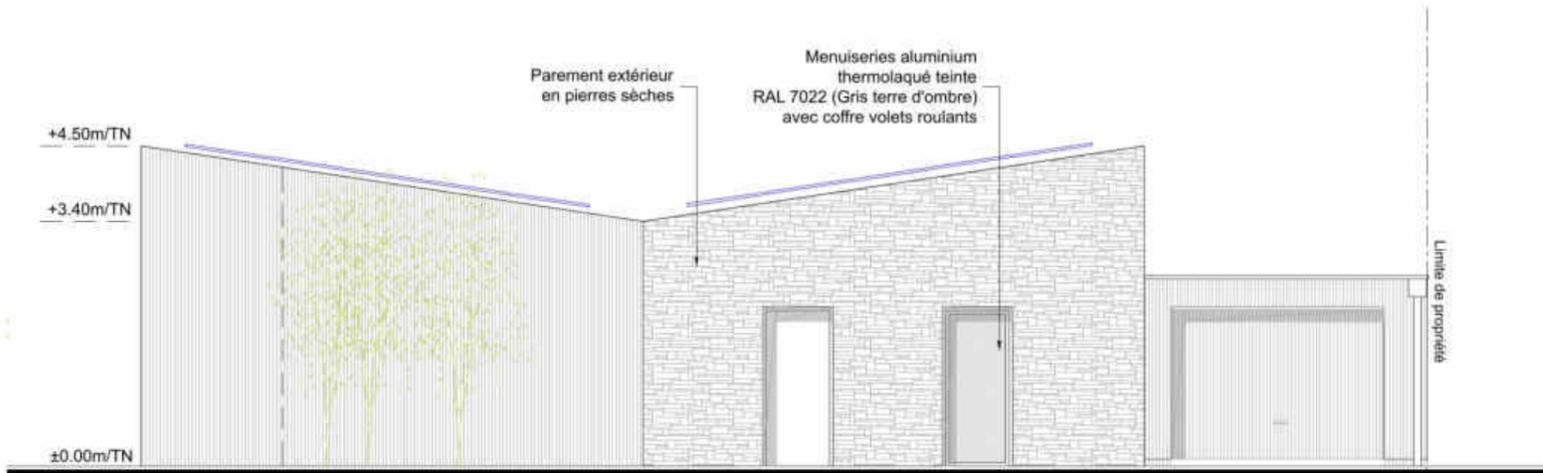
Demande de permis de construire LER DEVELOPPEMENT Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn	Cachet et signature Propriétaire : Ler Développement SAS 	Affaire : HAUTERIVE
		Phase : PC valant division
		Indice : 9
		Date : 26/03/2024
		Format : A3 paysage



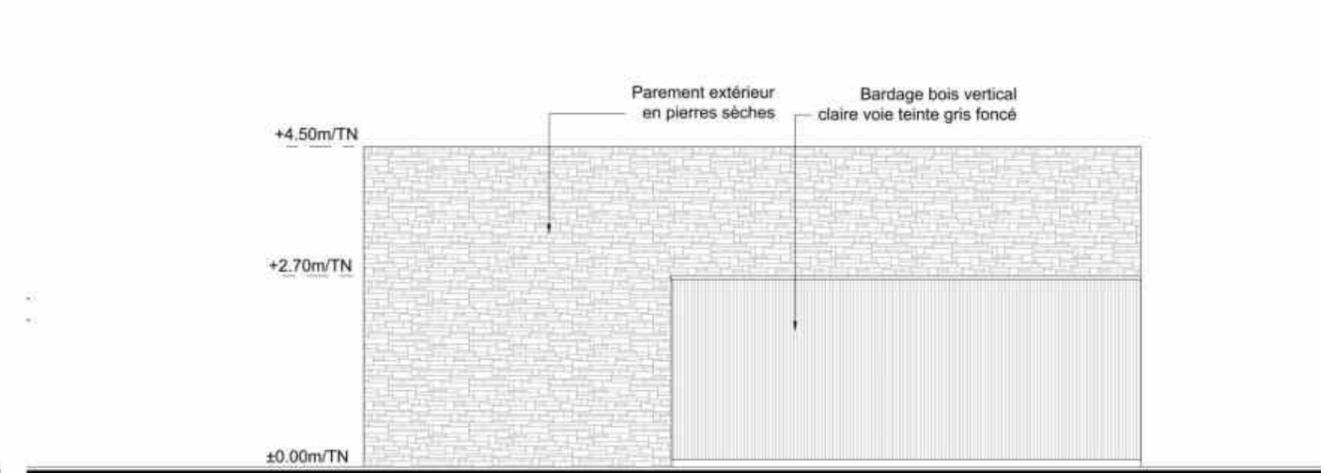
FACADE OUEST



FACADE SUD



FACADE EST



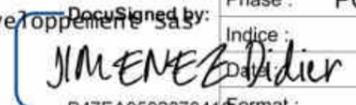
FACADE NORD

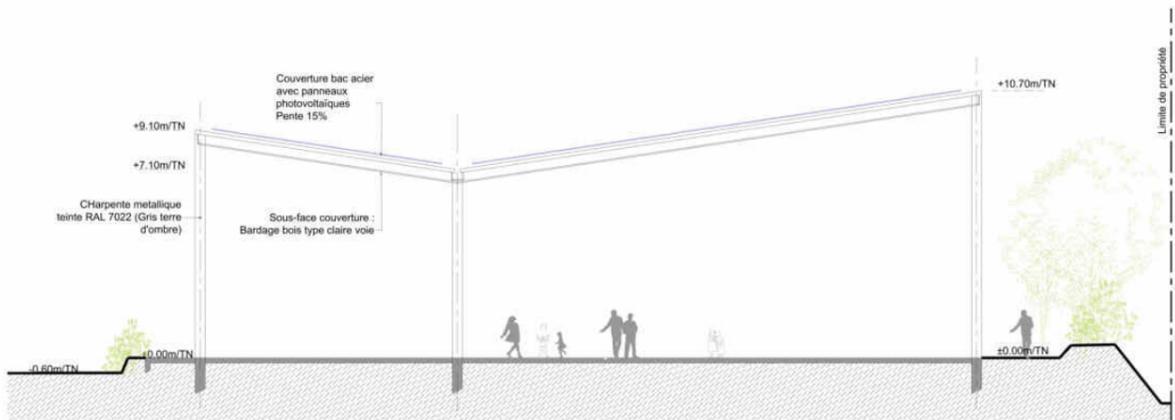
Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

Echelle : 1/100

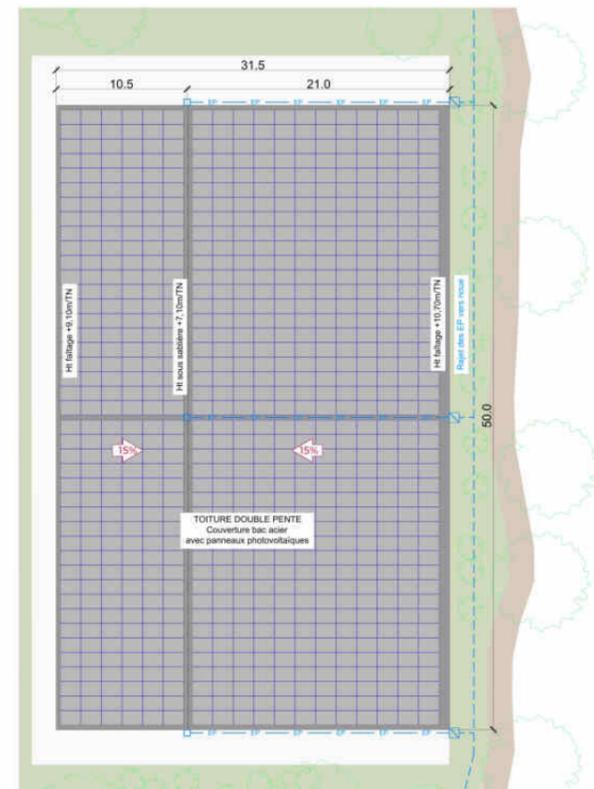
Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN PC_ind9_CB.dwg

 <p>19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris urbanisme@wattetco-ingenierie.fr</p>	Cachet et signature Architecte :  caroline bernard architecte	Réservé à la mairie pour AVIS : 40 A Chemin de la tramet 33220 L'Angeville 06 44 86 31 06 85 33 32 69 architecte@carolinebernard.fr Siret 424 332 68 00014 N°ORF 083730

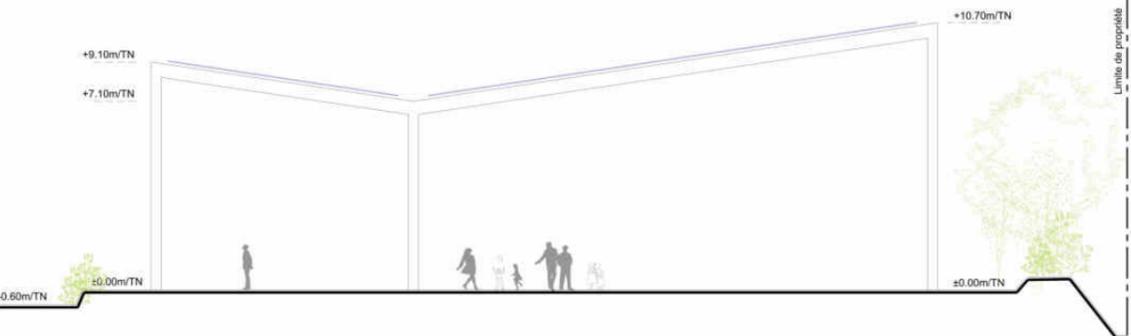
Demande de permis de construire LER DEVELOPPEMENT Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn	Cachet et signature Propriétaire : Ler Développement SAS  B47EA959207841	Affaire : HAUTERIVE Phase : PC valant division Indice : 9 Date : 26/03/2024 Format : A3 paysage



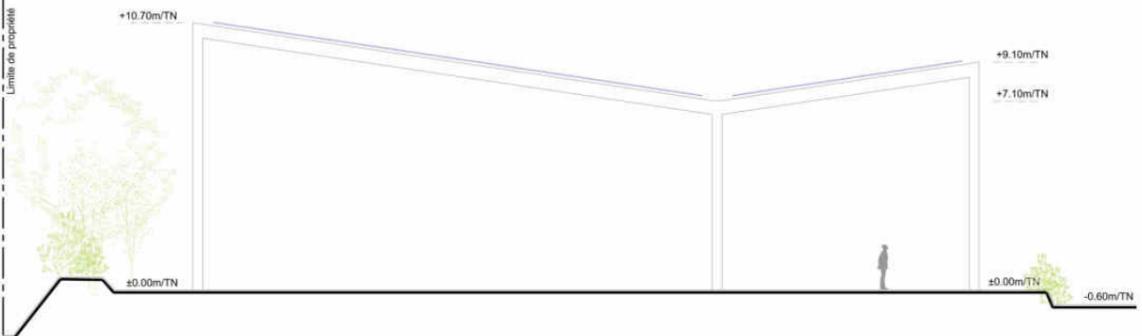
COUPE TRANSVERSALE



PLAN DE TOITURES



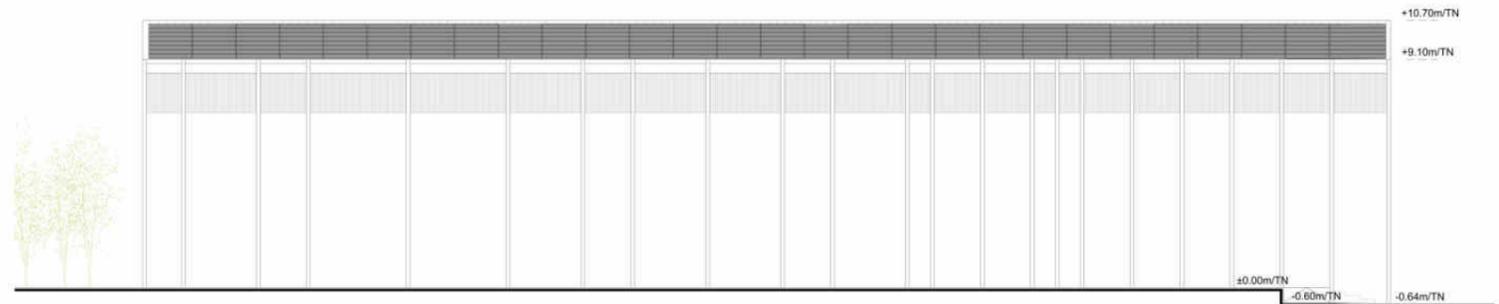
FACADE SUD



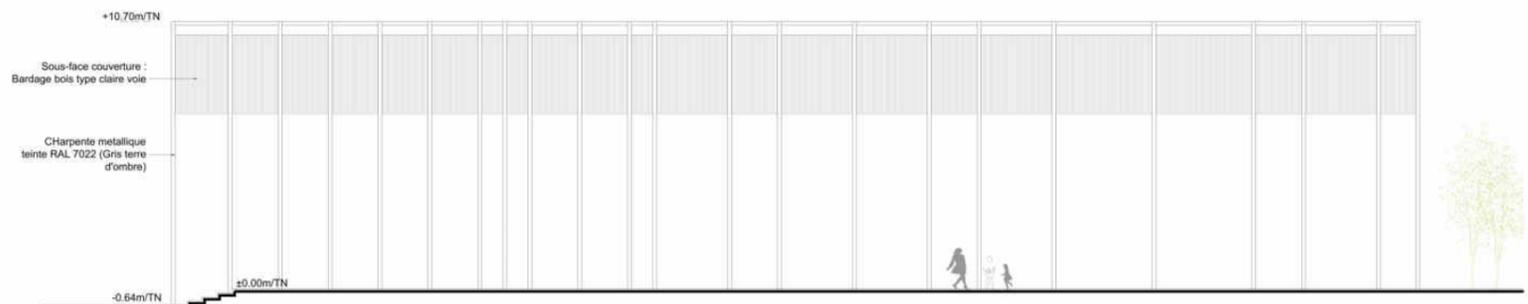
FACADE NORD



Echelle : 1/100 Echelle : 1/200



FACADE OUEST



FACADE EST

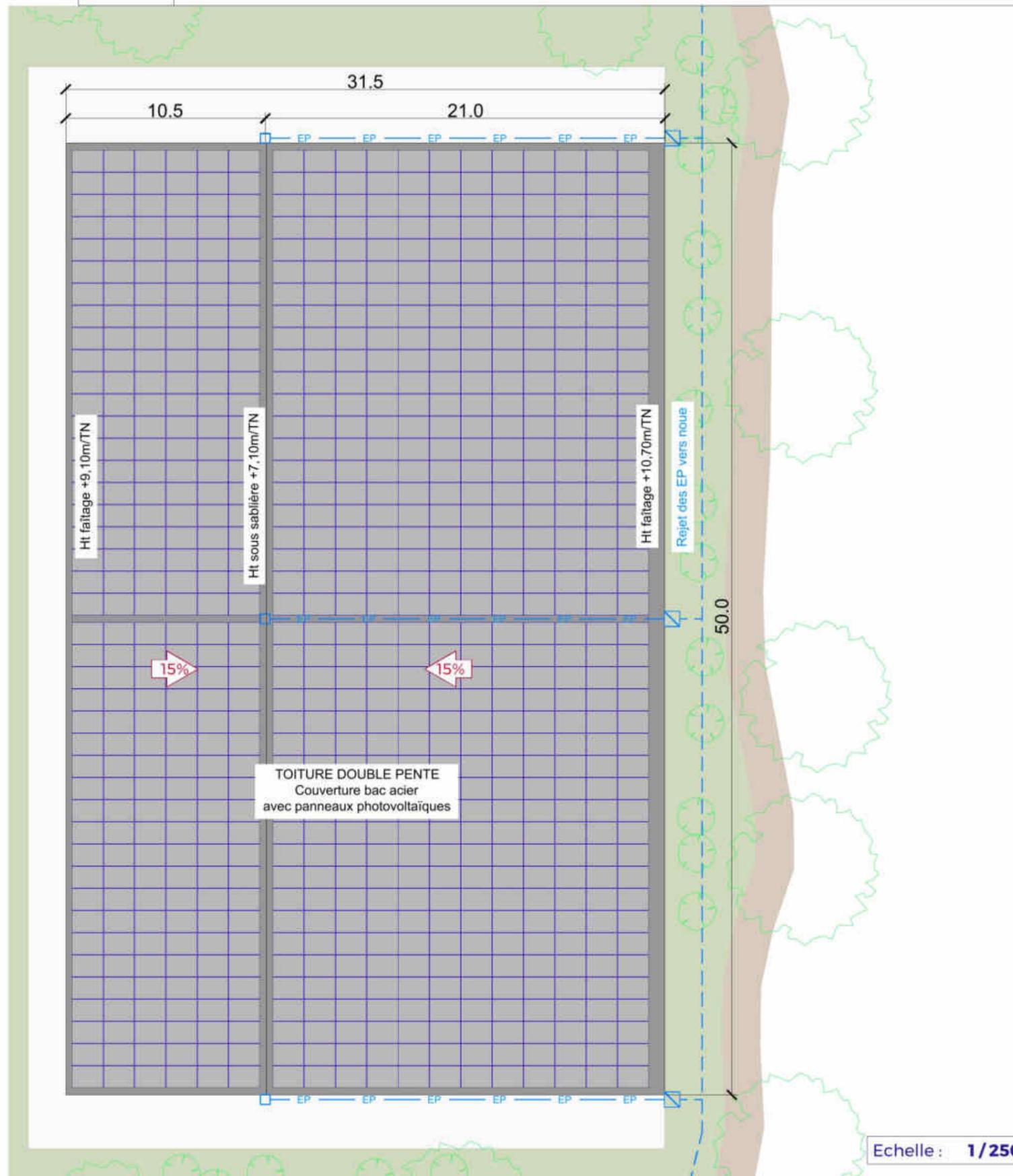
COMMUNE PONT-DE-LARN DEPARTEMENT 81 - TARN Permis de construire valant division		PC PERMIS DE CONSTRUIRE HAUTERIVE
PCS-6	Halle - Plan de toiture et façades	
<hr/>		
Groupe WATT & Co 19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris w.watt@groupewatt.com		Cachet et signature Architecte
Permis de construire LER DEVELOPPEMENT Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE Lieu de Hauterive le Haut, PONT-DE-LARN		Cachet et signature Propriétaire
Révisé à la main pour A/S/S		Affilié HAUTERIVE Phase : PC valant division Date : 26/03/2024 A0 Paysage

PLAN DE REPERAGE



PC5-6a

HALLE - Plan de toiture



Echelle : 1/250

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.



19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

Cachet et signature
Architecte :

dba
caroline bernard
architecte

Réservé à la mairie pour AVIS :

Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT

Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn

Cachet et signature
Propriétaire :

Ler Développement SAS

Affaire : **HAUTERIVE**

Phase : PC valant division

Indice : 9

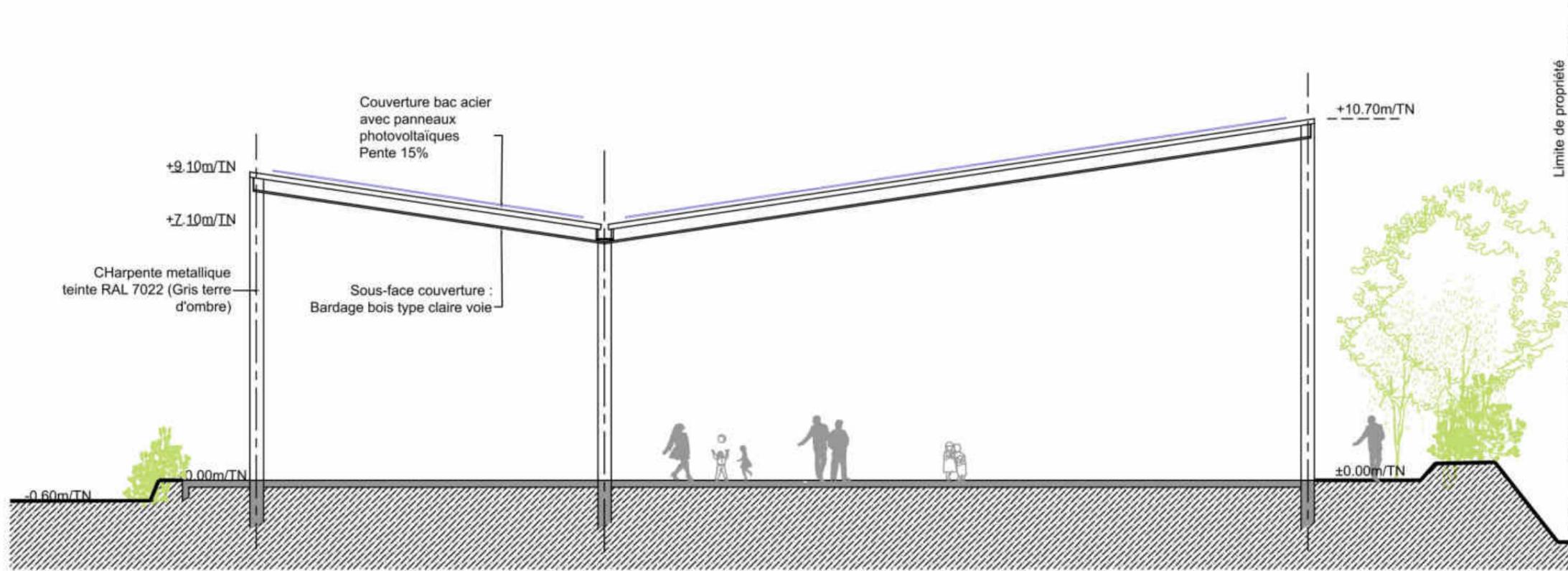
Date : 26/03/2024

Format : A3 paysage

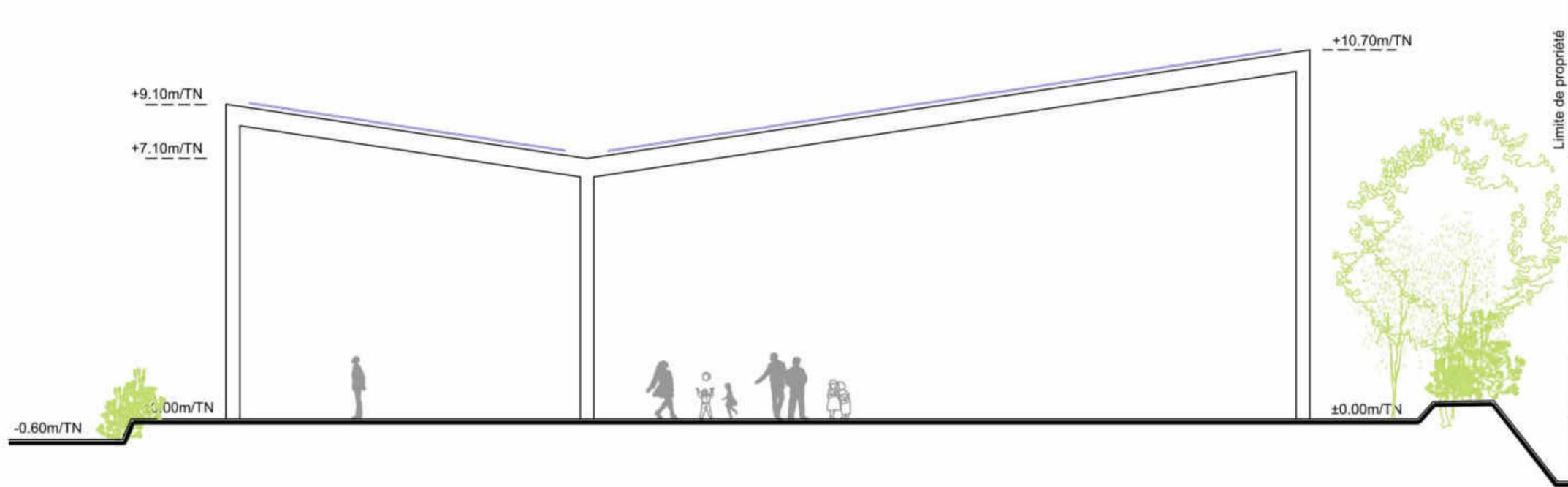
DocuSign by
JMENEZ DIDIER

B47EA959207841

COUPE TRANSVERSALE



FACADE SUD



Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

Echelle : 1/150

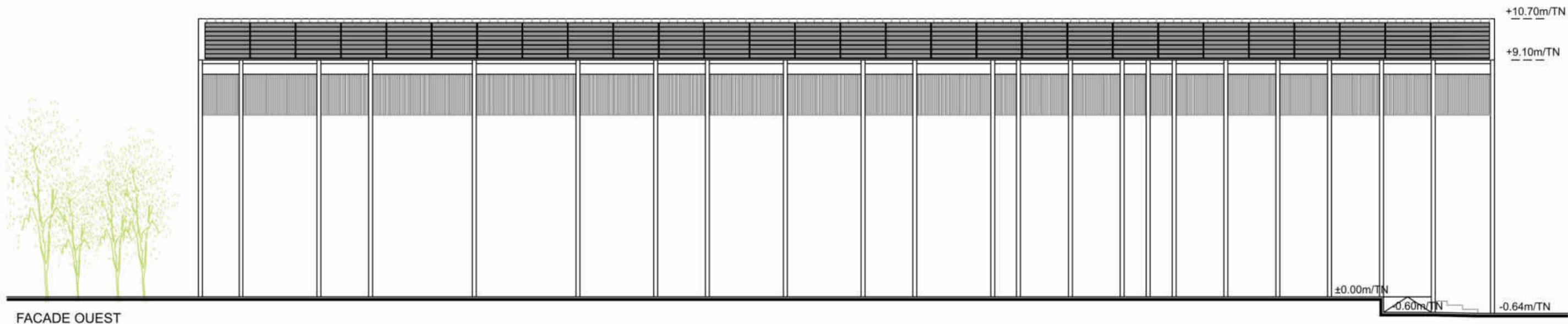
Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN PC_ind.9_CB.dwg

<p>WATT & Co Ingenierie</p> <p>19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris urbanisme@wattetco-ingenierie.fr</p>	<p>Cachet et signature Architecte :</p>	<p>Réservé à la mairie pour AVIS :</p>
	<p>dba</p> <p>44 A. Chevalier de Larrazat 33220 L'Isle-d'Espéroulle 06 44 56 81 31/06 85 33 32 69 architecte@carolinebernad.fr Siret 829 352 68 00014 N°ORF 083730</p>	

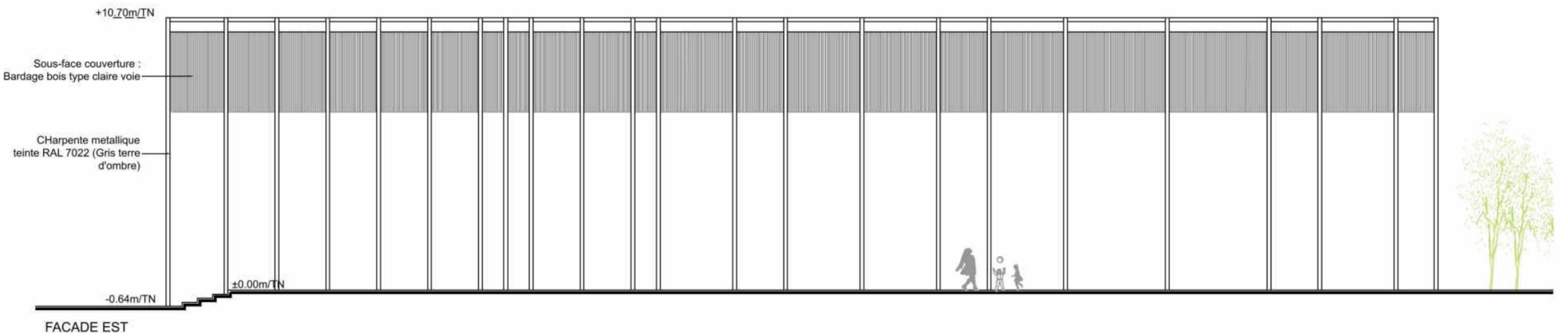
Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT

Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn

<p>Cachet et signature Propriétaire :</p> <p>Ler Développement</p> <p>B47EA959207841</p>	<p>Affaire : HAUTERIVE</p> <p>Phase : PC valant division</p> <p>Indice : 9</p> <p>Date : 26/03/2024</p> <p>Format : A3 paysage</p>
--	---



FACADE OUEST



FACADE EST

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

Echelle : 1/150

Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN PC_ind.9_CB.dwg

WATT & Co
Ingenierie

19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

Cachet et signature
Architecte :

dba

40 A Chemin de la Rampe
32120 L'Isle-Jeu
05 63 58 31 06 85 33 32 69
architecte@carolinebernard.fr
Siret 829 352 68 00014
N°OPI 083730

Réservé à la mairie pour AVIS :

Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT

Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn

Cachet et signature
Propriétaire :

Ler Développement SAS

JMENEZ

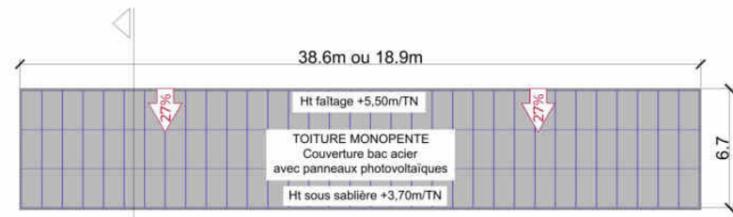
B47EA959207841

Affaire :	HAUTERIVE
Phase :	PC valant division
Indice :	9
Date :	26/03/2024
Format :	A3 paysage

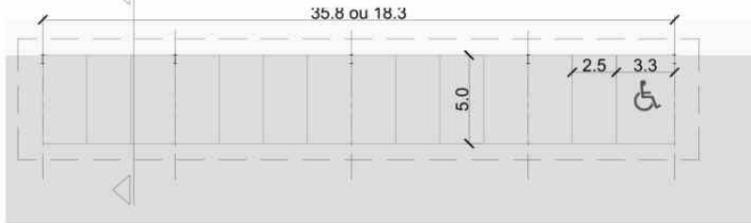
PLAN DE REPERAGE OMBRIERES TYPE B



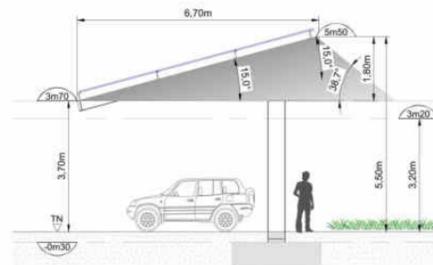
PLAN DE TOITURE OMBRIERES



VUE EN PLAN STATIONNEMENTS



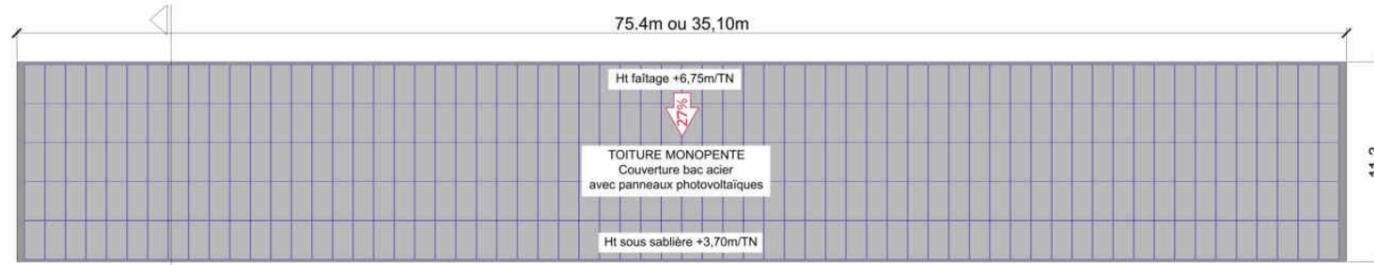
COUPE TRANSVERSALE



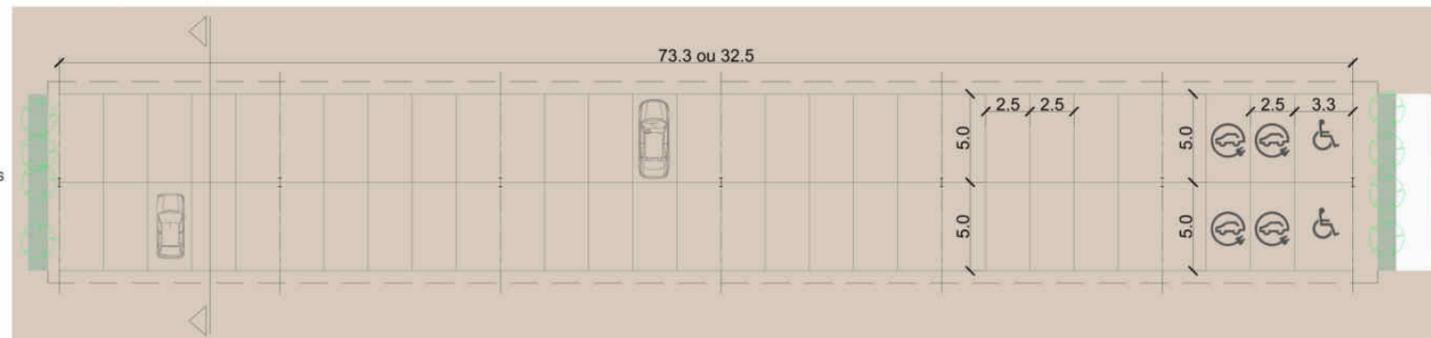
Echelle: 1/100 Echelle: 1/200



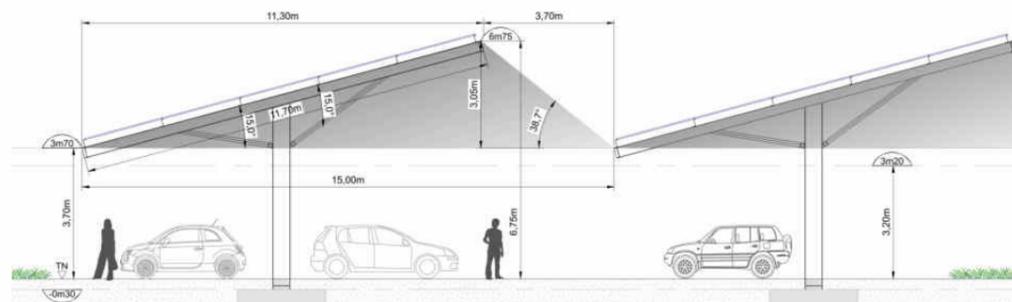
PLAN DE TOITURE OMBRIERES



VUE EN PLAN STATIONNEMENTS



COUPE TRANSVERSALE



PLAN DE REPERAGE OMBRIERES TYPE A



COMMUNE **PONT-DE-LARN**
 DEPARTEMENT **81 - TARN**
Permis de construire valant division

PC
PERMIS DE CONSTRUIRE
HAUTERIVE

PC5-7 **Ombrières - Plan de toiture et façades**

Cet plan ne présente en aucun cas des utilisations prévues d'habitation pour la réalisation de l'ouvrage.

Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN-PC5_7-03_A4

Groupe WATT & Co
 19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
 urbanisme@groupewattco.com

Cachet et signature Architecte: **dba**

Cachet et signature Propriétaire: **Ler Développement**

Adresse projet: **QUARTIER HAUTERIVE**
 Lieu dit Hauterive le Haut, PONT-DE-LARN

Reservé à la mairie pour AVIS:

Propriétaire: **HAUTERIVE**

Phase: **PC valant division**

Page: **9**

Date: **26/03/2024**

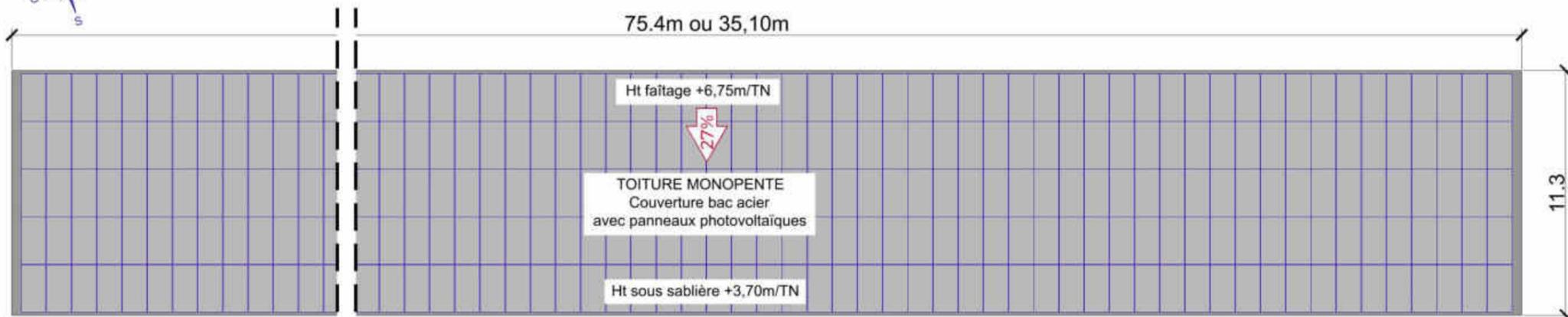
Etat: **A1 Paysage**

PLAN DE REPERAGE

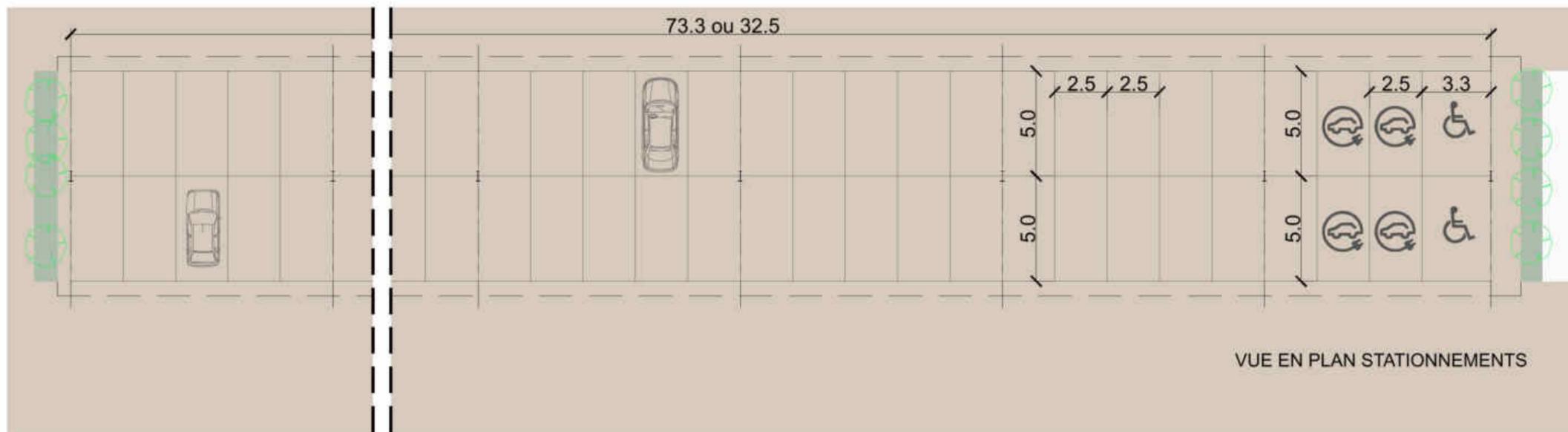


PC5-7a

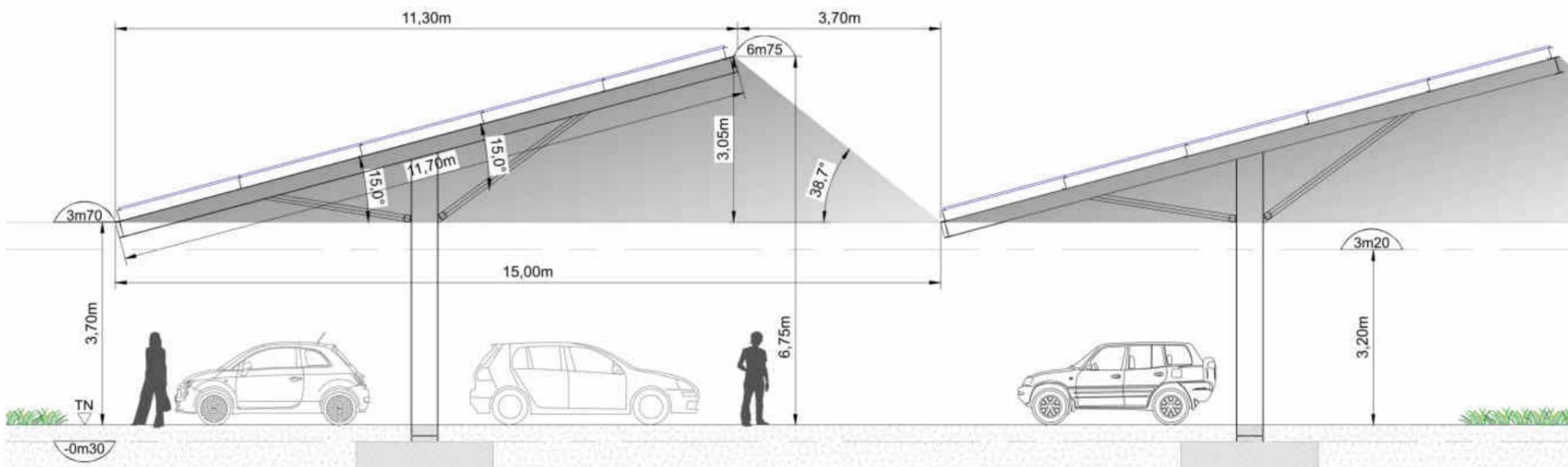
Ombrières sur parkings Type A - Plan de toiture et coupes



PLAN DE TOITURE OMBRIERES



VUE EN PLAN STATIONNEMENTS



COUPE TRANSVERSALE

Echelle: 1/100

Echelle: 1/250

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.



19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

Cachet et signature
Architecte :



Réservé à la mairie pour AVIS :

Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT

Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn

Cachet et signature
Propriétaire :

Ler Développement SAS

Affaire : HAUTERIVE

Phase : PC valant division

Indice : 9

Date : 26/03/2024

Format : A3 paysage

DocuSigned by:
JMENEZ Didier
B47EA959207841

PLAN DE REPERAGE

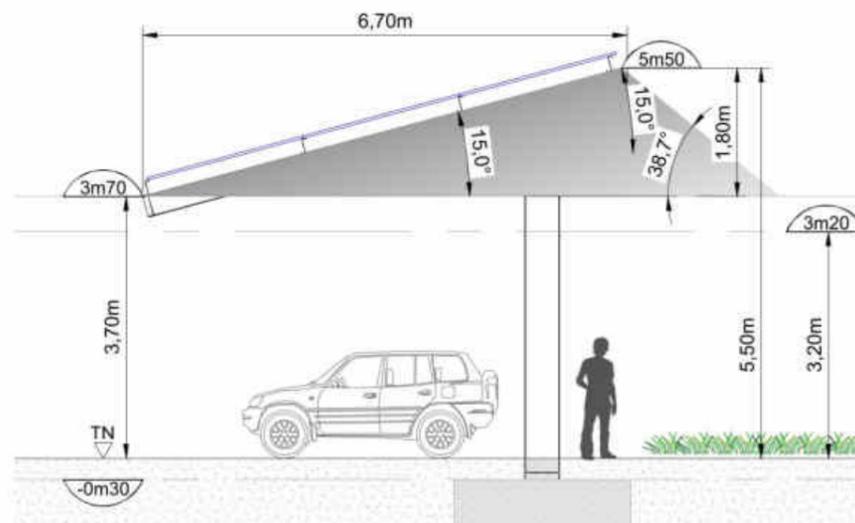
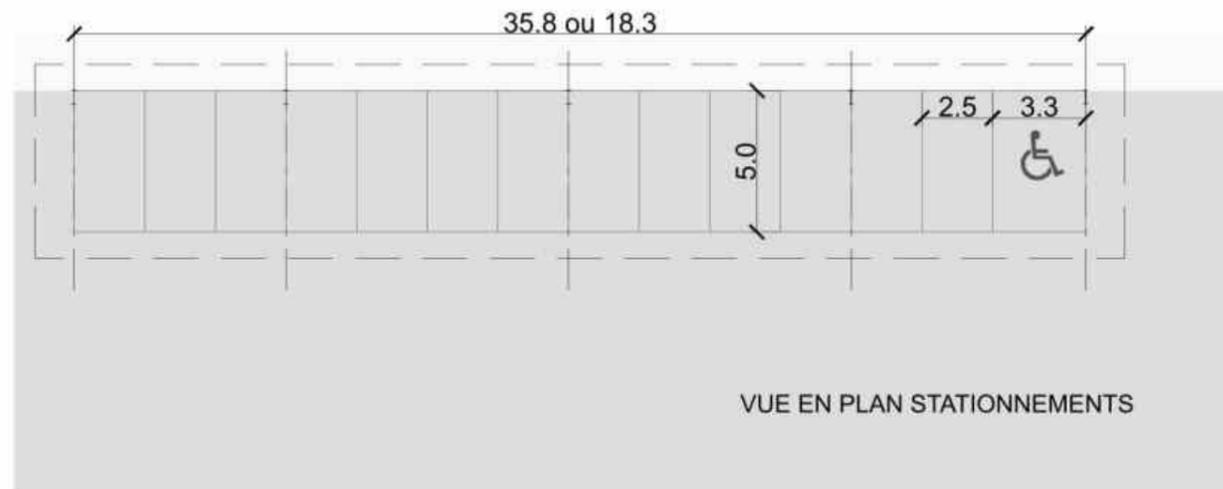


PC5-7b

Ombrières sur parkings Type B - Plan de toiture et coupes



PLAN DE TOITURE OMBRIERES



COUPE TRANSVERSALE

Echelle : 1/100

Echelle : 1/250

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.



19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

Cachet et signature
Architecte :

dba
caroline bernard
architecte

Réservé à la mairie pour AVIS :

Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT

Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn

Cachet et signature
Propriétaire :

Ler Développement SA

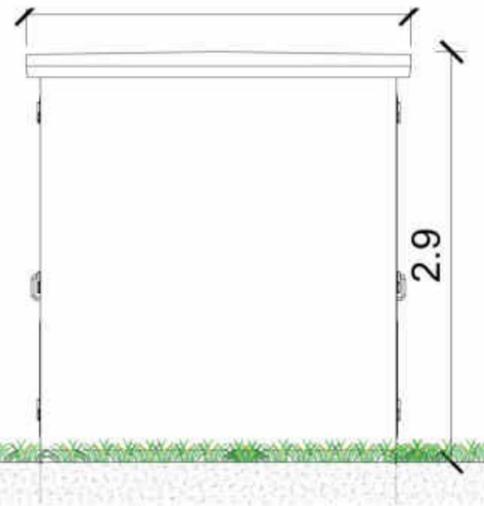
Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN_PC_ind.9_CB.dwg

Affaire : **HAUTERIVE**
Phase : PC valant division
Indice : 9
Date : 26/03/2024
Format : A3 paysage

J. MENEZ
Didier

B47EA959207841

PLAN DE REPERAGE

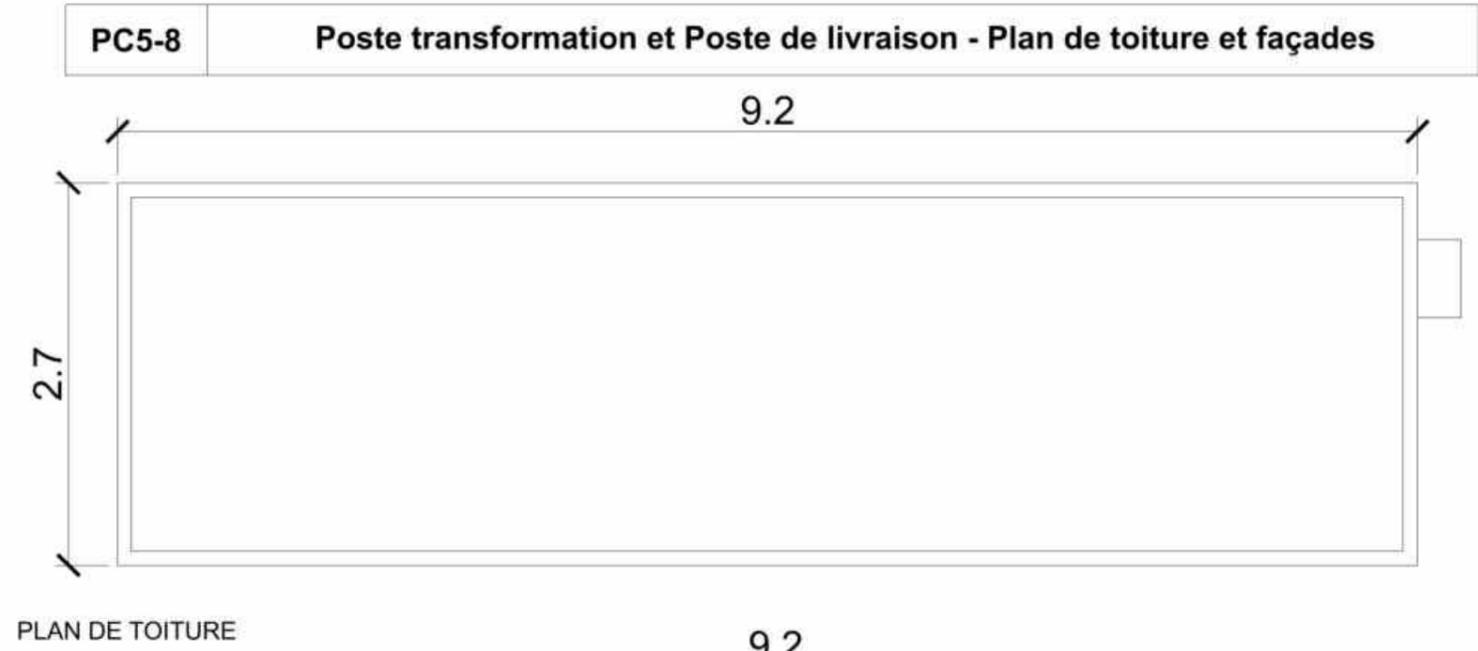


FACADE OUEST

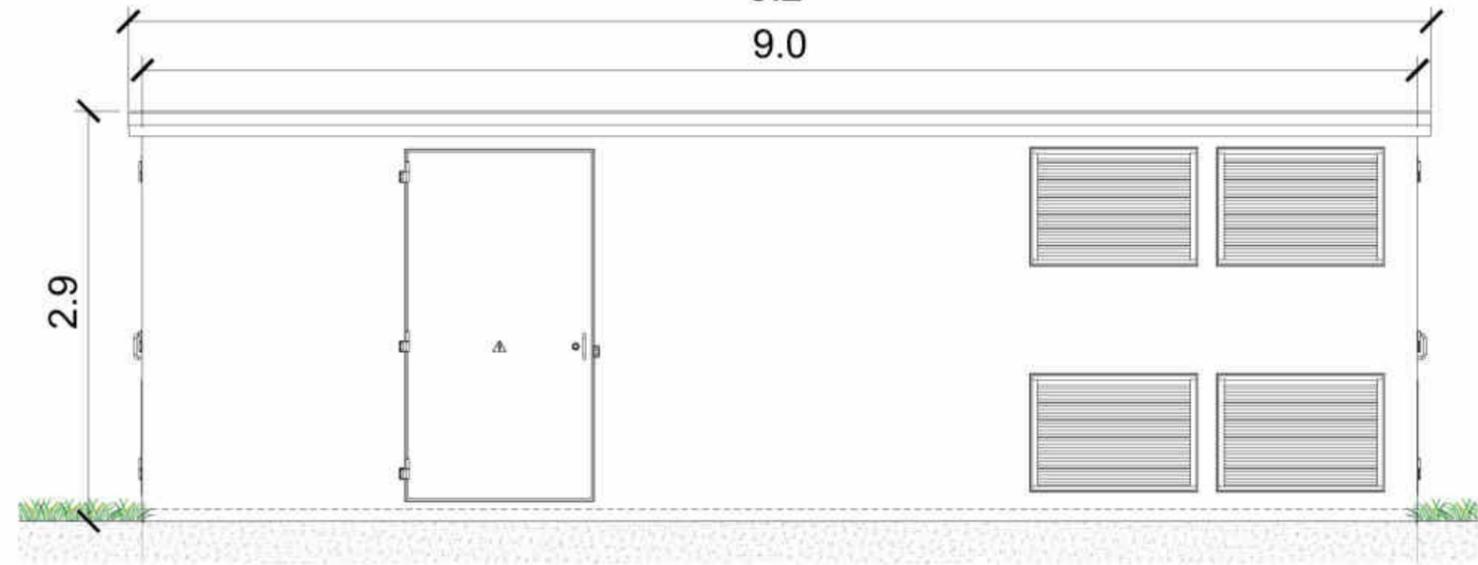
Poste de livraison électrique
et de conversion et de transformation
Préfabriqué en béton
Teinte vert olive RAL 6003

FACADE EST

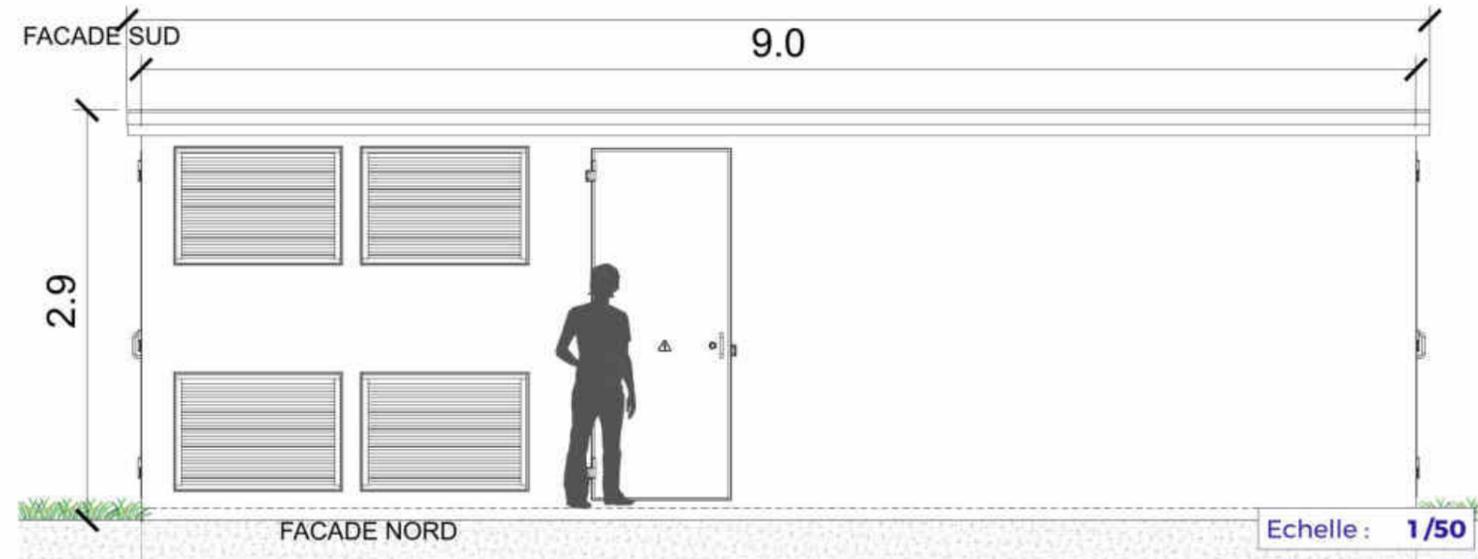
TN



PLAN DE TOITURE



FACADE SUD



FACADE NORD

Echelle : 1/50

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.



19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

Cachet et signature
Architecte :



Réservé à la mairie pour AVIS :

Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT

Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn

Cachet et signature
Propriétaire :

Ler Développement SAS

Affaire : **HAUTERIVE**

Phase : PC valant division

Indice : 9

Date : 26/03/2024

Format : A3 paysage



Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.



19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

Cachet et signature
Architecte :

dba
 40 A. Champ de la Rampe
 31170 L'Angefeuille
 05 54 59 81 31/06 85 33 32 69
 architecte@carolinebernard.fr
 Siret 629 159 168 00014
 N°Cofre 083730

Réservé à la mairie pour AVIS :

Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT

Adresse projet : **QUARTIER HAUTERIVE**
Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn

Cachet et signature
Propriétaire :

Ler Développement SAS

JMENEZ-Ditler
 B47EA959207841

Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN PC_ind_9_CB.dwg

Affaire : **HAUTERIVE**

Phase : **PC valant division**

Indice : **9**

Date : **26/03/2024**

Format : **A3 paysage**



Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.



19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

Cachet et signature
Architecte :

dba
caroline bernard
architecte

40 A Chemin de Loiramet
31170 L'Angefeuille
06 54 59 81 31/06 85 33 32 69
architecte@carolinebernard.fr
Siret 626 155 68 00014
N°Ordre 083730

Réservé à la mairie pour AVIS :

Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT

Adresse projet : **QUARTIER HAUTERIVE**
Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn

Cachet et signature
Propriétaire :

Ler Développement SAS

JIMENEZ Didier
B47EA959207841

Affaire :	HAUTERIVE
Phase :	PC valant division
Indice :	9
Date :	26/03/2024
Format :	A3 paysage



Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

WATT & Co
Ingenierie

19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

Cachet et signature
Architecte :

dba

40 A. Champ de la Rampe
31170 Trèflefeuille
06 54 59 83 31 / 06 85 33 32 69
architecte@carolinebernard.fr
Siret 629 199 68 00014
N°Cofre 083730

Réservé à la mairie pour AVIS :

Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT

Adresse projet : **QUARTIER HAUTERIVE**
Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn

Cachet et signature
Propriétaire :

Ler Développement SAS

JIMENEZ Didier

B47EA959207841

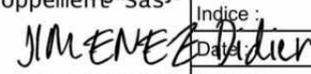
Affaire :	HAUTERIVE
Phase :	PC valant division
Indice :	9
Date :	26/03/2024
Format :	A3 paysage



Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN PC_ind_9_CB.dwg

 <p>19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris urbanisme@wattetco-ingenierie.fr</p>	<p>Cachet et signature Architecte :</p>  <p>dba caroline bernard architecte</p> <p>40 A Champ de Mazamet 31170 L'Angefeuille 05 34 59 87 31/06 85 33 32 69 architecte@carolinebernard.fr Siret 829 199 568 00014 N°Ordre 083730</p>	<p>Réservé à la mairie pour AVIS :</p>
---	--	--

<p>Demande de permis de construire LER DEVELOPPEMENT</p> <p>Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn</p>	<p>Cachet et signature Propriétaire :</p> <p>Ler Développement SAS</p>  <p>B47EA959207841</p>	<p>Affaire : HAUTERIVE</p> <p>Phase : PC valant division</p> <p>Indice : 9</p> <p>Date : 26/03/2024</p> <p>Format : A3 paysage</p>
---	--	---



Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

 <p>WATT & Co Ingenierie</p> <p>19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris urbanisme@wattetco-ingenierie.fr</p>	<p>Cachet et signature Architecte :</p>  <p>dba caroline bernard architecte</p> <p><small>40 A Chemin de la ramet 31170 L'Ansefeuille 06 34 59 87 31/06 85 33 32 69 architecte@carolinebernard.fr Siret 829 199 68 00014 N°Cofre 083730</small></p>	<p>Réservé à la mairie pour AVIS :</p>
--	--	--

<p>Demande de permis de construire LER DEVELOPPEMENT</p> <p>Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn</p>	<p>Cachet et signature Propriétaire :</p> <p>Ler Développement SA</p>  <p><small>B47EA959207841</small></p>	<p>Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN PC_ind_9_CB.dwg</p> <p>Affaire : HAUTERIVE</p> <p>Phase : PC valant division</p> <p>Indice : 9</p> <p>Date : 26/03/2024</p> <p>Format : A3 paysage</p>
--	--	--



PC6-6a Résidence de type M1 - Vue depuis jardin privatif (Orientation Nord-Ouest)



PC6-6b Résidence de type M2 - Vue depuis jardin privatif (Orientation Nord-Ouest)



PC6-6c Résidence de type M3 - Vue depuis jardin privatif (Orientation Sud-Ouest)

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.



19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

Cachet et signature
Architecte :

dba
caroline bernard
architecte
40 A Champ de la Rampe
31170 Toulouse
05 64 59 83 31/06 85 33 32 69
architecte@carolinebernard.fr
Siret 829 199 68 00014
N°Ordre 083730

Réservé à la mairie pour AVIS :

Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT

Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn

Cachet et signature
Propriétaire :

Ler Développement SAS
DocuSigned by:
JIMENEZ Didier

Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN PC_ind_9_CB.dwg

Affaire :	HAUTERIVE
Phase :	PC valant division
Indice :	9
Date :	26/03/2024
Format :	A3 paysage

B47EA959207841



Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

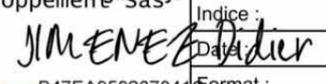
 <p>WATT & Co Ingenierie</p> <p>19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris urbanisme@wattetco-ingenierie.fr</p>	<p>Cachet et signature Architecte :</p>  <p>dba caroline bernard architecte</p> <p><small>40 A Champ de Mazamet 31128 Trèflefeuille 06 34 59 87 31/06 85 33 32 69 architecte@carolinebernard.fr Siret 629 199 168 00014 N°Ordre 083730</small></p>	<p>Réservé à la mairie pour AVIS :</p>
--	---	--

<p>Demande de permis de construire LER DEVELOPPEMENT</p> <p>Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn</p>	<p>Cachet et signature Propriétaire :</p> <p>Ler Développement SA</p>  <p><small>B47EA959207841</small></p>	<p>Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN PC_ind_9_CB.dwg</p> <table border="1"> <tr> <td>Affaire :</td> <td>HAUTERIVE</td> </tr> <tr> <td>Phase :</td> <td>PC valant division</td> </tr> <tr> <td>Indice :</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>Date :</td> <td>26/03/2024</td> </tr> <tr> <td>Format :</td> <td>A3 paysage</td> </tr> </table>	Affaire :	HAUTERIVE	Phase :	PC valant division	Indice :	9	Date :	26/03/2024	Format :	A3 paysage
Affaire :	HAUTERIVE											
Phase :	PC valant division											
Indice :	9											
Date :	26/03/2024											
Format :	A3 paysage											



Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

 <p>WATT & Co Ingenierie</p> <p>19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris urbanisme@wattetco-ingenierie.fr</p>	<p>Cachet et signature Architecte :</p>  <p>dba caroline bernard architecte</p> <p><small>40 A Champ de la Rampe 31128 Toulouse 05 64 59 81 31/06 85 33 32 69 architecte@carolinebernard.fr Siret 629 199 68 00014 N°Ordre 083730</small></p>	<p>Réservé à la mairie pour AVIS :</p>
--	--	--

<p>Demande de permis de construire LER DEVELOPPEMENT</p> <p>Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn</p>	<p>Cachet et signature Propriétaire :</p> <p>Ler Développement SA by </p> <p><small>B47EA959207841</small></p>	<p>Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN PC_ind_9_CB.dwg</p> <p>Affaire : HAUTERIVE</p> <p>Phase : PC valant division</p> <p>Indice : 9</p> <p>Date : 26/03/2024</p> <p>Format : A3 paysage</p>
--	---	--



PC7a Depuis avenue de Mazamet, vue angle Nord Est du terrain avec chemin d'Hauterive



PC7b Depuis avenue de Mazamet, vue angle Sud-Est du terrain



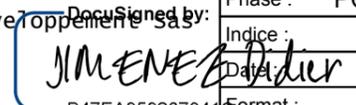
PC7c Depuis avenue de Mazamet vers le Nord, vue des parcelles faisant face



PC7d Depuis avenue de Mazamet vers le Sud, vue des parcelles faisant face.

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

 WATT & Co Ingenierie 19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris urbanisme@wattetco-ingenierie.fr	Cachet et signature Architecte :  dba caroline bernard architecte <small>40 A Chemin de Lormet 31170 Trèflefeuille 05 54 59 87 31/06 85 33 32 69 architecte@carolinebernard.fr Siret 625 199 68 00014 N°Ordre 083730</small>	Réservé à la mairie pour AVIS :
--	--	---------------------------------

Demande de permis de construire LER DEVELOPPEMENT Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn	Cachet et signature Propriétaire : Ler Développement SA  <small>B47EA959207841</small>	Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN PC_ind_9_CB.dwg Affaire : HAUTERIVE Phase : PC valant division Indice : 9 Date : 26/03/2024 Format : A3 paysage
---	---	---



PC8a Depuis avenue de Mazamet, orientation Sud



PC8b Depuis avenue de Mazamet, orientation Nord



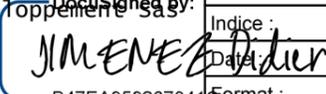
PC8c Depuis avenue du Golf (Orientation Ouest)



PC8d Depuis avenue de Mazamet vers le Sud, vue de l'Arn.

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

 WATT & Co Ingenierie 19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris urbanisme@wattetco-ingenierie.fr	Cachet et signature Architecte :  dba caroline bernard architecte 40 A Chemin de Mazamet 31170 Trèflefeuille 06 54 59 87 31/06 85 33 32 69 architecte@carolinebernard.fr Siret 625 199 68 00014 N°Ordre 083730	Réservé à la mairie pour AVIS :
--	--	---------------------------------

Demande de permis de construire LER DEVELOPPEMENT Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn	Cachet et signature Propriétaire : Ler Développement SA  B47EA959207841	Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN PC_ind_9_CB.dwg Affaire : HAUTERIVE Phase : PC valant division Indice : 9 Date : 26/03/2024 Format : A3 paysage
---	--	---

Demandeur
LER DEVELOPPEMENT
19 avenue de la Grande Armée,
75016 PARIS

Projet
Construction du quartier Hauterive
Parcelle Préfixe 000, Section AH, n°18, 21, 25, 27, 29, 31, 32, 34, 36
Lieu dit Hauterive le Haut,
81660 Pont-de-Larn

Je soussignée Madame Caroline Bernard, architecte DPLG :

- certifie avoir pris connaissance des Plans de Prévention des Risques Naturels appliqués sur la commune, et que le projet dans sa conception respecte l'ensemble des mesures relatives aux constructions.
- atteste qu'une étude géotechnique de type G2 au sens de la norme NF-P 94500, a été réalisée et que le projet la prend en compte.

Fait à Tournefeuille, le 26 Mars 2024

Pour faire et valoir ce que de droit.

Architecte



Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.



19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

Cachet et signature
Architecte :

dba
caroline bernard
architecte

40 A Champ de Latramet
31170 Tournefeuille
06 54 59 87 31/06 85 33 32 69
architecte@carolinebernard.fr
Siret 825 199 68 00014
N°Ordre 083730

Réservé à la mairie pour AVIS :

Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT

Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
Lieu dit Hauterive le Haut, 81660 Pont de Larn

Cachet et signature
Propriétaire :

Ler Développement SAS

JIMENEZ Didier
B47EA959207841

Affaire : **HAUTERIVE**
Phase : PC valant division
Indice : 9
Date : 27/03/2024
Format : A3 paysage



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »

Je soussigné : **PICOULET Laura - F&H Ingénierie**
représentant de la société **LER DEVELOPPEMENT SAS**, située à :

Adresse	19 Avenue de la Grande Armée		
Code postal	75016	Localité	Paris

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre, si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Construction d'un ensemble de 18 habitations - WATT et CO

située à :

Adresse	Chemin d'Hauterive		
Code postal	81660	Localité	Pont-de-Larn

Référence(s) cadastrale(s) : 000AH0003 ; 000AH0006 ; 000AH0021 ; 000AH0025 ; 000AH0027 ; 000AH0029 ; 000AH0030 ; 000AH0031 ; 000AH0032 ; 000AH0033 ; 000AH0034 ; 000AH0035 ; 000AH0036

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction sus-citée a fait l'objet d'une étude de faisabilité technique et économique des diverses solutions d'approvisionnement en énergie pour les bâtiments ou parties de bâtiments, définie à l'article R. 122-2-1 du code de la construction et de l'habitation
- Disposition 2 : L'opération de construction sus-citée prend en compte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Les éléments ci-après déclinés apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

Bâtiment : Construction d'un ensemble de 18 habitations - WATT et CO - Bâtiment 14

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref})	138.80 m²
---	-----------------------------

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio_{max} en nombre de points

Bbio	47.1	Bbio _{max}	47.9
Respect de l'exigence $Bbio \leq Bbio_{max}$			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante			
DH	319.4	DH _{max}	1250
Respect de l'exigence $DH \leq DH_{max}$			OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $I_{C_{construction}} \leq I_{C_{construction_max}}$	OUI
--	------------

Chapitre 3 : Exigences par éléments

1. Accès à l'éclairage naturel (bâtiment à usage d'habitation).

Respect de l'exigence d'accès à l'éclairage naturel	OUI
---	------------

2. Vérification des systèmes de ventilation (bâtiment à usage d'habitation).

Le maître d'ouvrage s'engage à prendre en compte les exigences suivantes concernant les systèmes de ventilation : le système de ventilation du bâtiment sera vérifié et ses performances seront mesurées par une personne reconnue compétente par le ministre chargé de la construction	OUI
---	------------

Bâtiment : Construction d'un ensemble de 18 habitations - WATT et CO - Bâtiment 13

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref})	109.50 m²
---	-----------------------------

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio_{max} en nombre de points

Bbio	52.7	Bbio _{max}	53.8
Respect de l'exigence $Bbio \leq Bbio_{max}$			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante			
DH	751.2	DH _{max}	1250
Respect de l'exigence $DH \leq DH_{max}$			OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $I_{C_{construction}} \leq I_{C_{construction_max}}$	OUI
--	------------

Chapitre 3 : Exigences par éléments

1. Accès à l'éclairage naturel (bâtiment à usage d'habitation).

Respect de l'exigence d'accès à l'éclairage naturel	OUI
---	------------

2. Vérification des systèmes de ventilation (bâtiment à usage d'habitation).

Le maître d'ouvrage s'engage à prendre en compte les exigences suivantes concernant les systèmes de ventilation : le système de ventilation du bâtiment sera vérifié et ses performances seront mesurées par une personne reconnue compétente par le ministre chargé de la construction	OUI
---	------------

Bâtiment : Construction d'un ensemble de 18 habitations - WATT et CO - Bâtiment 12

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref})	109.50 m²
---	-----------------------------

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio_{max} en nombre de points

Bbio	51	Bbio _{max}	53.8
Respect de l'exigence $Bbio \leq Bbio_{max}$			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante			
DH	712.9	DH _{max}	1250
Respect de l'exigence $DH \leq DH_{max}$			OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $I_{C_{construction}} \leq I_{C_{construction_max}}$	OUI
--	------------

Chapitre 3 : Exigences par éléments

1. Accès à l'éclairage naturel (bâtiment à usage d'habitation).

Respect de l'exigence d'accès à l'éclairage naturel	OUI
---	------------

2. Vérification des systèmes de ventilation (bâtiment à usage d'habitation).

Le maître d'ouvrage s'engage à prendre en compte les exigences suivantes concernant les systèmes de ventilation : le système de ventilation du bâtiment sera vérifié et ses performances seront mesurées par une personne reconnue compétente par le ministre chargé de la construction	OUI
---	------------

Bâtiment : Construction d'un ensemble de 18 habitations - WATT et CO - Bâtiment 11

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref})	109.50 m²
---	-----------------------------

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio_{max} en nombre de points

Bbio	53	Bbio _{max}	53.8
Respect de l'exigence $Bbio \leq Bbio_{max}$			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante			
DH	735.7	DH _{max}	1250
Respect de l'exigence $DH \leq DH_{max}$			OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $I_{C_{construction}} \leq I_{C_{construction_max}}$	OUI
--	------------

Chapitre 3 : Exigences par éléments

1. Accès à l'éclairage naturel (bâtiment à usage d'habitation).

Respect de l'exigence d'accès à l'éclairage naturel	OUI
---	------------

2. Vérification des systèmes de ventilation (bâtiment à usage d'habitation).

Le maître d'ouvrage s'engage à prendre en compte les exigences suivantes concernant les systèmes de ventilation : le système de ventilation du bâtiment sera vérifié et ses performances seront mesurées par une personne reconnue compétente par le ministre chargé de la construction	OUI
---	------------

Bâtiment : Construction d'un ensemble de 18 habitations - WATT et CO - Bâtiment 18

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref})	138.80 m²
---	-----------------------------

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio_{max} en nombre de points

Bbio	47.4	Bbio _{max}	47.9
Respect de l'exigence $Bbio \leq Bbio_{max}$			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante			
DH	323.4	DH _{max}	1250
Respect de l'exigence $DH \leq DH_{max}$			OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $I_{C_{construction}} \leq I_{C_{construction_max}}$	OUI
--	------------

Chapitre 3 : Exigences par éléments

1. Accès à l'éclairage naturel (bâtiment à usage d'habitation).

Respect de l'exigence d'accès à l'éclairage naturel	OUI
---	------------

2. Vérification des systèmes de ventilation (bâtiment à usage d'habitation).

Le maître d'ouvrage s'engage à prendre en compte les exigences suivantes concernant les systèmes de ventilation : le système de ventilation du bâtiment sera vérifié et ses performances seront mesurées par une personne reconnue compétente par le ministre chargé de la construction	OUI
---	------------

Bâtiment : Construction d'un ensemble de 18 habitations - WATT et CO - Bâtiment 17

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref})	113.60 m²
---	-----------------------------

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio_{max} en nombre de points

Bbio	52.5	Bbio _{max}	53
Respect de l'exigence Bbio ≤ Bbio _{max}			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante			
DH	522	DH _{max}	1250
Respect de l'exigence DH ≤ DH _{max}			OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $I_{C_{construction}} \leq I_{C_{construction_max}}$	OUI
--	------------

Chapitre 3 : Exigences par éléments

1. Accès à l'éclairage naturel (bâtiment à usage d'habitation).

Respect de l'exigence d'accès à l'éclairage naturel	OUI
---	------------

2. Vérification des systèmes de ventilation (bâtiment à usage d'habitation).

Le maître d'ouvrage s'engage à prendre en compte les exigences suivantes concernant les systèmes de ventilation : le système de ventilation du bâtiment sera vérifié et ses performances seront mesurées par une personne reconnue compétente par le ministre chargé de la construction	OUI
---	------------

Bâtiment : Construction d'un ensemble de 18 habitations - WATT et CO - Bâtiment 16

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref})	138.70 m²
---	-----------------------------

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio_{max} en nombre de points

Bbio	47.2	Bbio _{max}	48
Respect de l'exigence $Bbio \leq Bbio_{max}$			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante			
DH	308.2	DH _{max}	1250
Respect de l'exigence $DH \leq DH_{max}$			OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $I_{C_{construction}} \leq I_{C_{construction_max}}$	OUI
--	------------

Chapitre 3 : Exigences par éléments

1. Accès à l'éclairage naturel (bâtiment à usage d'habitation).

Respect de l'exigence d'accès à l'éclairage naturel	OUI
---	------------

2. Vérification des systèmes de ventilation (bâtiment à usage d'habitation).

Le maître d'ouvrage s'engage à prendre en compte les exigences suivantes concernant les systèmes de ventilation : le système de ventilation du bâtiment sera vérifié et ses performances seront mesurées par une personne reconnue compétente par le ministre chargé de la construction	OUI
---	------------

Bâtiment : Construction d'un ensemble de 18 habitation - WATT et CO - Bâtiment 15

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref})	113.60 m²
---	-----------------------------

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio_{max} en nombre de points

Bbio	52.6	Bbio _{max}	53
Respect de l'exigence $Bbio \leq Bbio_{max}$			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante			
DH	525.1	DH _{max}	1250
Respect de l'exigence $DH \leq DH_{max}$			OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $I_{C_{construction}} \leq I_{C_{construction_max}}$	OUI
--	------------

Chapitre 3 : Exigences par éléments

1. Accès à l'éclairage naturel (bâtiment à usage d'habitation).

Respect de l'exigence d'accès à l'éclairage naturel	OUI
---	------------

2. Vérification des systèmes de ventilation (bâtiment à usage d'habitation).

Le maître d'ouvrage s'engage à prendre en compte les exigences suivantes concernant les systèmes de ventilation : le système de ventilation du bâtiment sera vérifié et ses performances seront mesurées par une personne reconnue compétente par le ministre chargé de la construction	OUI
---	------------

Bâtiment : Construction d'un ensemble de 18 habitations - WATT et CO - Bâtiment 10

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref})	109.50 m²
---	-----------------------------

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio_{max} en nombre de points

Bbio	51	Bbio _{max}	53.8
Respect de l'exigence $Bbio \leq Bbio_{max}$			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante			
DH	713.4	DH _{max}	1250
Respect de l'exigence $DH \leq DH_{max}$			OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $I_{C_{construction}} \leq I_{C_{construction_max}}$	OUI
--	------------

Chapitre 3 : Exigences par éléments

1. Accès à l'éclairage naturel (bâtiment à usage d'habitation).

Respect de l'exigence d'accès à l'éclairage naturel	OUI
---	------------

2. Vérification des systèmes de ventilation (bâtiment à usage d'habitation).

Le maître d'ouvrage s'engage à prendre en compte les exigences suivantes concernant les systèmes de ventilation : le système de ventilation du bâtiment sera vérifié et ses performances seront mesurées par une personne reconnue compétente par le ministre chargé de la construction	OUI
---	------------

Bâtiment : Construction d'un ensemble de 18 habitations - WATT et CO - Bâtiment 04-05

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref})	277.40 m²
---	-----------------------------

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio_{max} en nombre de points

Bbio	47.3	Bbio _{max}	48
Respect de l'exigence Bbio ≤ Bbio _{max}			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante			
DH	301.6	DH _{max}	1250
Respect de l'exigence DH ≤ DH _{max}			OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $I_{C_{construction}} \leq I_{C_{construction_max}}$	OUI
--	------------

Chapitre 3 : Exigences par éléments

1. Accès à l'éclairage naturel (bâtiment à usage d'habitation)

Respect de l'exigence d'accès à l'éclairage naturel	OUI
---	------------

2. Vérification des systèmes de ventilation (bâtiment à usage d'habitation)

Le maître d'ouvrage s'engage à prendre en compte les exigences suivantes concernant les systèmes de ventilation : le système de ventilation du bâtiment sera vérifié et ses performances seront mesurées par une personne reconnue compétente par le ministre chargé de la construction	OUI
---	------------

Bâtiment : Construction d'un ensemble de 18 habitations - WATT et CO - Bâtiment 03

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref})	138.80 m²
---	-----------------------------

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio_{max} en nombre de points

Bbio	47.2	Bbio _{max}	47.9
Respect de l'exigence $Bbio \leq Bbio_{max}$			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante			
DH	315.1	DH _{max}	1250
Respect de l'exigence $DH \leq DH_{max}$			OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $I_{C_{construction}} \leq I_{C_{construction_max}}$	OUI
--	------------

Chapitre 3 : Exigences par éléments

1. Accès à l'éclairage naturel (bâtiment à usage d'habitation).

Respect de l'exigence d'accès à l'éclairage naturel	OUI
---	------------

2. Vérification des systèmes de ventilation (bâtiment à usage d'habitation).

Le maître d'ouvrage s'engage à prendre en compte les exigences suivantes concernant les systèmes de ventilation : le système de ventilation du bâtiment sera vérifié et ses performances seront mesurées par une personne reconnue compétente par le ministre chargé de la construction	OUI
---	------------

Bâtiment : Construction d'un ensemble de 18 habitations - WATT et CO - Bâtiment 02

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref})	111.20 m²
---	-----------------------------

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio_{max} en nombre de points

Bbio	51.2	Bbio _{max}	53.5
Respect de l'exigence $Bbio \leq Bbio_{max}$			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante			
DH	391	DH _{max}	1250
Respect de l'exigence $DH \leq DH_{max}$			OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $I_{C_{construction}} \leq I_{C_{construction_max}}$	OUI
--	------------

Chapitre 3 : Exigences par éléments

1. Accès à l'éclairage naturel (bâtiment à usage d'habitation).

Respect de l'exigence d'accès à l'éclairage naturel	OUI
---	------------

2. Vérification des systèmes de ventilation (bâtiment à usage d'habitation).

Le maître d'ouvrage s'engage à prendre en compte les exigences suivantes concernant les systèmes de ventilation : le système de ventilation du bâtiment sera vérifié et ses performances seront mesurées par une personne reconnue compétente par le ministre chargé de la construction	OUI
---	------------

Bâtiment : Construction d'un ensemble de 18 habitations - WATT et CO - Bâtiment 01

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref})	111.20 m²
---	-----------------------------

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio_{max} en nombre de points

Bbio	51.3	Bbio _{max}	53.5
Respect de l'exigence $Bbio \leq Bbio_{max}$			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante			
DH	391.9	DH _{max}	1250
Respect de l'exigence $DH \leq DH_{max}$			OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $I_{C_{construction}} \leq I_{C_{construction_max}}$	OUI
--	------------

Chapitre 3 : Exigences par éléments

1. Accès à l'éclairage naturel (bâtiment à usage d'habitation).

Respect de l'exigence d'accès à l'éclairage naturel	OUI
---	------------

2. Vérification des systèmes de ventilation (bâtiment à usage d'habitation).

Le maître d'ouvrage s'engage à prendre en compte les exigences suivantes concernant les systèmes de ventilation : le système de ventilation du bâtiment sera vérifié et ses performances seront mesurées par une personne reconnue compétente par le ministre chargé de la construction	OUI
---	------------

Bâtiment : Construction d'un ensemble de 18 habitations - WATT et CO - Bâtiment 09

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref})	109.50 m²
---	-----------------------------

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio_{max} en nombre de points

Bbio	53.1	Bbio _{max}	53.8
Respect de l'exigence $Bbio \leq Bbio_{max}$			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante			
DH	737.3	DH _{max}	1250
Respect de l'exigence $DH \leq DH_{max}$			OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $I_{C_{construction}} \leq I_{C_{construction_max}}$	OUI
--	------------

Chapitre 3 : Exigences par éléments

1. Accès à l'éclairage naturel (bâtiment à usage d'habitation).

Respect de l'exigence d'accès à l'éclairage naturel	OUI
---	------------

2. Vérification des systèmes de ventilation (bâtiment à usage d'habitation).

Le maître d'ouvrage s'engage à prendre en compte les exigences suivantes concernant les systèmes de ventilation : le système de ventilation du bâtiment sera vérifié et ses performances seront mesurées par une personne reconnue compétente par le ministre chargé de la construction	OUI
---	------------

Bâtiment : Construction d'un ensemble de 18 habitations - WATT et CO - Bâtiment 08

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref})	138.80 m²
---	-----------------------------

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio_{max} en nombre de points

Bbio	47.8	Bbio _{max}	47.9
Respect de l'exigence $Bbio \leq Bbio_{max}$			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante			
DH	320.9	DH _{max}	1250
Respect de l'exigence $DH \leq DH_{max}$			OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $I_{C_{construction}} \leq I_{C_{construction_max}}$	OUI
--	------------

Chapitre 3 : Exigences par éléments

1. Accès à l'éclairage naturel (bâtiment à usage d'habitation).

Respect de l'exigence d'accès à l'éclairage naturel	OUI
---	------------

2. Vérification des systèmes de ventilation (bâtiment à usage d'habitation).

Le maître d'ouvrage s'engage à prendre en compte les exigences suivantes concernant les systèmes de ventilation : le système de ventilation du bâtiment sera vérifié et ses performances seront mesurées par une personne reconnue compétente par le ministre chargé de la construction	OUI
---	------------

Bâtiment : Construction d'un ensemble de 18 habitations - WATT et CO - Bâtiment 07

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref})	138.80 m²
---	-----------------------------

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio_{max} en nombre de points

Bbio	47.1	Bbio _{max}	47.9
Respect de l'exigence $Bbio \leq Bbio_{max}$			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante			
DH	308.7	DH _{max}	1250
Respect de l'exigence $DH \leq DH_{max}$			OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $I_{C_{construction}} \leq I_{C_{construction_max}}$	OUI
--	------------

Chapitre 3 : Exigences par éléments

1. Accès à l'éclairage naturel (bâtiment à usage d'habitation).

Respect de l'exigence d'accès à l'éclairage naturel	OUI
---	------------

2. Vérification des systèmes de ventilation (bâtiment à usage d'habitation).

Le maître d'ouvrage s'engage à prendre en compte les exigences suivantes concernant les systèmes de ventilation : le système de ventilation du bâtiment sera vérifié et ses performances seront mesurées par une personne reconnue compétente par le ministre chargé de la construction	OUI
---	------------

Bâtiment : Construction d'un ensemble de 18 habitations - WATT et CO - Bâtiment 06

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref})	113.60 m²
---	-----------------------------

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio_{max} en nombre de points

Bbio	51.8	Bbio _{max}	53
Respect de l'exigence Bbio ≤ Bbio _{max}			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante			
DH	524.6	DH _{max}	1250
Respect de l'exigence DH ≤ DH _{max}			OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $I_{C_{construction}} \leq I_{C_{construction_max}}$	OUI
--	------------

Chapitre 3 : Exigences par éléments

1. Accès à l'éclairage naturel (bâtiment à usage d'habitation).

Respect de l'exigence d'accès à l'éclairage naturel	OUI
---	------------

2. Vérification des systèmes de ventilation (bâtiment à usage d'habitation).

Le maître d'ouvrage s'engage à prendre en compte les exigences suivantes concernant les systèmes de ventilation : le système de ventilation du bâtiment sera vérifié et ses performances seront mesurées par une personne reconnue compétente par le ministre chargé de la construction	OUI
---	------------

Signataire : **PICOULET Laura - F&H Ingénierie**

Le :

Signature :





- LEGENDE**
- Limite divisoire projetée
 - - - Application figurative du plan cadastral (limites de propriétés non définies juridiquement)
 - Limite de zonage du Plan Local d'Urbanisme de la commune de PONT DE L'ARN en vigueur le 02/05/2023.
 - Emprise de l'autorisation d'urbanisme

NOTA :

- Les coordonnées des points sont rattachées au système RGF 93, Conique Conforme 44 : origine TERIA.
- Ce document ne traite pas des servitudes pouvant exister ou à créer sur la propriété objet du présent document.
- Les superficies indiquées seront définitives après définition contradictoire des limites sur les lieux.
- La limite entre les parcelles AH 32-34-36 et les parcelles AH 30-33-35 est conforme au plan de division dressé le 13/02/2017 par M. Christophe DUHEM géomètre-expert à CASTRES (81), référence MA13016-DIV 2017.
- La limite entre les parcelles AH 18-21-36 et les parcelles AH 15-17-20 est conforme au plan d'implantation dressé le 23/08/2007 par M. Christophe DUHEM géomètre-expert à CASTRES (81), référence 05653.
- Projet dressé sur le fond de plan transmis informatiquement le 05/05/2023 par M. Patrick ABLINE, groupe WATT à Co, référence : Quaterive - PONT-DE-LARN_PC_ind_9_CB, et croquis modificatif transmis le 23/05/2024 par M. Audric GALIBERT, société WATT à Co, référence : schéma des modifications.png.
- L'alignement en bordure de la route départementale n° 53 n° a pas été défini par l'autorité compétente. Une demande d'alignement devra être effecartier Htuée par le propriétaire du terrain avant tous travaux de clôture ou de construction en bordure de cette voie, afin d'obtenir la délivrance d'un arrêté individuel d'alignement.

Département du TARN

Commune de PONT DE LARN
Lieu dit : Hauterive

**Aménagement
Quartier Hauterive**

Projet de Division

Ler Développement Sas

DocuSigned by:
JMENEZ Didier
B47EA059207841C

GéoSudOvest
SELAS de Géomètres-Experts

Géomètre Expert : **Christophe DUHEM (N°OGE : 04832)** Dossier : **MA13016-2024-PCVD**
Mazamet le 08/05/2023, mis à jour le 28/05/2024 Echelle 1/500

Siège Social : ZAC du Causse - 81100 CASTRES - 05 63 59 17 60 - castres@geo-sud-ouest.fr
www.geo-sud-ouest.fr

38 Avenue Colonel Teyssier 81000 ALBI Tel : 05 63 54 09 54 albi@geo-sud-ouest.fr	2 Rue Bertalati 81200 MAZAMET Tel : 05 63 61 38 36 mazamet@geo-sud-ouest.fr	Rue S. Allende - Bât. H2 31320 CASTANET TOLOSAN Tel : 05 61 81 38 70 toulouse@geo-sud-ouest.fr	Ctro. d'Affaires St. Crescent 11100 NARBONNE Tel : 04 68 32 17 91 narbonne@geo-sud-ouest.fr	4 Rue Jacqueline Maillan 11200 LEZIGNAN CORBIERES Tel : 04 68 27 16 15 lezignan@geo-sud-ouest.fr	31 Allée d'Irène 11000 CARCASSONNE Tel : 04 49 01 40 91 carcassonne@geo-sud-ouest.fr
---	--	---	--	---	---



3 - Auteur du projet ou maître d'œuvre

Madame Monsieur Personne morale

Nom : BERNARD Prénom : Caroline

Et/ou :

Raison sociale et dénomination de la personne morale, le cas échéant :

N° Siret : 8 2 5 1 5 4 7 6 8 0 0 0 1 4

Adresse Numéro : 40A Voie : Chemin de Larramet

Lieu-dit : Localité : TOURNEFEUILLE

Code postal 3 1 1 7 0 BP cedex

Si le maître d'œuvre habite à l'étranger/ Pays : Division territoriale :

Téléphone fixe : Téléphone portable : 0 6 8 5 3 3 3 2 6 9

Indicatif si pays étranger : Courriel : architecte @ carolinebernard.fr

Je souhaite que les courriers de l'administration concernant le dossier spécifique (autres que les décisions) lui soient adressés

4 - Le projet

4.1 - Adresse du terrain

Nom de l'établissement :

Numéro : Voie :

Lieu-dit : HAUTERIVE LE HAUT Localité : PONT-DE-L'ARN

Code postal 8 1 6 6 0 BP cedex

N° de section(s) cadastrale(s) : AH N° de parcelle (s) : 18, 21, 25, 27, 29, 31, 32, 34, 36

4.2 - Activité

AVANT TRAVAUX, le cas échéant :

Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) :

.....

Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)) :

.....

Classement sécurité incendie de l'ERP :

(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

.....

Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet) :

.....

APRÈS TRAVAUX :

Activité principale (par étage(s)) :

.....

Activité(s) annexe(s) (par étage(s)) :

.....

Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP :

(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

TYPE L CATEGORIE 2

TYPE M CATEGORIE 3

.....

Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet):

.....

Veuillez compléter sur papier libre, si nécessaire.

4.3 – Nature des travaux (plusieurs cases possibles)

- Construction neuve
- Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité
- Extension
- Réhabilitation
- Travaux d'aménagement (remplacement de revêtements, rénovation électrique, création d'une rampe, par exemple)
- Création de volumes nouveaux dans des volumes existants (modification du cloisonnement, par exemple)

Surface de plancher avant travaux : Surface de plancher après travaux :

Modification des accès en façades

Le cas échéant, préciser si ces travaux mettent en œuvre des engagements d'un Ad 'AP déposé antérieurement.

- Oui : Ad'AP n° _____ validé le : _____
- Non

Cette demande fait l'objet d'une déclaration ou autorisation au titre du code de l'environnement (produits dangereux stockés ou utilisés) : Oui Non

4.4 – Effectif

Maximum susceptible d'être admis même temporairement par niveau (suivant le calcul réglementaire défini par les règlements incendie) en indiquant les principaux locaux accessibles au public

	Types de locaux (activité/prestation)	Public	Personnel	TOTAL
Sous-sol				
Rez-de-chaussée	Espace de réunion, spectacle / marché	1427 / 475		1427 / 475
1 ^{er} étage				
2 ^e étage				
3 ^e étage				
Effectif cumulé		1427 / 475		1427 / 475

Veillez joindre une note annexe si le projet le nécessite (nombre d'étages supérieur à 3, présence d'une mezzanines, etc)

4.5 - Stationnement

Stationnement couvert Parcs de stationnement intégrés ou isolés

	Avant réalisation du projet	Après réalisation du projet
Nombre de places de stationnement		397
Dont nombre de places réservées aux personnes handicapées		11

5 - Dérogations et/ou adaptations**5.1 – Dérogations**

Ce projet comporte une demande de dérogation :

Au titre de la sécurité incendie (Article R.123-13 du CCH) : Nombre de dérogations demandées : _____

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures compensatoires proposées)

Au titre de l'accessibilité (Article R. 111-19-10 du CCH) : Nombre de dérogations demandées : _____

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures de substitution proposées pour les ERP exerçant une mission de service public)

5.2 – Modalités particulières d'application

Le projet présente des contraintes liées à la structure du bâtiment qui justifient des modalités d'application particulières telles que définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 IV du Code de la construction et de l'habitation

(veuillez expliciter les adaptations prévues et les contraintes structurelles dont elles découlent)

Veillez joindre une note annexe si le projet le nécessite

.....

.....

.....

.....

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Délais et voies de recours : le délai de recours devant le tribunal administratif compétent est de deux mois à compter de la décision autorisant ou refusant l'autorisation ou, en cas de décision tacite, à compter de la date à laquelle la décision aurait dû être notifiée (dès lors que le dossier avait été complété). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>



Bordereau de dépôt des pièces constituant le dossier spécifique

Veillez cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reporter le numéro correspondant sur la pièce jointe.

L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que la commission de sécurité et d'accessibilité pourra lui demander des pièces complémentaires si la compréhension du projet le nécessite.

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> Imprimé du dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique	1	4
<input checked="" type="checkbox"/> Plan de situation	2	3

1 - Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles de sécurité incendie (Art. R. 123-22 du code de la construction et de l'habitation (PC 40 ou PA 51))

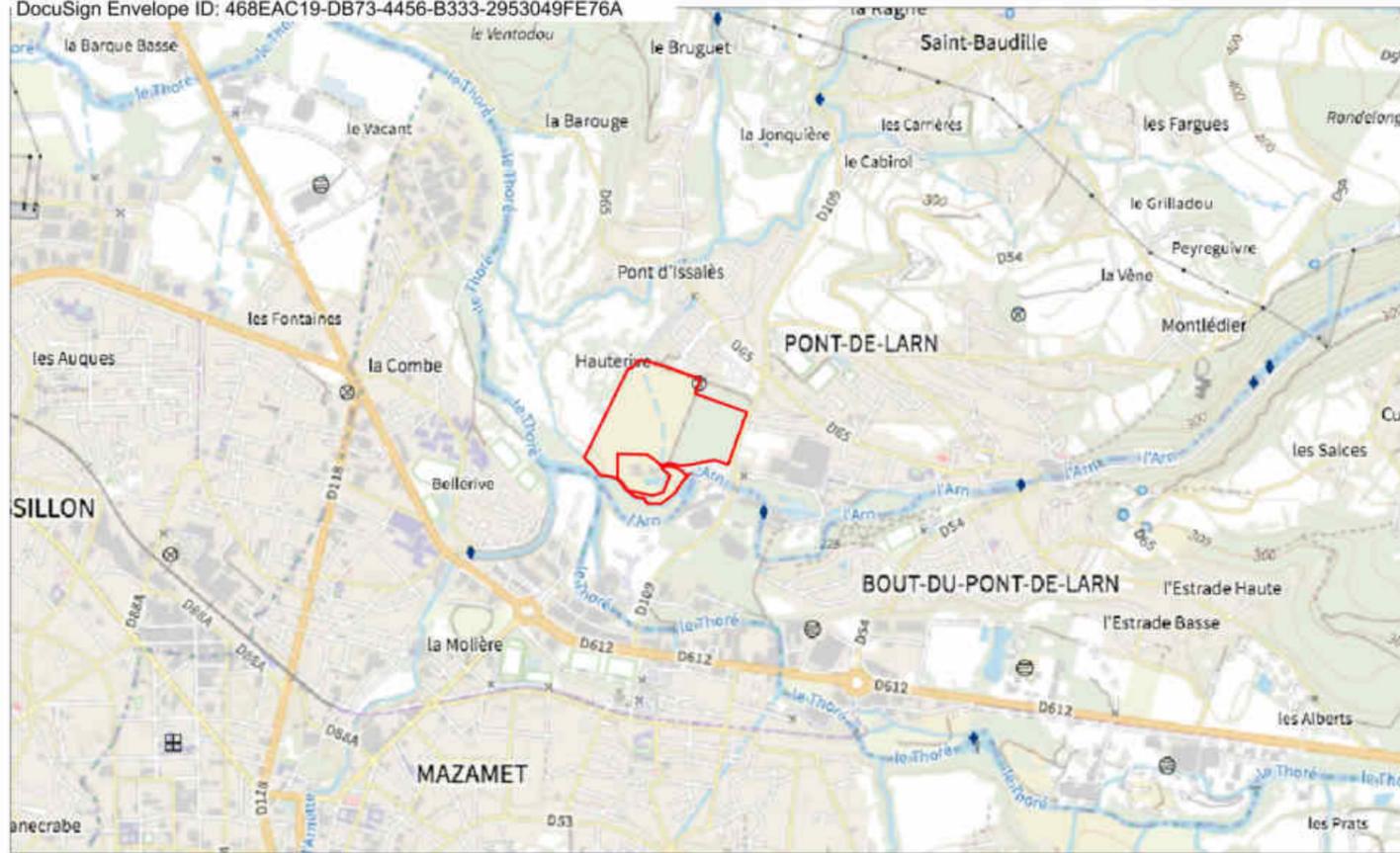
Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> Une notice récapitulant les dispositions prises pour satisfaire aux mesures prévues par le règlement de sécurité et notamment : <ul style="list-style-type: none"> les matériaux utilisés pour le gros œuvre, la décoration et les aménagements intérieurs la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap 	3	3
<input checked="" type="checkbox"/> Un plan de situation, des plans de masse et de façades des constructions projetées faisant ressortir : <ul style="list-style-type: none"> les conditions d'accessibilité des engins de secours les largeurs des voies et les emplacements des baies d'intervention pompiers la présence de tout bâtiment ou local occupé par des tiers 	4	3
<input checked="" type="checkbox"/> Des plans de coupe et des plans de niveaux, ainsi qu'éventuellement ceux des planchers intermédiaires aménagés dans la hauteur comprise entre deux niveaux ou entre le dernier plancher et la toiture du bâtiment, faisant apparaître notamment : <ul style="list-style-type: none"> les largeurs des passages affectés à la circulation du public tels que les dégagements, escaliers, sorties la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap les caractéristiques des éventuels espaces d'attente sécurisés 	5	3
<input type="checkbox"/> La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à leur justification	6	3

N. B : les documents de détail intéressant les installations techniques doivent pouvoir être fournis par le constructeur ou l'exploitant avant le début des travaux portant sur ces installations ; ils sont alors communiqués à la commission de sécurité

2 - Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles d'accessibilité (Arrêté du 11 septembre 2007 DEVU0763039A) (PC39 ou PA50)

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> Plans cotés dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur) à une échelle adaptée précisant : <ul style="list-style-type: none"> Les cheminements extérieurs (fonctions, largeurs, pentes, dévers, éclairage, solutions techniques pour assurer le guidage, le repérage, ...) Les raccordements (voirie / parties extérieures de l'établissement ; parties extérieures / parties intérieures du ou des bâtiments constituant l'établissement) Les circuits destinés aux piétons et aux véhicules (liaison accès au terrain/voie interne/places de stationnement adaptées et réservées/circulations piétonnes/entrée de l'établissement) Les espaces de manœuvre, de retournement et de repos extérieurs Les pentes des plans inclinés et les dévers de cheminement 	7	3

<input checked="" type="checkbox"/> Plans cotés dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur) à une échelle adaptée pour chaque niveau et pour chaque bâtiment précisant : <ul style="list-style-type: none"> • Les circulations intérieures horizontales et verticales (fonctions, largeurs, pentes, dévers ...) • Les aires de stationnement • Les locaux sanitaires destinés au public • Le sens d'ouverture des portes et leur espace de débatement • Les espaces d'usage, de manœuvre, de retournement et de repos intérieurs • L'emplacement des appareils sanitaires et leurs accessoires obligatoires • Les places de stationnement adaptées et réservées aux personnes handicapées et la mention du taux de ces places • Cas particuliers des ERP de 5^e catégorie situés dans un cadre bâti existant et des IOP existantes : Délimitation de la partie de bâtiment accessible aux personnes handicapées et indications permettant de s'assurer que les prestations sont accessibles dans cette partie 	8	3
<input type="checkbox"/> Plans avant travaux s'il s'agit d'un bâtiment existant	9	3
<input checked="" type="checkbox"/> Notice descriptive présentant les points suivants pour expliquer comment le projet prend en compte l'accessibilité (Art. R. 111-19-19 CCH) : <ul style="list-style-type: none"> • Dimensions des locaux ouverts aux usagers de l'établissement • Caractéristiques fonctionnelles et dimensionnelles des équipements techniques et des dispositifs de commande utilisables par le public • Nature et couleur des matériaux et revêtements de sols, murs et plafonds • Traitement acoustique des espaces • Dispositif d'éclairage des parties communes et, le cas échéant, niveaux d'éclairement et moyens éventuels d'extinction progressive des luminaires <p>S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation recevant du public assis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emplacements accessibles aux personnes handicapées en fauteuil roulant : nombre, taux par rapport au nombre total de places assises, localisation, cheminements permettant d'y accéder depuis l'entrée de l'établissement • Dans le cas d'un établissement recevant du public assis de plus de 1000 places, l'arrêté municipal fixant le nombre d'emplacements accessibles <p>S'il s'agit d'un établissement disposant de locaux d'hébergement destinés au public</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et caractéristiques des chambres, salles d'eau et cabinets d'aisance accessibles aux personnes handicapées : taux de ces chambres et locaux par rapport au nombre total de chambres, localisation, répartition par catégorie, le cas échéant <p>S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation comportant des cabines d'essayage, d'habillage ou de déshabillage ou des douches :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et caractéristiques des cabines et douches accessibles aux personnes handicapées <p>S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation comportant des caisses de paiement disposées en batterie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de caisses aménagées pour être accessibles aux personnes handicapées et leur localisation 	10	3
<input type="checkbox"/> Dans le cas d'un parking de plus de 500 places, couvert ou non, dépendant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public : Arrêté municipal prévu à l'article 3 de l'arrêté du 1 ^{er} août 2006 (NOR : SOCU0611478A) fixant le nombre de places de stationnement automobile adaptées et réservées	11	3
<input type="checkbox"/> La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à sa justification	12	3



Plan de situation du terrain



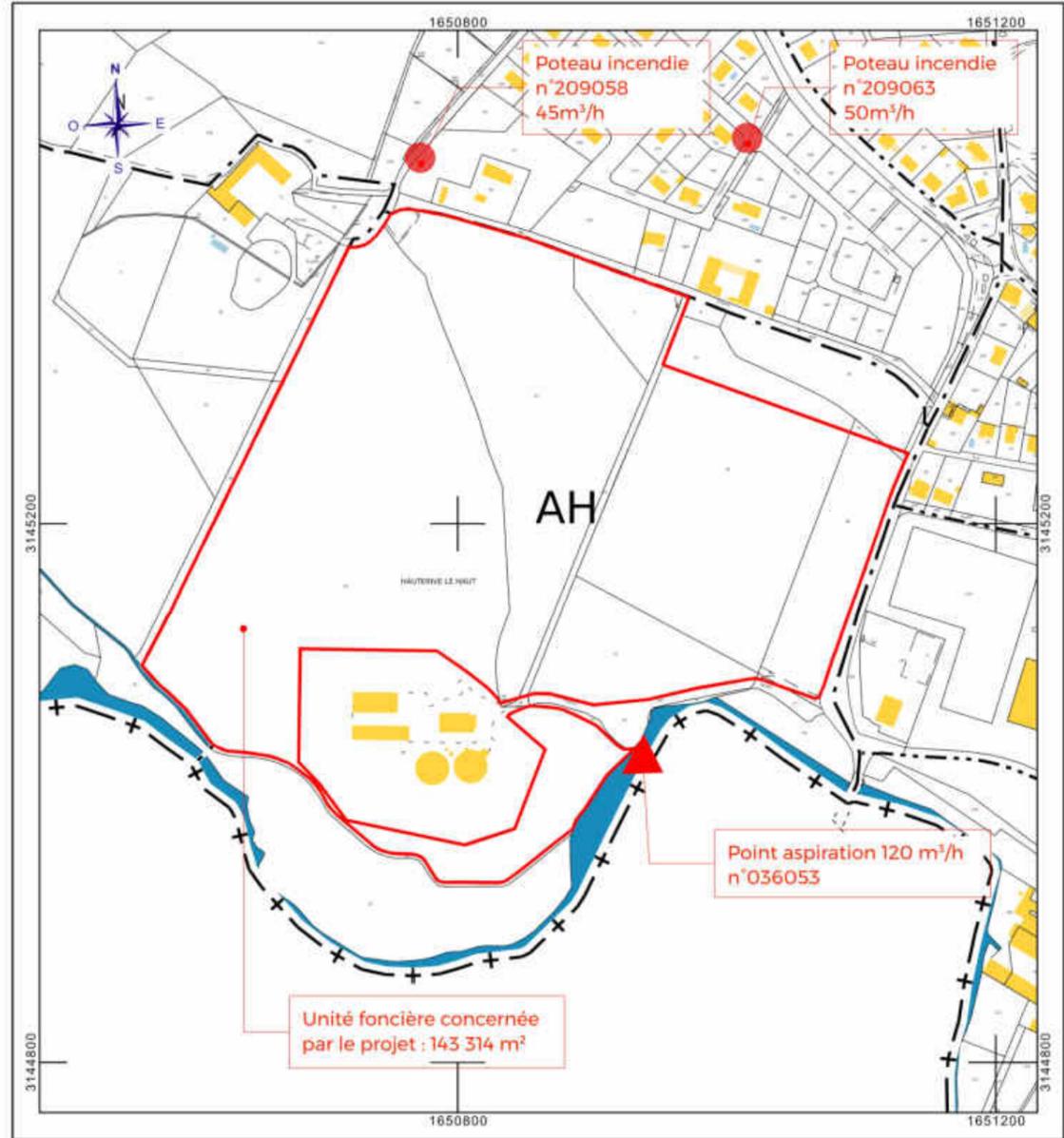
Plan de situation du terrain

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

39-40-2

Dossier spécifique - Plans de situation du terrain / Plan cadastral

Département : TARN Commune : PONT-DE-L ARN Section : AH Feuille : 000 AH 01 Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/4000 Date d'édition : 08/06/2022 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC44 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Feuille et Section : 000 AH Parcelle(s) : 18, 21, 25, 27, 29, 31, 32, 34, 36 Coordonnées géographiques : Latitude 43° 30' 14,24"N Longitude 2° 23' 31,52"E	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : CDIF CASTRES Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre 4, avenue Charles de Gaulle 81108 81108 CASTRES tél. 05 63 62 52 39 -fax ptgc.tarn@dgfp.finances.gouv.fr Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr
--	---	--



Echelle : 1/5 000

Plan cadastral



19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

Cachet et signature
Architecte :

dba
4 A Châteauneuf de Mazamet
31120 Mazamet
05 63 62 52 39
architecte@carolinebernard.fr
Siret 629 132 66 00014
N°ORF 083730

Réservé à la mairie pour AVIS :

Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT

Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn

Cachet et signature
Propriétaire :

Ler Développement SAS

Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN PC_ind_9_CB.dwg

Affaire : **HAUTERIVE**

Phase : PC valant division

Indice : 9

Date : 26/03/2024

Format : A3 paysage

DocuSigned by:
JMENEZ Didier
B47EA959207841

PC 39-40-3 NOTICE DE SECURITE

**CONSTRUCTION D'UNE HALLE COMMUNALE
Lieu dit Hauterive
81 660 PONT DE LARN**



MAITRE D'OUVRAGE

**L E R DEVELOPPEMENT
19 avenue de la Grande Armée
75 116 PARIS**

Ler
LES ÉNERGIES
RENOUVELABLES

NOTICE SECURITE – ERP

I- PRESENTATION DU PROJET

SITUATION

Le projet de construction neuve se situe au lieu dit Hauterive à Pont de Larn

DESTINATION

Construction d'une halle couverte, sans façade, et ne bénéficiant pas d'enceinte formant clôture autour de la halle.

La halle sera utilisée pour des marchés de plein air, et pour de petites manifestations.

Description : halle rectangulaire, 31,5 m x 50 m, hauteur sous couverture environ 8 m.

Suite au dépôt du dossier Permis de Construire, la Mairie de PONT DE LARN a demandé des pièces complémentaires, et a également classé la halle en Etablissement Recevant du Public de type L de 5^{ème} catégorie.

II - REGLEMENTATIONS APPLICABLES

Règlement sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du public.

III - CLASSEMENT

SELON DEMANDE MAIRIE

Classement : ERP de type L de 5^{ème} catégorie

IV - IMPLANTATION - ISOLEMENT

DESSERTE DU BATIMENT

Etablissement à simple RDC facilement accessible de l'extérieur aux services de secours et de lutte contre l'incendie.

Etablissement contre l'Avenue de Mazamet, D109

ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS

Bâtiment distant de 5m des tiers en vis à vis.

Tiers superposés : sans objet

Tiers contigus : sans objet

Parc de stationnement couvert : sans objet

V - CONSTRUCTION

STRUCTURE

Bâtiment en structure métallique, avec structure visible du sol de la halle

COUVERTURE

Couverture en panneaux photovoltaïques

B

FAÇADE

Sans objet - Absence de façade

DISTRIBUTION INTERIEURE

Sans objet - Absence de cloisonnement intérieur

LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS

Sans objet

VI - DEGAGEMENTS

En l'absence de façade, tout le périmètre de l'établissement fait office de dégagement de la halle.

VII - AMENAGEMENTS INTERIEURS

REVETEMENT DE SOLS

Matériaux incombustibles

REVETEMENTS DE MURS

Sans objet

REVETEMENT DE PLAFONDS ET FAUX PLAFONDS

Panneaux photovoltaïques en couverture

ISOLANT

Sans objet

GROS MOBILIER / AUTRE

Sans objet

VIII - DESENFUMAGE

Sans objet, établissement sans façade, donc largement ventilé

IX - CHAUFFAGE - VENTILATION

Sans objet

X - INSTALLATIONS ELECTRIQUES - ECLAIRAGE

L'installation électrique sera réalisée conformément aux normes en vigueur (NF C 15-100).
Présence de panneau photovoltaïque en couverture, avec local onduleur éloigné de la halle (au Nord) et arrêt d'urgence général.

Absence d'éclairage de sécurité pour un établissement à l'air libre, sans façade, sans dégagement par porte

XI - MOYENS DE SECOURS

EXTINCTION

Sans objet, établissement non clos et sans enceinte, ne permettant pas de positionner des équipements à demeure

ALARME

Sans objet

ALERTE

Sans objet

CONSIGNE

Sans objet

EVACUATION DES PERSONNES HANDICAPEES

Etablissement avec cheminement praticable

POTEAU INCENDIE

Présence de la rivière L'Arn, située à moins de 100 m au Sud de la halle.

XII - DEMANDE DE DEROGATION

Néant

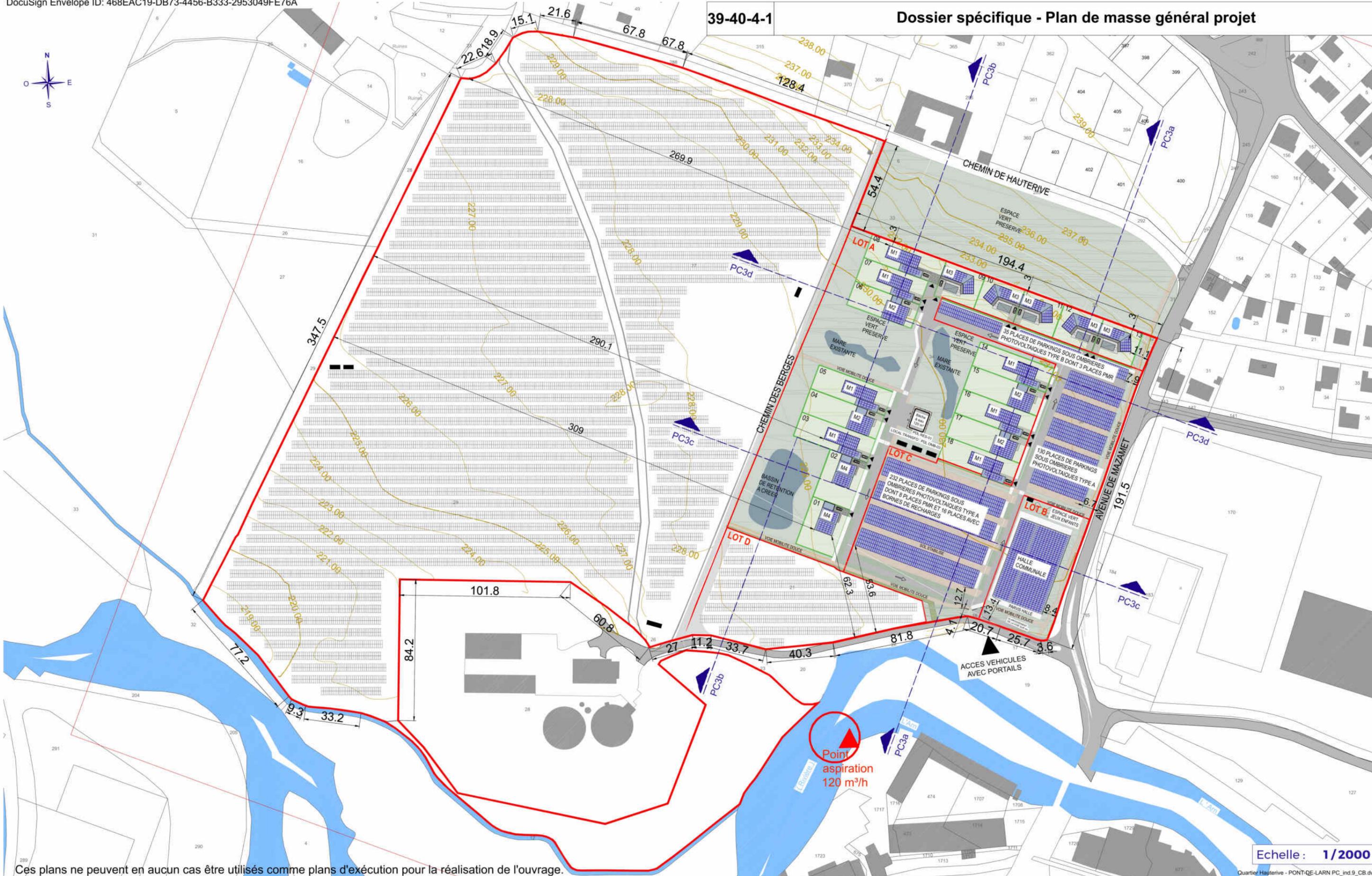
Maître d'ouvrage :
(signature et date)

LER DEVELOPPEMENT SAS
9 Avenue de La Grande Armée, 75116 Paris
SIREN : 815 144 613
TVA : FR 25 815144613

Maître d'œuvre :
(signature et date)

Le 10/04/2024

dba
40 A Chemin de Larnuget
31170 Tournefeuille
05 34 59 41 51/06 85 33 32 69
caroline.bernard@carolinebernard.fr
Siret : 825 154 718 00014
N°Ordre 065738



Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

Echelle : 1/2000



19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

Cachet et signature
Architecte :



Réservé à la mairie pour AVIS :

Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT

Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn

Cachet et signature
Propriétaire :

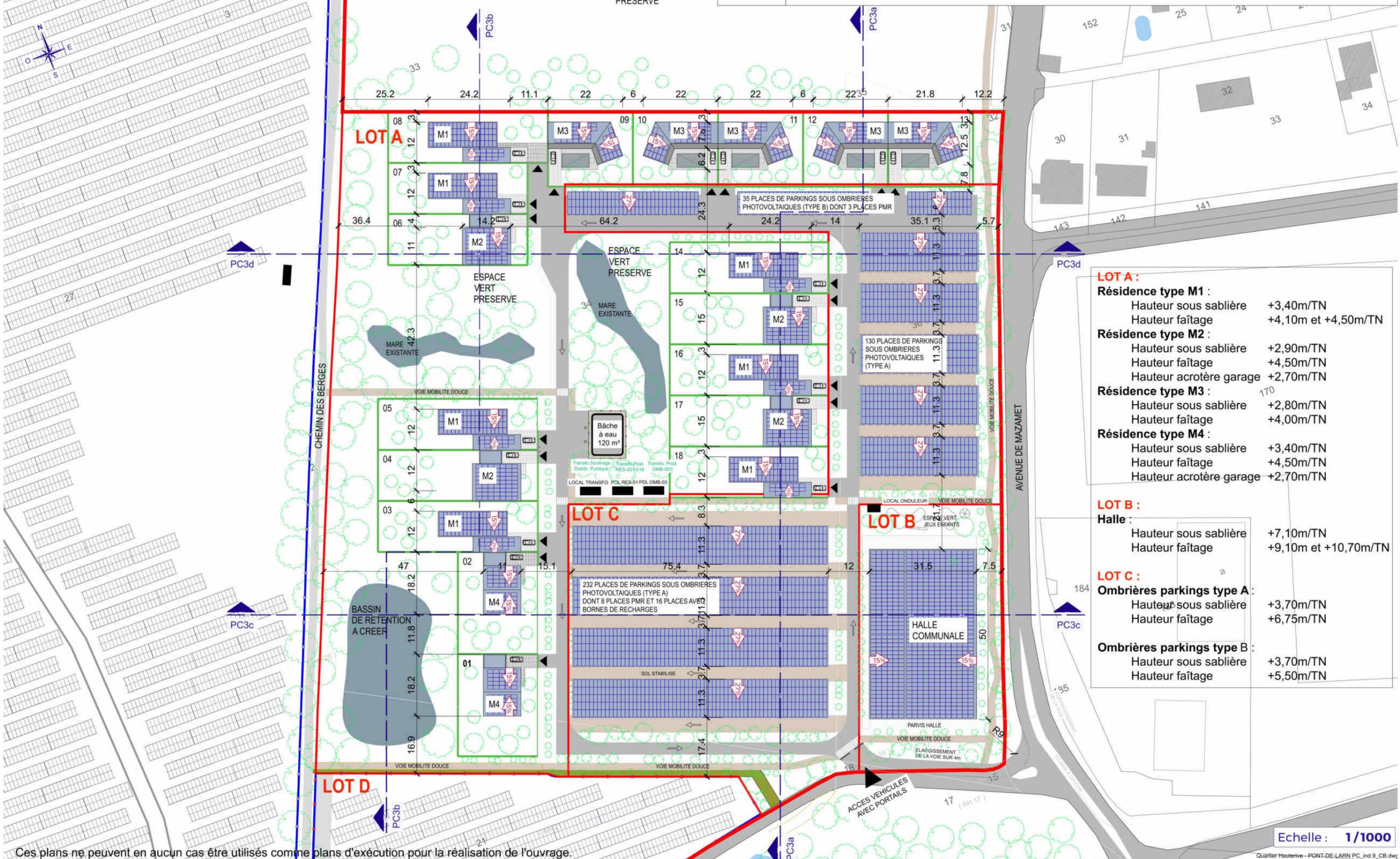
Ler Développement SAS

Affaire :	HAUTERIVE
Phase :	PC valant division
Indice :	9
Date :	26/03/2024
Format :	A3 paysage

Signature of JIMENEZ Didier

B47EA959207841

39-40-4-2 Dossier spécifique - Plan de masse des constructions à édifier LOTS A - B - C



LOT A :	
Résidence type M1 :	
Hauteur sous sablière	+3,40m/TN
Hauteur faîtage	+4,10m et +4,50m/TN
Résidence type M2 :	
Hauteur sous sablière	+2,90m/TN
Hauteur faîtage	+4,50m/TN
Hauteur acrotère garage	+2,70m/TN
Résidence type M3 :	
Hauteur sous sablière	+2,80m/TN
Hauteur faîtage	+4,00m/TN
Résidence type M4 :	
Hauteur sous sablière	+3,40m/TN
Hauteur faîtage	+4,50m/TN
Hauteur acrotère garage	+2,70m/TN
LOT B :	
Halle :	
Hauteur sous sablière	+7,10m/TN
Hauteur faîtage	+9,10m et +10,70m/TN
LOT C :	
Ombrières parkings type A :	
Hauteur sous sablière	+3,70m/TN
Hauteur faîtage	+6,75m/TN
Ombrières parkings type B :	
Hauteur sous sablière	+3,70m/TN
Hauteur faîtage	+5,50m/TN

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

Echelle : 1/1000

WATT & Co
Ingenierie

19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

Cachet et signature
Architecte :

dba
caroline bernard
architecte

40 A Chemin de la tramet
31170 L'Anfeuille
05 64 59 83 31/06 85 33 32 69
architecte@carolinebernard.fr
Siret 826 193 68 00014
N°Cofre 085730

Réservé à la mairie pour AVIS :

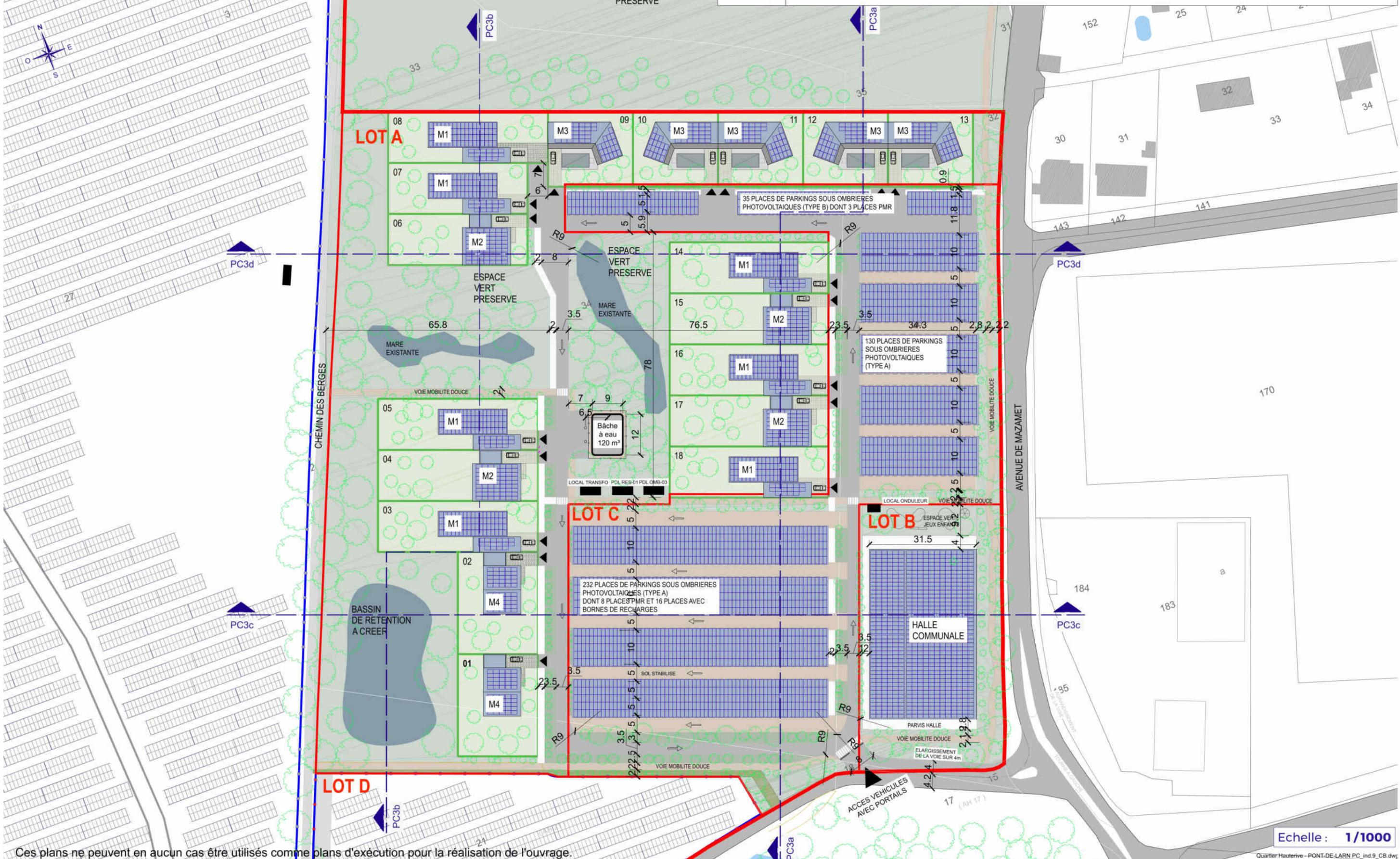
Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT

Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn

Cachet et signature
Propriétaire :

Ler Développement SAS
JIMENEZ Didier

Affaire :	HAUTERIVE
Phase :	PC valant division
Indice :	9
Date :	26/03/2024
Format :	A3 paysage



Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

Echelle : 1/1000

WATT & Co
Ingenierie

19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

Cachet et signature
Architecte :

dba
caroline bernard
architecte

40 A Chemin de la Rampe
31170 L'Angeville
05 64 59 83 31/06 85 33 32 69
architecte@carolinebernard.fr
Siret 829 199 68 00014
N°Cofre 083730

Réservé à la mairie pour AVIS :

Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT

Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn

Cachet et signature
Propriétaire :

Ler Développement SAS
DocuSigned by:
JIMENEZ Didier
B47EA959207841

Affaire :	HAUTERIVE
Phase :	PC valant division
Indice :	9
Date :	26/03/2024
Format :	A3 paysage



Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

Echelle : 1/1000



19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

Cachet et signature
Architecte :



Réservé à la mairie pour AVIS :

Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT

Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn

Cachet et signature
Propriétaire :

Ler Développement SAS

Affaire : HAUTERIVE

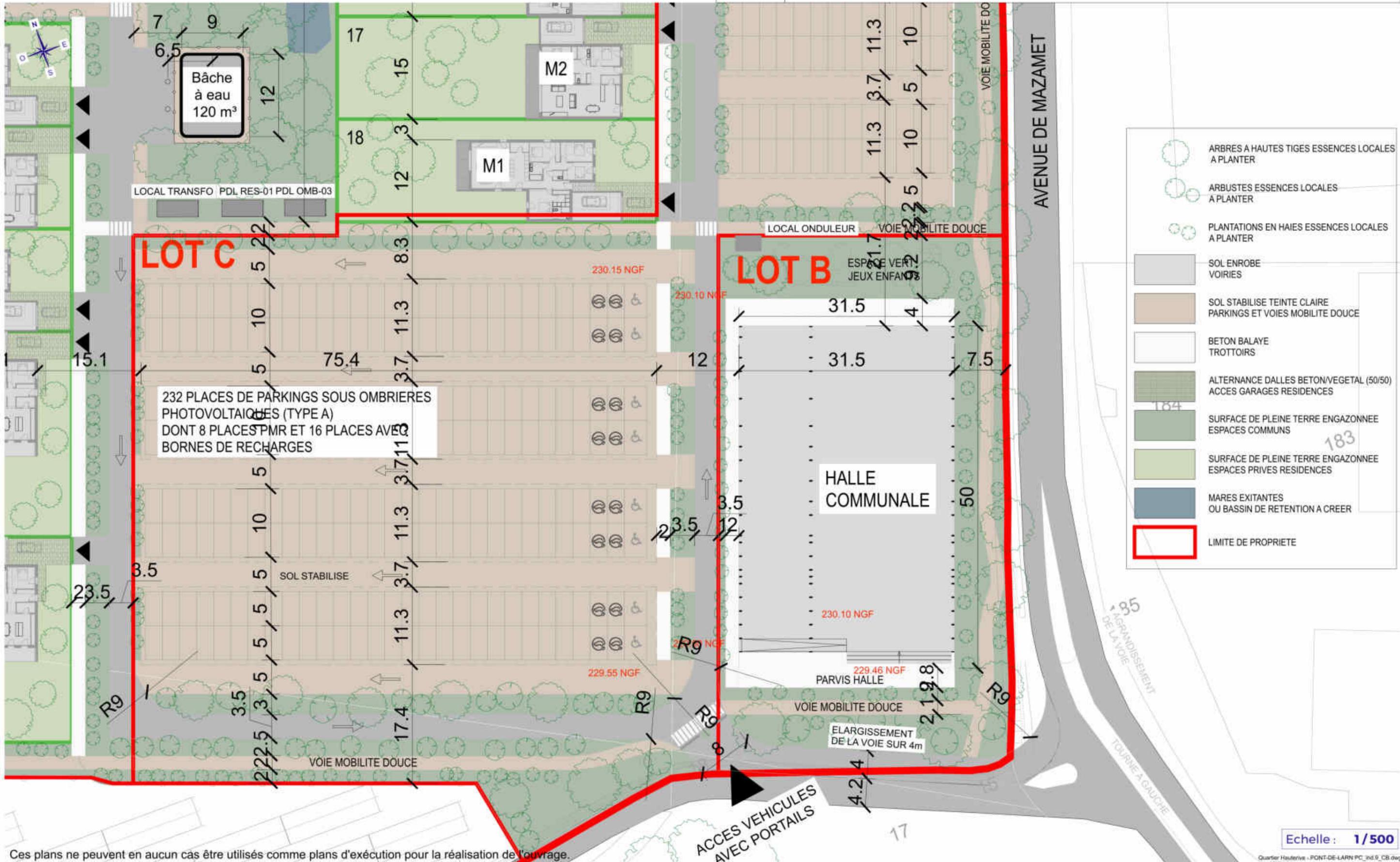
Phase : PC valant division

Indice : 9

Date : 26/03/2024

Format : A3 paysage

DocuSign by
JIMENEZ Didier
B47EA959207841



LOT C

LOT B

232 PLACES DE PARKINGS SOUS OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES (TYPE A) DONT 8 PLACES PMR ET 16 PLACES AVEC BORNES DE RECHARGES

HALLE COMMUNALE

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

Echelle: 1/500

WATT & Co
Ingenierie
19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

Cachet et signature
Architecte :
dba
44 A Chemin de la Fontaine
31120 L'Isle-en-Jard
05 62 54 11 06 85 33 32 69
architecte@carolinebernard.fr
Siret 829 153 58 00014
NORPAT083730

Réservé à la mairie pour AVIS :

Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT
Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn

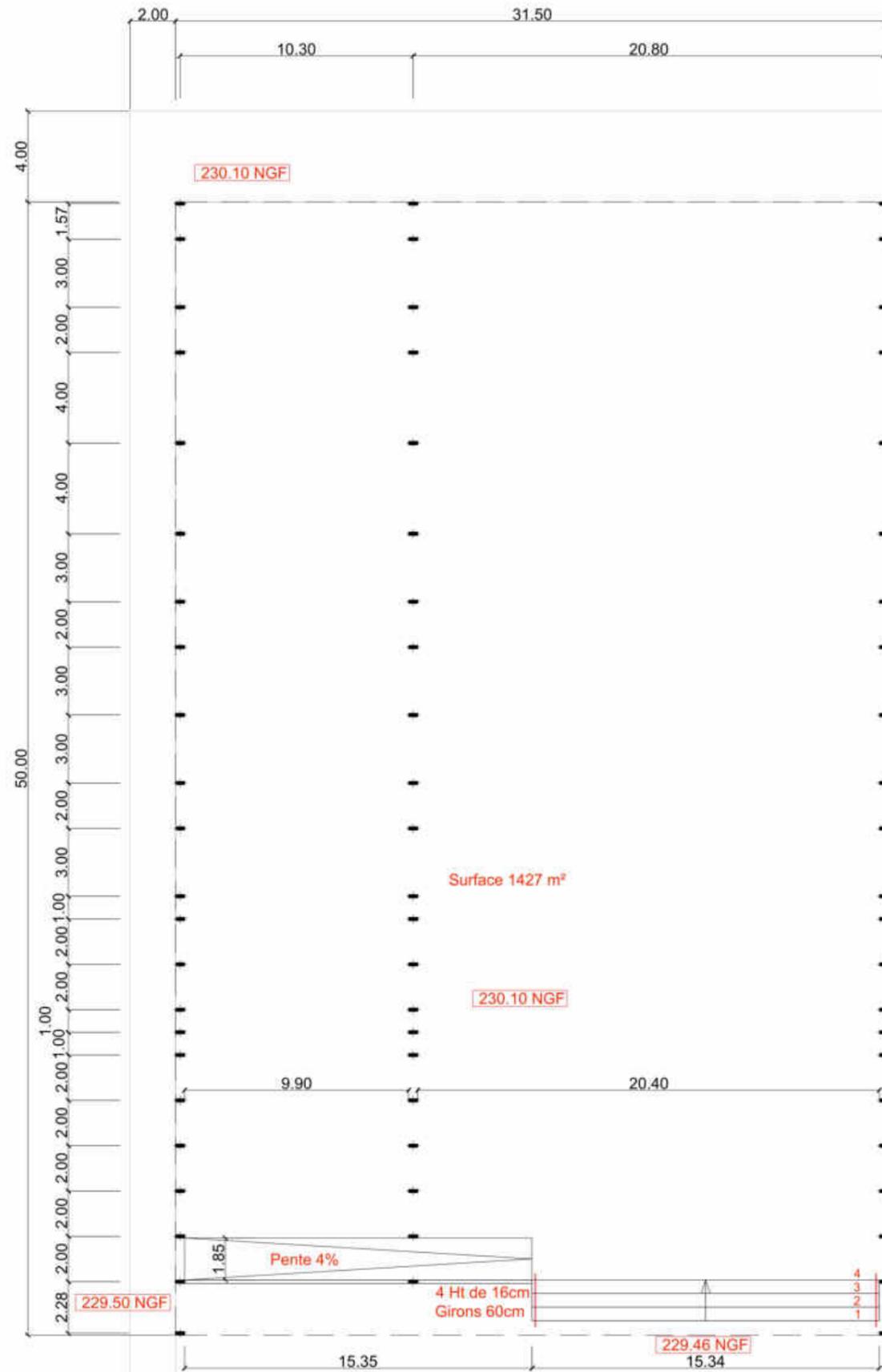
Cachet et signature
Propriétaire :
Ler Développement
Affaire : **HAUTERIVE**
Phase : PC valant division
Indice : 9
Date : 26/03/2024
Format : A3 paysage

PLAN DE REPERAGE



39-40-5-2

Dossier spécifique - HALLE - Plan



Echelle : 1/250

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.



19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

Cachet et signature
Architecte :

dba
caroline bernard
architecte

Réservé à la mairie pour AVIS :

Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT

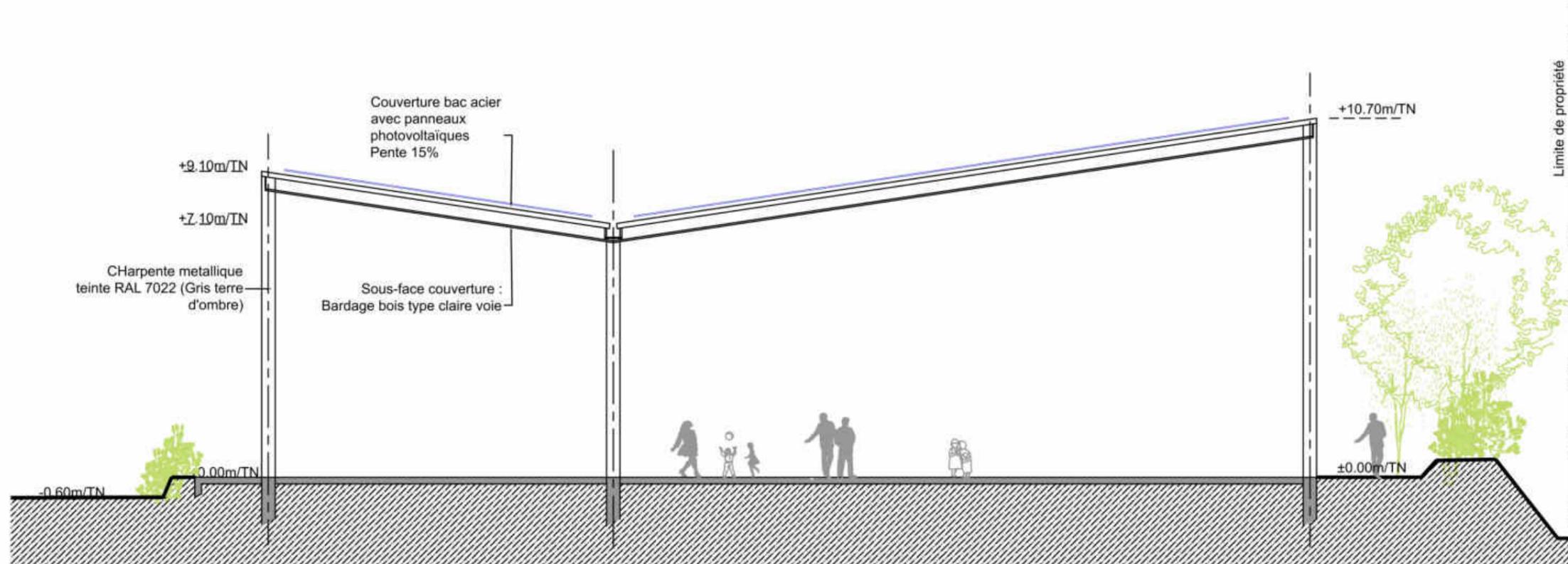
Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn

Cachet et signature
Propriétaire :

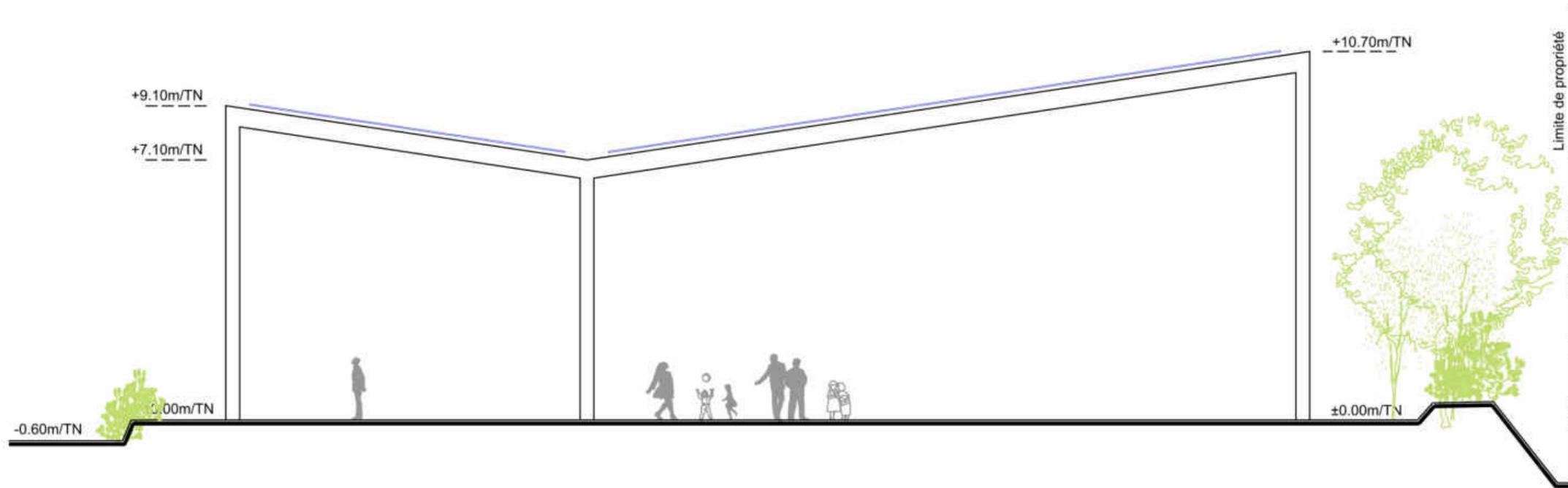
Ler Développement

Affaire :	HAUTERIVE
Phase :	PC valant division
Indice :	9
Date :	26/03/2024
Format :	A3 paysage

COUPE TRANSVERSALE



FACADE SUD



Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

Echelle : 1/150

Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN PC_ind.9_CB.dwg

WATT & Co
Ingenierie
19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

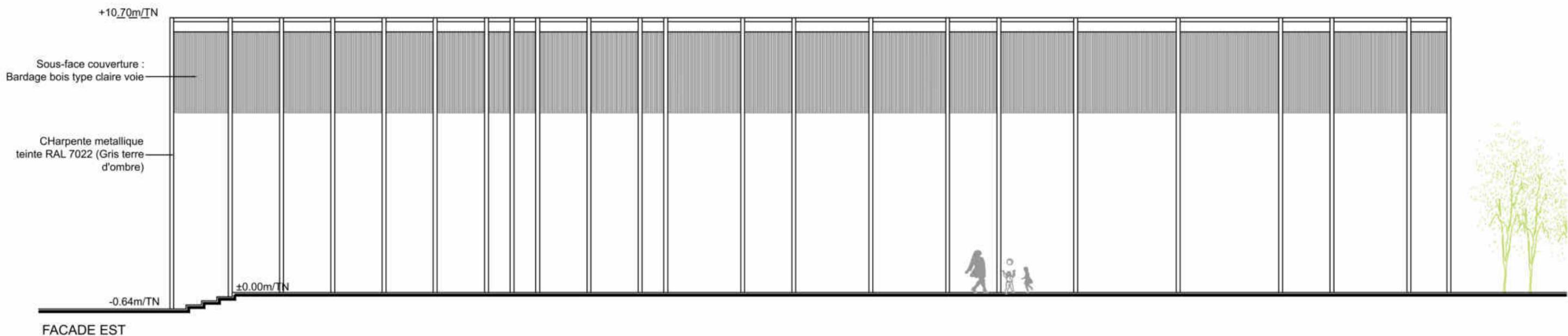
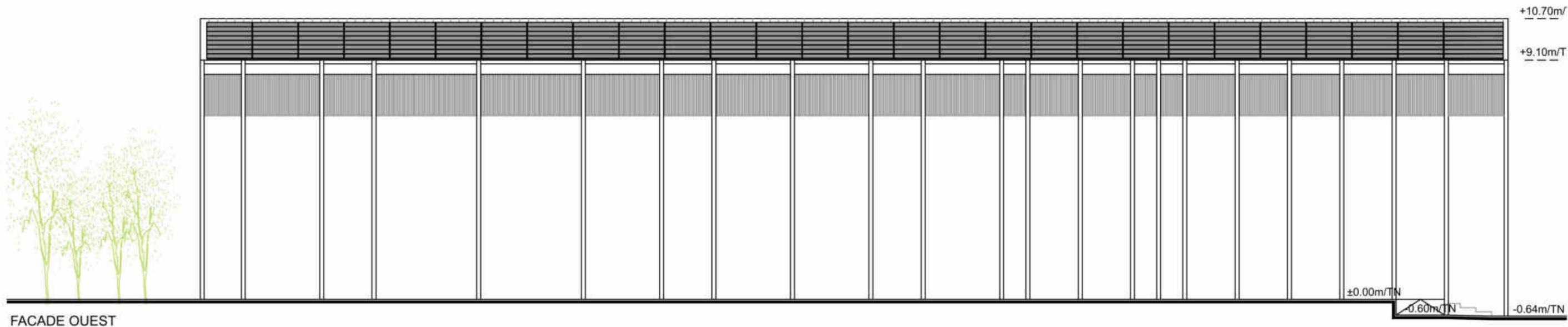
Cachet et signature
Architecte :
dba
44 A Champs de la Rampe
31120 L'Isle-en-Jard
05 61 56 31 06 31 06 85 33 32 69
architecte@carolinebernard.fr
Siret 829 232 66 00014
RCS Nanterre 083730

Réservé à la mairie pour AVIS :

Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT
Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn

Cachet et signature
Propriétaire :
Ler Développement SAS
DocuSigned by:
JMENEZ-DIDER
B47EA959207841

Affaire :	HAUTERIVE
Phase :	PC valant division
Indice :	9
Date :	26/03/2024
Format :	A3 paysage



Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

Echelle : 1/150

Quartier Hauterive - PONT-DE-LARN PC_ind.9_CB.dwg

WATT & Co
Ingenierie

19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

Cachet et signature
Architecte :

dba

44 A Chemin de la Rampe
31120 L'Isle-en-Jard
06 44 56 81 31/06 85 33 52 69
architecte@carolinebernard.fr
Siret 829 332 66 00014
N°ORF 083730

Réservé à la mairie pour AVIS :

Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT

Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn

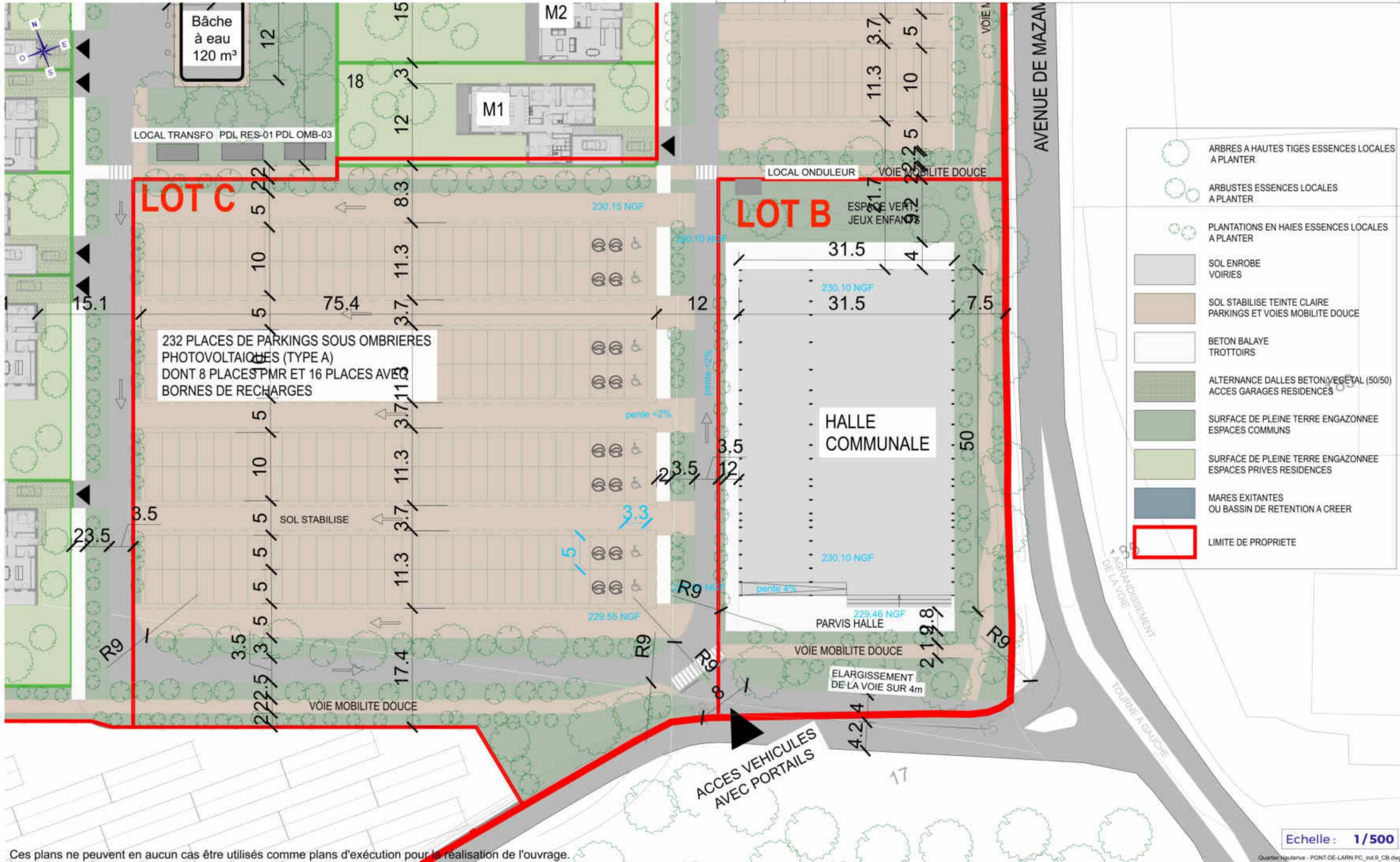
Cachet et signature
Propriétaire :

Ler Développement SAS

JMENEZ

B47EA959207841

Affaire :	HAUTERIVE
Phase :	PC valant division
Indice :	9
Date :	26/03/2024
Format :	A3 paysage



LOT C

LOT B

232 PLACES DE PARKINGS SOUS OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES (TYPE A) DONT 8 PLACES PMR ET 16 PLACES AVEC BORNES DE RECHARGES

HALLE COMMUNALE

ACCES VEHICULES AVEC PORTAILS

- ARBRES A HAUTES TIGES ESSENCES LOCALES A PLANTER
- ARBUSTES ESSENCES LOCALES A PLANTER
- PLANTATIONS EN HAIES ESSENCES LOCALES A PLANTER
- SOL ENROBE VOIRIES
- SOL STABILISE TEINTE CLAIRE PARKINGS ET VOIES MOBILITE DOUCE
- BETON BALAYE TROTTOIRS
- ALTERNANCE DALLES BETON/VEGETAL (50/50) ACCES GARAGES RESIDENCES
- SURFACE DE PLEINE TERRE ENGAGONNEE ESPACES COMMUNS
- SURFACE DE PLEINE TERRE ENGAGONNEE ESPACES PRIVES RESIDENCES
- MARES EXISTANTES OU BASSIN DE RETENTION A CREER
- LIMITE DE PROPRIETE

Echelle: 1/500

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

WATT & Co
Ingenierie
19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

Cachet et signature
Architecte :
dba
caroline bernard
architecte

Réservé à la mairie pour AVIS :

Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT
Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn

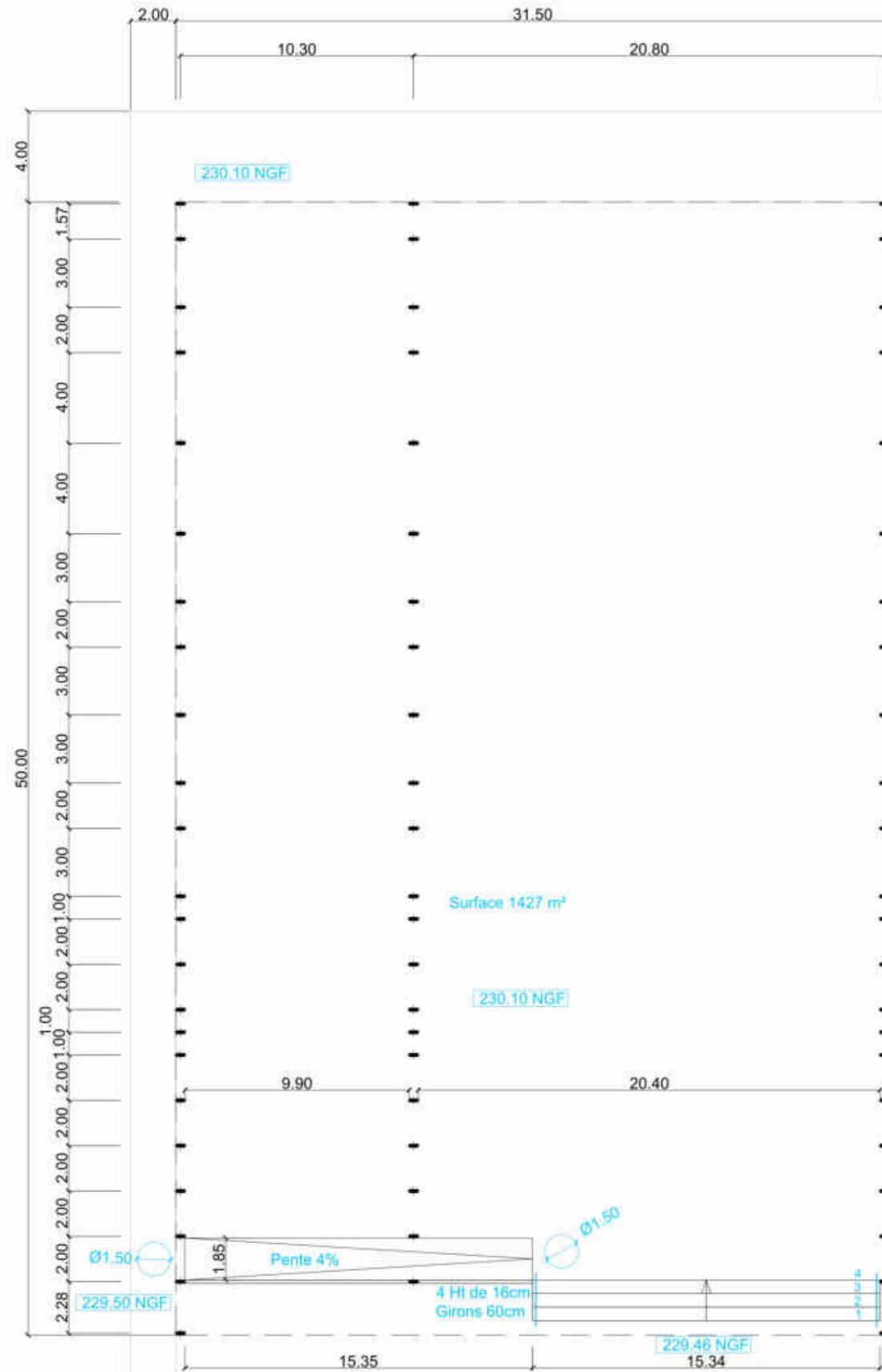
Cachet et signature
Propriétaire :
Ler Développement
Affaire : **HAUTERIVE**
Phase : PC valant division
Indice : 9
Date : 26/03/2024
Format : A3 paysage

PLAN DE REPERAGE



39-40-8

Dossier spécifique - HALLE - Plan



Echelle : 1/250

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.



19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris
urbanisme@wattetco-ingenierie.fr

Cachet et signature
Architecte :

Caroline Bernard
architecte

Réservé à la mairie pour AVIS :

Demande de permis de construire
LER DEVELOPPEMENT

Adresse projet : QUARTIER HAUTERIVE
Lieu dit Hauterive le Haut, Pont de Larn

Cachet et signature
Propriétaire :

Ler Développement
Didier

Affaire : **HAUTERIVE**

Phase : PC valant division

Indice : 9

Date : 26/03/2024

Format : A3 paysage

PC39-40-10 Notice accessibilité

La présente notice à remplir par le maître d'ouvrage porte uniquement sur les travaux ou aménagements projetés

Etablissements recevant du public - ERP Installations ouvertes au public - IOP

Précisions à apporter sur les pièces et plans joints à la demande d'autorisation préalable Avec ou sans permis de construire

1°) Un plan coté en trois dimensions précisant les cheminements extérieurs ainsi que les conditions de raccordement entre la voirie et les espaces extérieurs de l'établissement et entre l'intérieur et l'extérieur du ou des bâtiments constituant l'établissement.

2°) Un plan coté en trois dimensions précisant les circulations intérieures horizontales et verticales, les aires de stationnement et, s'il y a lieu, les locaux sanitaires destinés au public.

Préciser le mode d'occupation des surfaces (ouvertes au public, locaux de travail, zone stockage, etc.).

Dans les cas visés au a du III de l'article R. 111-19-8, le plan précise la délimitation de la partie de bâtiment accessible aux personnes handicapées.

Afin de faciliter l'étude technique du projet, les plans de masse et les plans des niveaux devront comporter les éléments suivants :

- Faire figurer les rectangles d'encombrement (0,80 x 1,30) et les aires de rotation (r 1,50)
- Indiquer et coter les stationnements, les cheminements usuels et les niveaux actuels et finis.
- Coter les paliers, sas, dégagements, couloirs, portes, pièces sanitaires, etc

3°) Une notice expliquant comment le projet prend en compte l'accessibilité aux personnes handicapées :

- Les dimensions des locaux et les caractéristiques des équipements techniques et des dispositifs de commande utilisables par le public
- La nature et la couleur des matériaux et revêtements de sols, murs et plafonds ;
- Le traitement acoustique des espaces ;
- Le dispositif d'éclairage des parties communes.

**Seuls les dossiers complets
seront recevables en sous-commission accessibilité**

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT OU DE L'INSTALLATION

Descriptif des activités envisagées dans l'établissement recevant du public:

La halle sera utilisée pour des marchés de plein air, et pour de petites manifestations type réunions.
Construction d'un parc de stationnement extérieur comprenant 232 places dont 8 places adaptées

Descriptif synthétique du projet ou des travaux

Construction d'une halle couverte, sans façade, et ne bénéficiant pas d'enceinte formant clôture autour de la halle.

Nom, prénom ou dénomination : **L E R DEVELOPPEMENT**

Adresse : **19 avenue de la Grande Armée, 75 116 PARIS**

Téléphone :

MAITRE D'OEUVRE (auteur du projet architectural)

Caroline Bernard Architecte

40 A chemin de Larramet

31170 Tournefeuille

Textes de références :

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 - articles 41 à 43 et 51 « Volet accessibilité ».

Décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 - Cadre bâti « ERP - IOP - BHC et MI ».

Décret n° 2007-1327 et arrêté du 11 septembre 2007 - dossier spécifique « Accessibilité des ERP et IOP ».

Décret n° 2006-1089 du 30 août 2006 - « modification des CCDSA ».

Arrêté du 3 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 22 mars 2007 - Attestation de travaux accessibilité « ERP et IOP ».

3

Arrêté du 08 décembre 2014 - ERP et IOP « existants »
Arrêté du 20 avril 2017- ERP et IOP « neufs »
Articles L.111.7 à L.111.7.4, L.111.8 à L.111.8.4 et R.111.19 à R.111.19.3
Code de l'urbanisme : Articles L.421.1, R.421.38.20 et R.112.2
Code de procédure pénale : Article 2.8

1-RAPPELS

L'obligation concernant les ERP et IOP :

Les exigences d'accessibilité des ERP et IOP sont définies par les articles R.111-19 à R.111-19-24 du code de la construction et de l'habitation.

L'article R. 111-19-1 précise :

« Les établissements recevant du public définis à l'article R. 123-2 et les installations ouvertes au public doivent être accessibles aux personnes handicapées, **quel que soit leur handicap.**

« L'obligation d'accessibilité porte sur les parties extérieures et intérieures des établissements et installations et concerne les circulations, une partie des places de stationnement automobile, les ascenseurs, les locaux et leurs équipements.

Définition de l'accessibilité :

L'accessibilité est une obligation de résultat, il s'agit d'assurer l'usage normal de toutes les fonctions de l'établissement ou de l'installation.

Art. R. 111-19-2. - Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente.

2- OBJET DU DOCUMENT

La présente notice précise, au stade du permis de construire ou d'autorisation de travaux, l'engagement du maître d'ouvrage vis à vis de la réglementation relative à l'accessibilité pour les personnes handicapées et fournit un cadre de renseignement pour l'examen du projet nécessaire à l'instruction du dossier de permis de construire ou d'autorisation de travaux.

3- OBLIGATIONS DU MAITRE D'OUVRAGE

Au stade du permis de construire ou d'autorisation de travaux le maître d'ouvrage prend l'engagement de respecter les règles de construction.

Il doit fournir tous les éléments connus à ce stade du projet, et décrits ci-après, permettant une première vérification de la prise en compte des règles d'accessibilité facilitant l'**AVIS OBLIGATOIRE** de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA).

En fin de travaux l'engagement pris par le maître d'ouvrage de respecter les règles de constructions sera confirmé par la fourniture d'une **ATTESTATION DE PRISE EN COMPTE DES REGLES D'ACCESSIBILITE** telle que définie par les articles R.111-19-21 à R.111-19-24 du code de la construction et de l'habitation :

Pour les dossiers soumis à permis de construire, le demandeur doit faire établir une attestation à l'issue de l'achèvement des travaux, par un contrôleur technique ou un architecte soumis à l'article 2 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, qui ne peut être celui qui a signé la demande de permis de construire.

Le maître d'ouvrage adresse l'attestation à l'autorité qui a délivré le permis de construire et au maire dans un délai de trente jours à compter de la date de l'achèvement des travaux.

Est puni d'une amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait pour une personne d'établir une attestation visée à l'article R. 111-19-21 en méconnaissance des conditions fixées à l'article R. 111-19-22. La personne qui a commis cette infraction encourt également la peine complémentaire d'affichage ou

de diffusion, par la presse écrite ou par tout moyen de communication audiovisuelle, de la décision prononcée, dans les conditions prévues aux articles 131-35 et 131-48 du code pénal. La récidive des contraventions est punie conformément aux dispositions de l'article 132-11 du code pénal.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1- CLASSEMENT PROPOSE A LA COMMISSION A L'ISSUE DES TRAVAUX REALISES : (CCH R 123.18 à R123-21)

Suite au dépôt du dossier Permis de Construire, la Mairie de PONT DE LARN a demandé des pièces complémentaires, et a également classé la halle en Etablissement Recevant du Public de type L de 5^{ème} catégorie.

Annexe à la notice d'accessibilité

Le projet doit intégrer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

C'est ainsi que seront notamment pris en compte :

Pour la déficience visuelle : des exigences en termes de guidage, de repérage et de qualité d'éclairage

Pour la déficience auditive : des exigences en termes de communication, de qualité sonore et de signalisation adaptée

Pour la déficience intellectuelle : des exigences en termes de repérage et de qualité d'éclairage

Pour la déficience motrice : des exigences spatiales, de stationnement et de circulation adaptés, de cheminement extérieur et intérieur, de qualité d'usage des portes et équipements.

PRINCIPALES DISPOSITIONS TECHNIQUES CONCERNANT LE PRESENT PROJET



L'attention du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre est attirée par le fait que la liste suivante est non exhaustive, non limitative et A ADAPTER A CHAQUE PROJET.

PRESENTATION DU PROJET

Le projet de construction neuve se situe au lieu-dit Hauterive à Pont de Larn.

Construction d'une halle couverte, sans façade, et ne bénéficiant pas d'enceinte formant clôture autour de la halle.

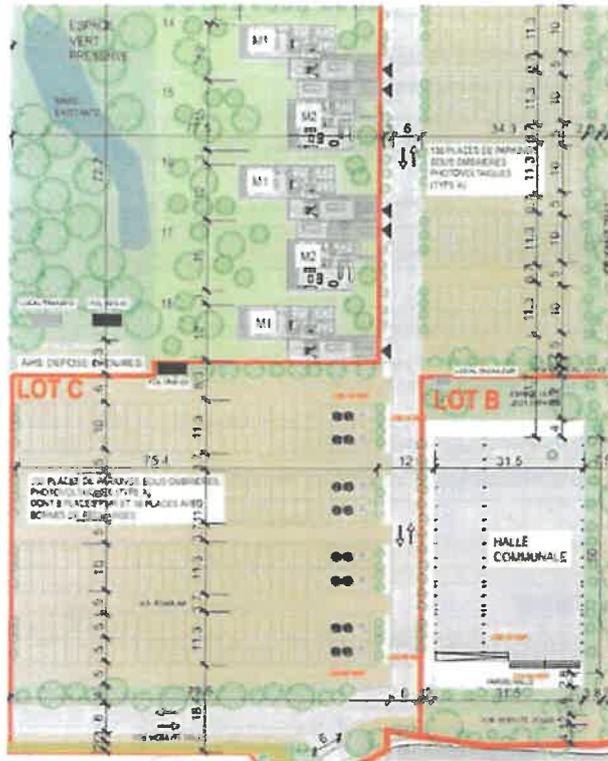
La halle sera utilisée pour des marchés de plein air, et pour de petites manifestations.

Description : halle rectangulaire, 31,5 m x 50 m, hauteur sous couverture environ 9 m.

Construction de parc de stationnement à l'air libre, comprenant 362 places.

Suite au dépôt du dossier Permis de Construire, la Mairie de PONT DE LARN a demandé des pièces complémentaires, et a également classé la halle en Etablissement Recevant du Public de type L de 5ème catégorie.





3

Prescriptions réglementaires Cocher les cases correspondantes R : Respect des règles NR : Non respect SO : Sans objet		Engagement du Maître d'Ouvrage	
		R NR SO	Observations
1 Généralités bâtiments neufs et bâtiments existants			
Appréciation de synthèse sur le respect de l'accessibilité		Des documents descriptifs peuvent être joints à cette notice	
2 Cheminements extérieurs (article 2)			
Généralités		R NR SO	Observations
▪ Cheminement usuel ou un des cheminements usuels accessible de l'accès au terrain jusqu'à l'entrée principale du bâtiment		R	
▪ Cheminement accessible entre les places de stationnement adaptées et l'entrée du bâtiment		R	
▪ Accessibilité aux équipements ou aménagements extérieurs		R	
Cheminement ou repère continu contrasté tactilement et visuellement			
Largeur ≥ 1,40 m Bâtiments neufs		R	
<i>Largeur ≥ 1,20 m Bâtiments existants</i>			
Rétrécissements ponctuels ≥ 1,20 m Bâtiments neufs		SO	
<i>Rétrécissements ponctuels compris entre 0,90 & 1,20 m Bâtiments existants</i>			
Dévers ≤ 2 % Bâtiments neufs		R	
<i>Dévers ≤ 3 % Bâtiments existants</i>			
Pentes			
▪ Existence de pente à chaque dénivellation du cheminement accessible aux personnes en fauteuil roulant		R	
▪ Pente ≤ 4 % Bâtiments neufs		R	Pente de 4% au Sud de la halle, sur 15,35 m de longueur, et de 1,85 m de largeur
▪ <i>Pente ≤ 6 % Bâtiments existants</i>			
▪ Pente entre 4 et 5 % : palier de repos tous les 10 m		SO	
▪ Pente entre 5 et 8 % sur 2 m maxi Bâtiments neufs		SO	
▪ <i>Pente entre 6 et 10 % sur 2 m maxi Bâtiments existants</i>			
▪ Pente entre 8 et 10 % sur 0,50 m maxi Bâtiments neufs		SO	
▪ <i>Pente entre 10 et 12 % sur 0,50 m maxi Bâtiments existants</i>			
▪ Pente > 10 % : interdite Bâtiments neufs		SO	
▪ <i>Pente > 12 % : interdite Bâtiments existants</i>			
▪ Palier de repos en haut et en bas de chaque pente quelle que soit sa longueur		R	
▪ Palier tous les 10 m si pente supérieure ou égale à 4 % Bâtiments neufs		SO	
▪ <i>Palier tous les 10 m si pente supérieure ou égale à 5 % Bâtiments existants</i>			
Caractéristiques des paliers de repos			
▪ 1,20 m x 1,40 m		SO	
▪ Paliers horizontaux au dévers près		SO	
Seuils et ressauts			
▪ ≤ 2 cm (ou 4 cm si pente < 33 %)		R	
▪ Arrondis ou chanfreinés		R	
▪ Distance entre 2 ressauts ≥ 2,50 m		SO	

	▪ L'aménagement de ressauts successifs $\geq 2,50$ m et séparés par des papiers de repos est toléré		
	▪ Pas de ressauts successifs dans une pente	R	
Repérage des éléments structurants du cheminement par les malvoyants		R	Les poteaux métalliques de la halle seront de couleur contrastée par rapport à leur environnement.
Espace de manœuvre avec possibilité de ½ tour aux points de choix d'itinéraire			
	▪ En chaque point du cheminement où un choix d'itinéraire est donné	R	
	▪ Dimensions : $\varnothing 1,50$ m	R	
Espace de manœuvre de porte			
	▪ De part et d'autre de chaque porte ou portillon	SO	Absence de porte et portillon dans le projet
	▪ Dimensions : Longueur 2,20 m en tirant et 1,70 m en poussant et largeur au moins égale à celle du cheminement	SO	
Espace d'usage			
	▪ Devant chaque équipement ou aménagement	R	
	▪ Dimensions : 0,80 m x 1,30 m	R	
Sols non meubles, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue		R	Sol stabilisé, voirie, enrobé
Trous en sol : \varnothing ou largeur ≤ 2 cm		SO	
Cheminement libre de tout obstacle			
	▪ Hauteur libre $\geq 2,20$ m	R	Ombrières à plus de 2,20 m au-dessus des places de stationnement, couverture de la halle à environ 9 m de hauteur
	▪ Repérage visuel, tactile ou par un prolongement au sol des éléments implantés ou en saillie de plus de 15 cm	SO	
Protection si rupture de niveau $\geq 0,25$ m à moins de 0,90 m du cheminement		SO	
Protection des espaces sous escaliers		SO	
Repérage des parois vitrées		SO	
Repérage et détection du mobilier, bornes et poteaux sur cheminement		SO	
Volée d'escalier de 3 marches ou plus :			1 escalier extérieur de 4 marches au Sud de la halle
	▪ Largeur entre mains courantes $\geq 1,20$ m	R	
	▪ Hauteur des marches ≤ 16 cm	R	
	▪ Giron des marches ≥ 28 cm	R	
	▪ Mains courantes :		
	○ De chaque côté	R	
	○ Hauteur entre 0,80 m et 1,00 m	R	
	○ Continue rigide et facilement préhensible	R	
	○ Dépassant les premières et dernières marches de chaque volée	R	En haut de l'escalier côté rampe, la main courante débordera vers l'Ouest, parallèlement à la rampe de 4%, pour ne pas créer d'obstacle à la rampe
	○ Différenciée du support par éclairage particulier ou contraste visuel	R	
	▪ Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	R	Appel à la vigilance long de 15,35 m en haut de l'escalier
	▪ Contremarche de 10 cm mini pour la 1 ^{ère} et la dernière marche	R	Contraste visuel de la 1 ^{ère} et de la dernière contremarche

D

	▪ Nez de marche :	SO	
	○ De couleur contrastée	R	
	○ Non glissant	R	
	○ Sans débord excessif	R	
Volée d'escalier de moins de 3 marches :			
	▪ Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	SO	
	▪ Contremarche de 10 cm mini pour la 1 ^{ère} et la dernière marche	SO	
	▪ Nez des marches :	SO	
	○ De couleur contrastée	SO	
	○ Non glissant	SO	
	○ Sans débord excessif	SO	
	Présence d'un dispositif d'éclairage du cheminement	R	20 lux moyen
	Feux tricolores installés avec répéteurs de phase	SO	
3 Places de stationnement (article 3)			
	2 % de l'ensemble des places aménagées ou suivant arrêté municipal si plus de 500 places	R	8 places adaptées sur 362 places de stationnement pour véhicules
	Localisation à proximité de l'entrée du bâtiment Bâtiments neufs	R	Les 8 places sont à l'Est du parc de stationnement, côté halle
	<i>La localisation à proximité de l'entrée du bâtiment ne s'impose pas pour les places adaptées existantes lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment</i> Bâtiments existants		
Marquage au sol et en hauteur			
Caractéristiques dimensionnelles et atteinte			
	▪ Largeur ≥ 3,30 m – Dimensions minimales des places : 3,30 m x 5 m	R	
	▪ Sur-longueur de 1,20 m pour les places en bataille ou en épi	R	Marquage au sol sur la voie véhicules, rallongeant de 1,20 m les 8 places adaptées
	▪ Espace horizontal au dévers de 2 % près Bâtiments neufs	R	
	▪ <i>Espace horizontal au dévers de 3 % près lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment</i> Bâtiments existants		
Raccordement au cheminement d'accès :			
	○ Ressaut ≤ 2 cm	R	Absence de ressaut
	○ Sur 1,40 m à partir de la place : cheminement horizontal au dévers près	R	
	○ <i>Sur 1,40 m à partir de la place : cheminement horizontal au dévers près lorsqu'il existe des contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment</i> Bâtiments existants		
	• Contrôle d'accès et de sortie utilisables par des personnes sourdes, malentendantes ou muettes :	SO	
	○ Bornes visibles directement du poste de contrôle	SO	
ou			
	○ Signaux liés au fonctionnement du dispositif : sonores et visuels	SO	
	○ Et visiophonie	SO	
	▪ Sortie en fauteuil des places aménagées en box	SO	
Repérage horizontal et vertical des places			

	▪ Signalisation adaptée à proximité des places de stationnement pour le public	R	Pour chaque place, prévu marquage au sol (logo) + panneau vertical
	Signalisation des croisements véhicules / piétons :		
	o Eveil de vigilance des piétons	R	Des passages piétons seront mis en place
	o Signalisation vers les conducteurs	R	Passages piétons + panneau voiries partagées en entrée du site
4	Accès au(x) bâtiment(s) ou à l'Etablissement et aux locaux ouverts au public (article 4)		
		SO	Absence d'établissement clos
5	Circulations intérieures horizontales (article 6)		
		SO	Absence d'intérieur
6	Circulations intérieures verticales (article 7)		
		SO	Absence d'intérieur
7	Tapis, escaliers ou plans inclinés mécaniques (article 8)		
		SO	
8	Revêtements de sols, murs et plafonds (article 9)		
		SO	Absence d'intérieur
9	Portes, portiques et sas (article 10)		
		SO	
10	Dispositifs d'accueil, équipements et dispositifs de commande (article 5 et article 11)		
		SO	
11	Sanitaires (article 12)		
		SO	
12	Sorties (article 13)		
		SO	
13	Eclairage (article 14)		
	Valeurs d'éclairage		
	▪ 20 lux sur les cheminements extérieurs, parcs de stationnement, circulations piétonnes	R	
	▪ 200 lux aux postes de travail d'accueil	SO	
	▪ 100 lux pour les circulations horizontales	SO	
	▪ 150 lux pour les escaliers et équipements mobiles	SO	
	Eblouissement / Reflet	SO	
	Durée de fonctionnement des éclairages temporisés	SO	
	Extinction doit être progressive si l'éclairage est temporisé	SO	
	Eclairage par détection de présence	SO	
14	Information et signalisation		
	Cheminements extérieurs (article 2) :		
	▪ Signalisation adaptée aux points de choix d'itinéraires ou en cas de pluralité de cheminements	R	Signalisation de la halle et du parc de stationnement par panneau en entrée de la parcelle
	▪ Repérage des parois vitrées	SO	
	▪ Passage piétons	R	Passages piétons entre parc de stationnement et halle
15	Etablissements recevant du public assis (article 16)		

	SO	
16	Etablissements comportant des locaux à sommeil (article 17)	
	SO	
17	Etablissements avec douches ou cabines hors locaux à sommeil (article 18)	
	SO	
18	Caisses de palement (article 19)	
	SO	
19	Sous titrage et audiodescription (article 20)	
	SO	

a) Le demandeur :

L E R DEVELOPPEMENT
19 avenue de la Grande Armée
75 116 PARIS

L E R DEVELOPPEMENT SAS
 19 Avenue de la Grande Armée, 75116 Paris

Fait à Magamet.....
 Le 08/04/2024.....

SIREN : 815 144 613
 TVA : FR 25 815144613

b) Le maître d'œuvre chargé de la mission de conception du projet (PC) :
 Caroline Bernard Architecte.....

Fait à Tournefeuille.....
 Le 08/04/2024.....

Signature

dba
 caroline bernard
 architecte

40 A Chemin de Larramet
 31170 Tournefeuille
 05 64 59 87 32 06 85 33 32 69
 architecte@carolinebernard.fr
 Siret: 825 154 768 00014
 N°Ordre 083730